



HAL
open science

L'actualité du pouvoir égalisateur de l'atome

Justine Pettini

► **To cite this version:**

| Justine Pettini. L'actualité du pouvoir égalisateur de l'atome. Droit. 2016. dumas-01440782

HAL Id: dumas-01440782

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01440782>

Submitted on 19 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Justine PETTINI

L'actualité du pouvoir égalisateur de l'atome

Volume I

Mémoire de Master 2 Sécurité-Défense

Mention : Carrières publiques

Spécialité : Sécurité-Défense

Parcours : DROIT

Sous la direction de M. Louis Balmond

Année universitaire 2015-2016

Engagement de non plagiat.

Je soussigné, PETTINI Justine

N° carte d'étudiant : 21 50 09 17

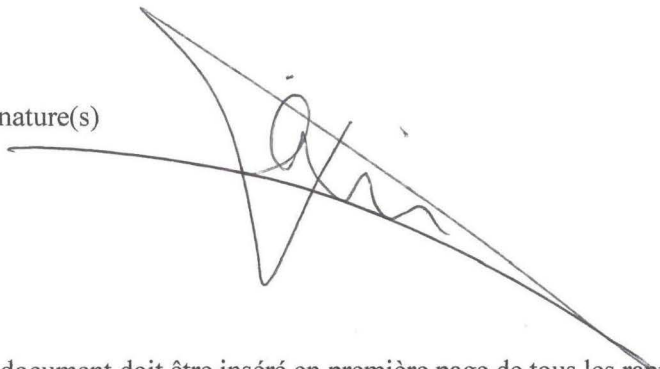
Déclare avoir pris connaissance de la charte des examens et notamment du paragraphe spécifique au plagiat.

Je suis pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie de document publiés sous quelques formes que ce soit (ouvrages, publications, rapports d'étudiant, internet etc...) constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.

En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour produire et écrire ce document.

Fait le ... 21/08/2016 ...

Signature(s)



Ce document doit être inséré en première page de tous les rapports, dossiers et/ou mémoires.

Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon Directeur de mémoire Monsieur Louis Balmond pour sa grande disponibilité et ses encouragements tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Sommaire

Partie I/ l'actualité possible de la théorie du pouvoir égalisateur de l'atome pour les membres du conseil de sécurité

Chapitre 1 / La pertinence de la théorie de l'effet égalisateur de l'atome.

-Section 1/ Les différentes stratégies nucléaires dans les pays membres du conseil de sécurité

§ 1- La France : frappes ciblées et stricte suffisance

§ 2- Les Etats-Unis : puissance et volonté de désarmement

§ 3- La Russie: puissance et protection

§ 4- La Chine: un outil strictement limité à la Défense de l'Etat.

§ 5- La Grande Bretagne : dépendance croissante aux US

-Section 2 / Le pouvoir égalisateur de l'atome: un contexte politique international nécessitant la dissuasion nucléaire

§ 1- Le conflit en Mer de Chine

§ 2- Le conflit Russie / Ukraine

Chapitre 2 / les limites de la stratégie du pouvoir égalisateur de l'atome.

-Section 1 / L'apparition d'un problème économique : la théorie onéreuse du pouvoir égalisateur.

-Section 2 / Les efforts entrepris : encadrement et interdictions.

§ 1- Traité de non prolifération (TNP)

§ 2- l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le nucléaire civil

§ 3- Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)

§ 4- Traité sur l'interdiction de production de matière fissile (TIPMF)

-Section 3/ La problématique du bouclier anti missile, une remise en cause du pouvoir égalisateur par les américains

§1- Le projet

A- un projet ancien

B- l'actualité du projet

§2- La position des Etats tiers, notamment la Russie

Partie II/ La généralisation aléatoire pouvoir égalisateur de l'atome.

Chapitre 1 / Le dépassement du Traité De Non Prolifération

-Section 1/ Le contournement du TNP: reprise de la prolifération

-Section 2 / De la coopération conventionnelle à la coopération imposée : la nouvelle solution diplomatique.

§ 1- La tentative de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité de l'ONU contre la prolifération nucléaire

§ 2 - Interpol: nouvel acteur dans la lutte contre la prolifération

Chapitre 2 / La prolifération et ses conséquences sur les relations internationales

-Section 1/ La Corée du Nord : la course à l'armement, de la bombe A à la bombe H.

-Section 2 / Les relations conflictuelles Inde / Pakistan

-Section 3/ Le moyen Orient instable avec des enjeux considérables

§ 1- les puissances nucléaires

A- Israel

B- Iran

§ 2- L'instabilité régionale

A- le risque accru de prolifération

B- le risque de terrorisme nucléaire

Introduction

« C'est l'assurance vie de la nation » tel sont les propos tenus par Jean-Yves le Drian, Ministre de la Défense français, en 2013 sur l'arme nucléaire. Le nucléaire militaire, antérieur au nucléaire civil, désigne principalement l'exploitation de l'énergie nucléaire pour la production de l'arme nucléaire. Le nucléaire militaire est une garantie de stabilité et de paix et les armes nucléaires sont un mal nécessaire pour la plupart des stratèges et des responsables politiques des grandes puissances. L'arme nucléaire serait, selon les Etats, un atout pour éviter la guerre et préserver la survie de la nation. Cependant, elle n'assure aucune invulnérabilité concrète. Il faut garder à l'esprit que les Etats « sont à cause de leur indépendance dans une continuelle suspicion et dans la situation et la posture des gladiateurs, leurs armes pointées, les yeux de chacun fixés sur l'autre »¹.

I/ L'avènement de l'arme nucléaire :

L'arme nucléaire, atomique, est une arme non conventionnelle qui utilise l'énergie dégagée par la fission des noyaux atomiques lourds, c'est à dire des noyaux d'uranium ou de plutonium. L'arme nucléaire fait partie des « armes de destruction massive », expression forgée par l'ONU (organisation des Nations Unies) en 1946, qui recouvre également les moyens chimiques, biologiques et radiologiques. Pourtant les armes nucléaires se distinguent. Elles sont les seules à produire des effets massifs à la fois sur les infrastructures et les matériels (comme les explosifs conventionnels) et sur les êtres humains (comme les armes chimiques, biologiques et radiologiques).

La première bombe atomique, la bombe A, fut créée par les Etats Unis dans le contexte de la Guerre froide entre le pacte Nord atlantique et le Pacte de Varsovie. La guerre froide est la période de tensions et de confrontations idéologiques et politiques entre les deux superpuissances que furent les Etats Unis et l'URSS et, de manière plus large, entre le régime communiste et le régime capitaliste, libéral. Cette guerre froide va être à l'origine d'une course effrénée à l'armement et selon la formule de Raymond Aron, politologue et historien français, la paix était « impossible » et la guerre « improbable ».

Le président américain Franklin Roosevelt lance le projet Manhattan avec la ferme intention de créer une arme permettant aux Etats Unis d'avoir un avantage considérable sur l'URSS ; L'arme nucléaire: «les Etats-Unis pensaient que leur monopole nucléaire n'était pas un danger pour la planète du fait de leur caractère démocratique et des valeurs universelles qu'ils incarnaient.²» Cependant, le 16 juillet 1945, le président Truman ordonna la première explosion test de l'arme nucléaire. Seulement un mois plus tard, le 6 août 1945, les Etats Unis lâchent la bombe nucléaire sur un objectif civil : le bombardier Enola Gay largue la bombe Little Boy au-dessus d'Hiroshima, tuant sur le coup 130 000 habitants et cela dans le but d'imposer la capitulation du Japon.

¹ Thomas Hobbes, le Leviathan, p126, 1971, Traducteur François Tricaud, Editeur(s) : Dalloz, Nombre de pages : 780 pages, Date de parution : 01/11/1999

² Pascal Boniface, La Géopolitique, p 49, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

Le 9 août 1945, le Président Truman donne l'ordre de lâcher une seconde bombe sur une autre ville japonaise : Nagasaki. Le 15 août 1945, le Japon capitule sans condition, c'est la fin de la seconde guerre mondiale.

Après ces événements, le monde prend conscience de l'effet destructeur de la bombe atomique. Ses effets sont à la fois immédiats et diffus dans le temps. Le souffle va tuer tout ce qui se trouve dans un certain périmètre, la bombe provoque de nombreuses brûlures ou incendies, et les effets de la radiation peuvent durer des centaines d'années en provoquant de lourdes maladies ou anomalies génétiques.

Les débats sur la moralité de l'arme nucléaire sont apparus suite à ces bombardements. Le monde politique prend également l'importance de l'acquisition de cette arme donnant à leur arsenal une autre dimension. Une dimension stratégique supérieure et cela quelque soit la taille de l'Etat. Cette dimension stratégique devient primordiale dans le contexte de la guerre froide.

II/ Le contexte de la Guerre Froide:

Dans ce contexte de guerre froide, de nombreux Etats vont rejoindre cette course à l'armement nucléaire. Chaque Etat suffisamment puissant va tenter de se doter de l'arme nucléaire pour ne pas être dominé de façon écrasante par les Etats Unis.

L'URSS va réaliser son premier test nucléaire le 29 août 1949. En vertu des accords antérieurs, les Etats-Unis n'ont pas empêché la Grande-Bretagne de devenir une force nucléaire. Le Royaume Uni se dote alors de la bombe le 3 octobre 1952.

Moscou et Washington ont vivement lutté pour que ni la France, ni la Chine ne puissent obtenir le statut de puissance militaire. La France et la Chine estimaient que leur acquisition de la bombe briserait le condominium soviético-américain et offrirait un nouvel équilibre stratégique planétaire.³ La France s'est doté de la bombe nucléaire en 1960 et la Chine en 1964. Il y a une multiplication des puissances nucléaires, mais ce marathon au développement technologique n'est pas sans risque.

Cette course à l'armement et à la domination va mener les Etats Unis à développer une bombe atomique mille fois plus puissante que la bombe A. En effet, le président Truman demande au laboratoire national de Los Alamos de développer une bombe fonctionnant grâce à la fusion des noyaux. Il s'agit de la bombe atomique thermonucléaire, autrement appelée bombe H. La bombe H est une bombe d'implosion par radiation. «Son combustible de base est constitué de gros noyaux d'atomes lourds et instables, de l'uranium 235 ou du plutonium 239. Lorsqu'ils sont en quantité suffisante, la fission de l'un de ces atomes va provoquer la fission d'autres atomes, qui provoqueront eux-mêmes la fission d'autres atomes, déclenchant une réaction en chaîne extrêmement violente.»⁴

Oppenheimer, physicien américain, souvent surnommé « le père de la bombe atomique » considère cette bombe comme un instrument de génocide.

Mais les Etats Unis l'officialisent avec un premier essai le 1er novembre 1952, l'URSS le 12 août 1953, la Grande Bretagne le 15 mai 1957, la France en 1968 et la République populaire de Chine en 1967.

³ Pascal Boniface, La Géopolitique, p50, collection Eyrolles pratique d'Histoire, éditions Eyrolles 2015

⁴ Le Figaro, Cyrille Vanlerberghe, la bombe H, 10 à 100 fois plus puissante que la bombe A, publié le 06/01/2016 / <http://www.lefigaro.fr/sciences/2016/01/06/01008-20160106ARTFIG00245-la-bombe-h-10-a-100-fois-plus-puissante-que-la-bombe-a.php>

La puissance de cette bombe n'a jamais été utilisée à l'encontre de civils, ni dans le cadre d'une guerre ou d'un conflit armé. Cette bombe aurait des effets dévastateurs, elle ne doit pas tomber dans des mains incertaines.

Les pays détenteurs de la bombe H en ont fait un instrument principal de leur stratégie de Défense.

La France, comme les autres pays détenteurs de l'arme nucléaire, pratique la stratégie de la dissuasion nucléaire. C'est une stratégie militaire adoptée durant la guerre froide, elle permet un équilibre dans la terreur puisque l'arme atomique a, dès 1945, prouvé son potentiel destructeur. Durant la seconde guerre mondiale, la ville de Dresde en Allemagne fut détruite par 3900 bombes classiques provoquant la mort de 150000 à 200000 personnes, c'est un bilan similaire à l'usage de seulement deux bombes nucléaires de type A.

La stratégie de la dissuasion se fonde sur la peur, dans deux camps de l'utilisation par l'autre de la menace du recours à l'arme nucléaire. L'agressé répliquerait avec les mêmes armes, cela entraînant une destruction totale des deux camps.

Après la fin de la seconde guerre mondiale est apparu un nouveau type de guerre: la guerre froide. Selon certains observateurs, cette stratégie de la dissuasion a fait ses preuves puisque durant toute cette période de tensions, malgré les nombreuses atteintes à la souveraineté, les attaques clandestines répétées, la concurrence entre les deux blocs, aucun conflit ouvert n'a éclaté. Cette paix apparente est selon certains théoriciens comme le français Pierre Marie Gallois, conseiller du Général De Gaulle, général de brigade aérienne et géopoliticien français⁵, le résultat du pouvoir égalisateur de l'atome.

Le pouvoir égalisateur c'est la force de rendre des choses, ici des entités étatiques, égales en valeur militaire et diplomatique ⁶ et ainsi d'éviter en théorie les atrocités d'une guerre. Lui même disait « je déteste la guerre parce que je l'ai faite».

Selon lui, le nucléaire rend définitivement impossible un affrontement militaire entre les forces armées, il en voit la preuve avec la crise des missiles à Cuba durant la guerre froide. La crise des missiles de Cuba est une suite d'événements survenus du 14 au 28 octobre 1962 et qui ont opposé les Etats Unis et l'URSS au sujet des missiles nucléaires soviétiques pointés sur le territoire des États-Unis depuis l'île de Cuba, nouveau tropique du communisme, qui aurait pu mener les bloc de l'EST et de l'OUEST au bord de la guerre nucléaire. Mais il n'en fut rien. Cuba se trouve à moins de 200 km de l'Etat de la Floride au sud des Etats Unis ce qui les rend vulnérable aux missiles américains. Des missiles nucléaires russes ont alors été installés sur le rivage cubain. C'est la début d'une crise.

Le retrait des missiles fut décidé par le président russe Khrouchtchev le 26 octobre 1962 après engagement écrit de non-invasion de Cuba par le président Kennedy. La peur de l'utilisation de l'arme nucléaire par l'ennemi a conduit les Soviétiques à retirer leurs missiles de Cuba et les États-Unis à retirer les leurs de Turquie et d'Italie qui étaient pointés contre l'URSS. ⁷

Ce pouvoir égalisateur découle de la stratégie de la dissuasion. C'est parce qu'un Etat redoute l'emploi de cet arme par son adversaire qu'il s'abstiendra de lui causer du tort, et cela quelle que soit la taille de l'ennemi. Le Général De Gaulle exprime cet argument, non pas sans humour «Nous aurons de quoi tuer 80 millions de Russes. Eh bien je crois qu'on n'attaque pas

⁵ Site internet Wikipédia: fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Marie_Gallois

⁶ Pierre-Marie Gallois, stratégie de l'âge nucléaire, édition Calmann Levy, 1er janvier 1960, 238 pages

⁷ Site de Larousse: Crise de Cuba, www.larousse.fr/encyclopedie/divers/crise_de_cuba/115303

volontiers des gens qui ont de quoi tuer 80 millions de Russes, même si on a soi-même de quoi tuer 800 millions de Français, à supposer qu'il y eût 800 millions de Français. », c'est ce que l'on a appelé la doctrine du faible au fort.

Au fur et à mesure de l'association de l'arme nucléaire à la logique de dissuasion, les interrogations se sont cristallisées autour de deux problèmes, premièrement le risque de guerre nucléaire généralisée en cas d'échec de la dissuasion, avec pour conséquence possible la fin de la civilisation, puis la dimension éthique d'une stratégie qui conduit « à prendre les populations en otage ».

L'arme nucléaire joue un rôle psychologique très important. On s'aperçoit alors, que l'objectif des Etats est de se protéger, non pas de conduire à la perte de l'ennemi et de sa propre perte. L'arme atomique est une arme de non emploi, dont l'utilité principale est de dissuader un éventuel agresseur d'attaquer. L'utilisation de cette arme doit être normalement un ultime recours. Cependant il n'existe durant la guerre froide aucun cadre juridique réglementant l'utilisation de cette arme. On comprend pourquoi il est une priorité de ne pas laisser un Etat malintentionné acquérir l'arme nucléaire. Des dispositions internationales ont été prises dès 1945 afin de freiner cette course effrénée à l'armement nucléaire.

La lutte contre la prolifération des armes nucléaires est un objectif géopolitique prioritaire des Etats ayant l'arme nucléaire, cependant ces derniers font pourtant dépendre leur propre sécurité de la possession d'un arsenal nucléaire.

Les premiers efforts de lutte contre l'expansion des arsenaux datent de l'immédiat après-guerre.

D'abord, le processus de maîtrise des armements prend la forme de différends accords bilatéraux conclus entre USA et URSS. Il s'agit de traités pour la réduction de l'arsenal.

Ce processus a véritablement commencé en 1967. Au sommet de Glassboro, Washington et Moscou s'entendent pour encadrer leur compétition bilatérale.

L'accord SALT 1 (Strategic Arms Limitation Talks,) est signé et entre en vigueur en 1972. Il s'agit du traité Anti Ballistic Missile d'une durée illimitée qui interdisait le déploiement d'un tel système défensif pour protéger son territoire. Un autre accord SALT-2 est signé en 1979 consacre la parité du nombre de dispositifs de lancement de missiles intercontinentaux qu'ils soient terrestres, maritimes ou aériens. L'accord INF (Intermediate-Range Nuclear Forces) est entré en vigueur en 1988 fut le premier accord de désarmement proprement dit.

Ensuite, les accords dits START (Strategic Arms Reduction Talks) ont eu vocation à réduire le nombre d'armes stratégiques déployées. START I signé en 1991 et rentré en vigueur en 1994 fixait comme plafond un maximum de 6000 ogives nucléaires stratégiques sur 1600 vecteurs de lancement et limitait le nombre des missiles sol-sol fixes à têtes multiples. Ce traité avait une durée de quinze ans. Le traité START II signé en 1993 prévoit une réduction des arsenaux stratégiques des deux tiers, au terme de laquelle chaque partie ne devra pas disposer de plus de 3 500 têtes nucléaires stratégiques. Mais le traité START II est rendu caduc par le traité de désarmement nucléaire (SORT) signé à Moscou le 24 mai 2002 par le président américain George W. Bush et le président russe Vladimir Poutine. Le traité SORT fixe un nouveau plafond, compris entre 1 700 et 2 200 têtes nucléaires opérationnellement déployées au 31 décembre 2012.

Un nouveau traité Start est signé entre les Etats-Unis et la Russie en 2010 et il est rentré en vigueur en 2011. Il prévoit notamment : la limitation à 1 550 du nombre d'ogives dans chacun des deux pays et la limitation à 800 du nombre de missiles intercontinentaux embarqués à bord de sous-

marins et de bombardiers, ainsi que la vérification sur place des installations nucléaires et l'échange de données entre les deux pays.⁸

La première initiative multilatérale est la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU en janvier 1946 appelle à un contrôle international des armes de destruction massive. Mais un plan américain (plan Baruch de juin 1946) visant à répondre à cette demande est rejeté par l'URSS. Ce plan proposé en 1946 par les USA aux Nations Unies avait pour but d'arriver à un contrôle de l'énergie atomique.⁹ Un nombre croissant d'essais atomiques marque le début des années 1950.

En 1953, le président américain propose le plan Atoms for Peace, qui envisage une large coopération internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire en échange d'un contrôle des Nations-Unies. En 1957, les Occidentaux proposent à l'ONU d'interdire les transferts de technologies nucléaires militaires entre pays nucléaires et non nucléaires. En 1961, l'Assemblée générale de l'ONU adopte à l'unanimité une résolution proposant un accord international de non-prolifération qui donnera naissance quelques années plus tard au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

L'existence du Traité De Non Prolifération résulte de la conjonction, dans les années 60, de deux préoccupations. La première était de voir la prolifération accroître les risques d'une guerre nucléaire par enchaînement ; elle a suscité une entente entre Washington et Moscou d'autant plus que l'URSS était désireuse d'éviter que l'Allemagne puisse accéder à la Bombe. La seconde, présente notamment chez les pays neutres ou non alignés, était de voir la prolifération rendre plus difficile encore le désarmement nucléaire.

Mis au point dans le cadre du Comité de désarmement à l'ONU, le traité de non prolifération a été signé le 1er juillet 1968. Il est entré en vigueur en mars 1970 après avoir été signé et ratifié par quarante Etats. Les Etats considérés comme puissance nucléaire au sens du traité sont ceux ayant procédé à un essai avant le 1er janvier 1967. Il est établi une différence entre les Etats dotés (soit les pays membres du conseil de sécurité) et les Etats non dotés.

Tous les Etats membres de l'ONU sont parties au Traité de Non Prolifération à l'exception de l'Inde, d'Israël et du Pakistan, soit 190 pays en comptant la Corée du Nord qui s'est retiré du traité en 2003.¹⁰

Le Traité de Non Prolifération a été conçu à une époque où les préoccupations de sécurité étaient différentes, il est mal adapté à la période contemporaine. Dans les années 60, il s'agissait essentiellement d'empêcher la prolifération chez les pays industrialisés alliés des USA et de l'URSS. En échange, ceux-ci pouvaient continuer à bénéficier du « parapluie nucléaire » de leurs protecteurs. Aujourd'hui, la demande nucléaire, civile et militaire, provient de plus en plus d'Etats en développement qui cherchent à assurer leur indépendance énergétique et/ou sécuritaire, et à bénéficier du statut prestigieux qu'elles pensent être associé à l'atome.

Le Traité de Non Prolifération a ralenti la prolifération nucléaire mais il n'a pas été assez efficace pour l'empêcher. Il reste cependant le pilier de l'ordre nucléaire mondial.

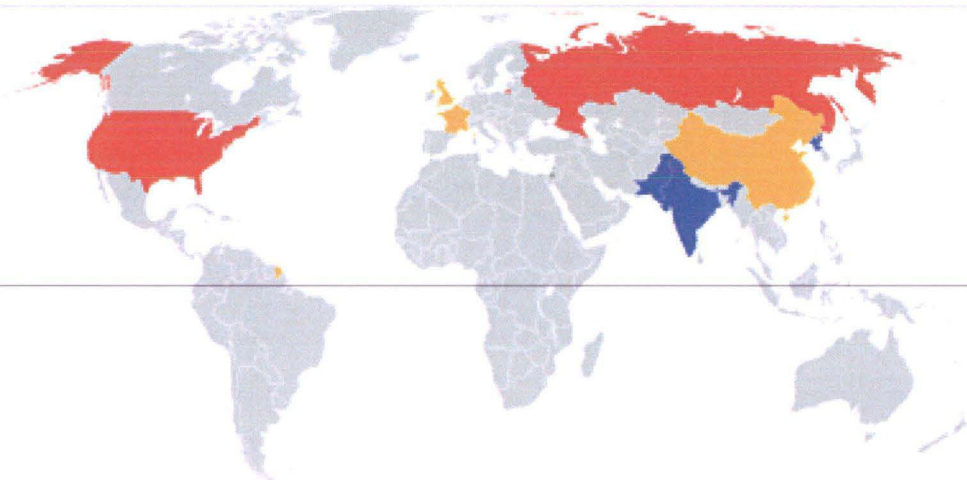
Aujourd'hui, le pays ayant l'arme nucléaire sont les cinq membres du conseil de sécurité de l'ONU soit les vainqueurs de la seconde guerre mondiale (Russie, France, Etats Unis, Grande Bretagne, Chine) qui sont des membres du club nucléaire de jure, et puis il y a les membres de

⁸ Armement et désarmement nucléaires, Mis à jour le 07/03/2012, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000139-armement-et-desarmement-nucléaires/etat-des-lieux>

⁹ Pascal Boniface, La Géopolitique, p49, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Edition Eyrolles 2015

¹⁰ Traité de non prolifération nucléaire, 5 mars 1970, Site des Nations Unies : www.un.org/fr/disarmement/instruments/npt.shtml

facto car ils ne sont pas ou plus parties au traité de non prolifération : l'Inde depuis 1974, Israël depuis 1960 même si ses dirigeants refuse d'établir cette vérité, le Pakistan depuis 1998, et la Corée du Nord depuis 1993. «Il est habituel de présenter le club nucléaire comme étant composé de 9 membres, en ajoutant qu'une dixième frappe à la porte.»¹¹, Ce dixième étant l'Iran.



Avec la chute du mur de Berlin et la fin de la Guerre froide, le contexte géopolitique n'est plus le même.

III/ Le contexte post Guerre froide, vers un nouvel ordre international:

A L'issue du clivage EST OUEST, Fukuyama et Huntington ont une interprétation différente de l'après guerre froide. Samuel Huntington oppose la thèse pessimiste des conflits à venir entre « the West and the rest »¹² à la thèse optimiste de Fukuyama de la progressive extension du modèle libéral-démocratique au monde entier.

A l'issue de la guerre du Golfe de 1990 / 1991, l'optimisme semblait de mise pour les relations internationales, ce qui semblait appuyer la théorie de Francis Fukuyama. La guerre froide avait pris fin, le clivage bipolaire était résiduel, le mur de Berlin était tombé, et, pour la première fois, la menace d'un affrontement EST OUEST avait disparu. Pour la première fois, les dispositions de la charte des Nations Unies concernant la sécurité collective avaient été appliquées telles que prévues. Le 2 août 1990, Saddam Hussein, chef d'Etat de l'Irak, envahit, occupe et annexe le Koweït. Saisi par ce dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU met en marche la procédure multilatérale de légitime Défense prévue par le chapitre VII de la Charte des Nations Unies.¹³ On pouvait espérer que la charte des nations unies, responsable de la paix mondiale, pu remplir sa mission. La guerre froide qui l'en empêchait n'existe plus. Le conflit Koweït-Irak fut réglé dans la légalité internationale.

Pour Huntington, qui s'appuie sur les déclarations de Vaclav Havel, la thèse est claire le XXI^e siècle serait caractérisé par une multiplication d'affrontements non plus idéologiques, ni même

¹¹ PSEI, J-F Guilhaudi, �, puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale (A1-A83), 17 août 2015 <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

¹² Samuel Huntington, le choc des civilisations, collection Histoire, Odile Jacob poche, Paris, 1997

¹³ Dario Battistella, Un monde unidimensionnel, p121, collection les nouveaux débats, édition SciencePO les presses, juillet 2015

économiques, mais culturels, et mettant aux prises les principales civilisations plutôt que les Etats nations du système westphalien.¹⁴ Il va définir les grandes civilisations qui seraient enclines à s'affronter « le rideau de velours de la culture a remplacé le rideau de fer de l'idéologie avec une prolifération des conflits le long des lignes de fracture séparant les sept ou huit entités culturelles que sont les civilisations occidentale, slaves-orthodoxe, islamique, hindoue, confucéenne, japonaise, latino-américaine, et, peut-être, africaine.»¹⁵

L'effondrement de l'idéologie marxiste et la fin de la lutte entre libéralisme et socialisme avaient temporairement éclipsé les divergences identitaires de nature religieuses ou philosophiques. Selon lui, « L'idée selon laquelle la diffusion de la culture de masse et des biens de consommation dans le monde entier représente le triomphe de la civilisation occidentale repose sur une vision affaiblie de la culture occidentale. L'essence de la culture occidentale, c'est le droit, pas le MAcDo. Le fait que les non-Occidentaux puissent opter pour le second n'implique pas qu'ils acceptent le premier. »¹⁶, le monde ne se dirige pas vers une victoire et une homogénéisation du monde par le modèle démocratique et libéral. Selon Samuel Huntington, les Etats non occidentaux qui ont été simples objets de l'histoire depuis Christophe Colomb, aspireront à en devenir des sujets à part entière. «Soumis aux pressions exercées par l'occidentalisation croissante du monde, ils se replieront sur eux mêmes, et rejetant les normes que l'Occident croient universelles, réaffirmeront de façon agressive leurs valeurs indigènes»¹⁷

Cependant, la thèse d'Huntington a été vivement contestée par les médias et les universitaires du monde entier, comme, Youssef Courbage ou Emmanuel Todd, à cause de son découpage civilisationnel incorrect. Cette thèse a semblé reprendre de la pertinence après les attentats du 11 septembre 2001.

Dans le monde se côtoient des civilisations, des cultures différentes: des conflits armés éclatent. En Yougoslavie sont en conflit les serbes orthodoxes, croates catholiques et bosniaques musulmans. Aux portes de la Russie, les conflits se multiplient entre baltes indigènes, russes émigrés. Au proche Orient, israéliens juif et Palestiniens musulmans se nient le droit d'exister. En Asie du sud ou Pakistan musulman et Inde hindoue continuent de s'affronter alors que leur indépendance date déjà de plus d'une cinquantaine d'année. Alors après la chute de l'URSS, si le conflit entre communistes et occidentaux n'existent plus, les rivalités nationales sont toujours d'actualité et restent vives et intenses.

L'américain Francis Fukuyama avait diagnostiqué en 1989 un monde où la démocratie libérale sous le modèle des Etats Unis d'Amérique se serait imposée à l'échelle mondiale. Selon Charles Krauthammer, journaliste américain appuyant la théorie de Fukuyama, « le monde de l'immédiat après-guerre froide n'est pas multipolaire. Il est unipolaire. Le centre du monde est la superpuissance non défiée des Etats Unis». Cependant, Charles Krauthammer reconnaît, lui, que la multipolarité finira par sans doute revenir un jour.

¹⁴ Site internet Wikipédia: fr.wikipedia.org/wiki/Le_Choc_des_civilisations , La Thèse, un nouveau paradigme: un monde multipolaire et multicivilisationnel

¹⁵ Samuel Huntington, le choc des civilisations, p 52 , collection Histoire, Odile Jacob poche, Paris, 1997.

¹⁶ Samuel Huntington, Le choc des civilisations, chapitre III p72, collection Histoire, Odile Jacob poche, Paris, 1997

¹⁷ Dario Battistella, Un monde unidimensionnel, p18 , collection les nouveaux débats, Edition SciencePo les presses

Fukuyama s'inspire des philosophies de l'Histoire de Friedrich Hegel et d'Emmanuel Kant pour défendre l'idée que la fin de la guerre froide est synonyme de fin de l'Histoire sur une victoire du libéralisme économique et politique.¹⁸

Mais aujourd'hui même si il existe un espace mondial commun à tous, il n'existe pas de communauté mondiale. Certes le monde n'est pas encore multipolaire puisqu'aucune puissance de la taille des Etats Unis n'est apparu, mais le monde n'est pas unipolaire non plus, puisqu'aucun pays du monde quelle que soit sa puissance ne peut, aujourd'hui, imposer sa volonté au monde restant.¹⁹

IV/ Le contexte actuel, la question de l'atome entre ordre et désordre international:

Le monde est un monde globalisé, mondialisé. La mondialisation c'est « l'augmentation de l'amplitude, accroissement de l'échelle, d'une accélération et d'un approfondissement des flux inter-régionaux et même des interactions sociales».²⁰

Si la globalisation a modifié les notions de temps et d'espaces en raccourcissant les distances, elle n'a pas fait perdre sa pertinence à la notion de territoires, de frontières et des rivalités qui s'exercent par leur contrôle. La globalisation et l'émergence d'autres puissances, ainsi que la diversification des formes de puissance va faire voler en éclat la théorie de Fukuyama.

Avec la fin de l'affrontement Est-Ouest, la dissuasion nucléaire est apparue de moins en moins nécessaire. L'arme nucléaire fut un des fondements de l'équilibre entre les deux Supergrands et leurs alliés respectifs et cela grâce au parapluie nucléaire américain, et dans une moindre mesure avec la «réassurance» fournie aux pays européens non nucléaires par la dissuasion française, l'Europe se caractérisa par un équilibre de la paix, le conflit étant remplacé par la confrontation virtuelle et la guerre par la course aux armements.

Aujourd'hui, la possible attaque d'un ennemi étatique aux frontières a disparu en Europe. Cependant, de nouvelles menaces apparaissent tandis que persistent certaines menaces traditionnelles.

Ainsi, la problématique de la sécurité et de la défense est aujourd'hui radicalement différente de ce qu'elle était à l'époque de la guerre froide, la dissuasion nucléaire étant sans aucun effet vis-à-vis, par exemple, de certains groupes terroristes. La distinction classique entre sécurité intérieure et sécurité extérieure vole donc en éclats. Les frontières sont plus poreuses et les conflits sont toujours présents.

L'irruption fracassante de l'Etat islamique en 2014 sur la scène du djihad mondial, avec l'absorption d'Al-Qaida par la jeune organisation djihadiste née en Irak et grandie en Syrie, et les négociations et l'incertitude persistante de la prolifération nucléaire en Iran, le Moyen Orient est très instable.²¹

¹⁸ Dario Battistella, Un monde unidimensionnel, p13, collection les nouveaux débats, Edition SciencePo les presses

¹⁹ Francis Fukuyama, La fin de l'histoire et le dernier homme, collection champs, Flammarion, Paris, 1992

²⁰ David Held et Anthony Mc Grew, globalization / anti globalization: beyond the great divide, Polity press, 2nd Edition 11 septembre 2007, 304 pages

²¹ Le Monde International, en 2015 une nouvelle donne géopolitique, 31 décembre 2014
http://www.lemonde.fr/international/article/2014/12/31/en-2015-une-nouvelle-donne-geopolitique_4547984_3210.html

L'annexion de la Crimée par la Russie a également ravivée de vives tensions entre l'Ukraine et la Russie, mais également entre l'Union Européenne et la Russie menant à divers embargos. Le Sahel est toujours dans une instabilité certaine et les groupes terroristes sévissent. La Corée du Nord se montre de jour en jour nucléairement plus menaçante, le gouvernement nord coréen a annoncé avoir réussi à placer en orbite un satellite grâce à un tir de fusée. Une action largement condamnée comme un test de missile balistique déguisé, servant à la mise au point d'armements capables de frapper le territoire américain. Ce tir, qui viole plusieurs résolutions des Nations unies, a suscité un tollé international immédiat. Les responsables américains et sud-coréens de la défense ont annoncé l'ouverture immédiate de pourparlers sur le déploiement en Corée du Sud d'un système de défense antimissiles américain²². La Chine et la Russie se positionnent contre l'utilisation d'un système anti missile qui pourrait rendre l'arme nucléaire caduque et relancer une potentielle course à l'armement.

Le monde est divisé, seulement la division va au delà de deux blocs.

Dans ce monde diamétralement opposé à celui ayant existé durant la guerre froide, se pose la question l'actualité du pouvoir égalisateur de l'atome. L'actualité c'est la qualité de ce qui appartient ou convient au moment présent, soit en 2016.

Donc il s'agit de savoir si la théorie du pouvoir égalisateur adaptée à l'évolution des relations internationales contemporaines, aux conflits modernes. Il y a un nombre de facteurs à prendre en considération, notamment le déclin du conflit interétatique au profit des conflits infra étatiques. Depuis 1945, sur 164 guerres répertoriées, 77% étaient des guerres civiles, et cela alors que depuis 1945 le nombre d'Etats a quadruplé, désormais il y a 193 Etats.

Il faut alors se demander si la doctrine du pouvoir égalisateur de l'atome et l'utilisation de l'arme nucléaire paraissent toujours adaptée aux nouvelles réalités

Ainsi un débat international sur la légalité de la dissuasion a eu lieu en 1995-1996 afin de doter l'utilisation de l'arme nucléaire d'un cadre juridique.

La Cour internationale de justice (C.I.J.) est l'organe judiciaire principal des Nations Unies. Ses avis ne sont pas créateurs de droit mais ils donnent le ton et sont susceptibles d'influencer le droit international. La Cour internationale de justice s'est ainsi prononcée dans un avis consultatif le 8 juillet 1996 suite à une requête présentée par l'Assemblée générale des Nations unies. Au sein de la Cour un consensus s'est dégagé pour déclarer « l'obligation de poursuivre de bonne foi les négociations sur le désarmement nucléaire jusqu'à élimination de toutes les armes » et pour « déclarer illicite la menace ou l'emploi de la force au moyen d'armes nucléaires qui serait contraire aux prescriptions de la Charte des Nations Unies »²³.

Mais une disposition de l'avis apporte beaucoup plus de réserves et a été l'objet de nombreux débats d'interprétation entre pro et anti dissuasion nucléaire. Dans cet avis il est dit que « la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicables dans les conflits armés et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire : la protection de la population civile et des biens de caractère civil, la distinction entre combattants et

²² Anonyme, La Corée du Nord tire une fusée et défie à nouveau la communauté internationale, l'Obs, 07 février 2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160207.OBS4143/la-coree-du-nord-tire-une-fusee-et-defie-a-nouveau-la-communaute-internationale.html>

²³ Cour de justice internationale, 8 juillet 1996, LICÉITÉ DE LA MENACE OU DE L'EMPLOI D'ARMES NUCLÉAIRES <http://www.icj-cij.org/docket/files/95/7495.pdf>

non-combattants, l'interdiction de faire subir des maux ou des souffrances superflus aux combattants».²⁴

Mais il est aussi ajouté : « Au vu de l'état actuel du droit international, ainsi que des éléments de fait dont elle dispose, la Cour ne peut cependant conclure de façon définitive que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait licite ou illicite dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même d'un Etat serait en cause »²⁵.

Donc en droit international public, l'emploi de l'arme nucléaire n'est autorisé que dans certains cas: soit dans le cadre de la « légitime défense » de l'article 51 de la Charte des Nations unies du 24 octobre 1945 pour empêcher l'ennemi de procéder lui-même à une agression majeure ; soit dans le cadre de « représailles armées », pour assurer le retour à la légalité, à la condition que l'adversaire ait déjà lui-même violé une règle de droit. L'utilisation n'est pas entièrement prohibée par le droit international.

L'examen des menaces, traditionnelles ou plus récentes, qui nous entourent montre cependant que la dissuasion nucléaire, selon certains Etats, demeure indispensable, comme seul instrument véritablement efficace pour empêcher un pays de s'en prendre à nos intérêts vitaux. Ainsi, la Russie, qui se caractérise par une très forte incertitude économique, affiche aujourd'hui une nette priorité pour le nucléaire. Il en est de même pour l'Organisation Nord Atlantique (OTAN), en effet lors de la déclaration finale du Sommet de l'OTAN de septembre 2014 il a été annoncé que « La dissuasion, articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile, demeure un élément central de notre stratégie d'ensemble (§ 49). Et Aussi longtemps qu'il y aura des armes nucléaires, l'OTAN restera une alliance nucléaire » (§ 50)²⁶.

Mais il existe aussi des dangers plus proches, liés à la prolifération des armes de destruction massive et des vecteurs balistiques. Certains pays ont récemment fait leur entrée dans le « club nucléaire » et s'engageant dans une véritable course pour accroître la portée de leurs missiles balistiques, jusqu'à atteindre les territoires américain ou européen. La menace de l'apparition d'un terrorisme nucléaire semble également entrer dans le scénario gouvernementaux. Il n'est, ici, plus question de pouvoir égalisateur de l'atome. L'atome devient un élément de violence potentielle ou de provocation.

Les dangers liés aux armes de destruction massive sont donc de plus en plus importants mais, dans le même temps, de nombreuses contraintes sont venues limiter le champ d'application de la menace d'utilisation des armes nucléaires par les puissances nucléaires. Ce sont d'abord les contraintes juridiques avec le développement des zones exemptes d'armes nucléaires, les engagements d'autolimitation concernant les essais et la production de matières fissiles, et les garanties de sécurité données aux Etats non nucléaires comme, par exemple, la renonciation à utiliser le nucléaire contre un Etat signataire du Traité de Non Prolifération ou bien les discussions vont porter, au début des années 90, sur un véritable désarmement. Les Etats vont devoir adapter leurs stratégies nucléaires.

²⁴ a documentation française: La Dissuasion nucléaire est-elle encore nécessaire dans le contexte géostratégique actuel?: rapport de 1ere phase / IHEDN, 52e session nationale, comité n°6, Décembre 1999

²⁵ Cour de justice internationale, 8 juillet 1996, LICÉITÉ DE LA MENACE OU DE L'EMPLOI D'ARMES NUCLÉAIRES <http://www.icj-cij.org/docket/files/95/7495.pdf>

²⁶ Sommet de l'OTAN Newport, 24e sommet , septembre 2014, Site de l'OTAN: http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_112964.htm

L'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a en charge de contrôler l'usage qui est fait des matériaux nucléaires dans les pays qui ne possèdent pas l'arme nucléaire. Cette organisation a été créée en 1957 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour encourager et faciliter, dans le monde entier, le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et la recherche dans ce domaine.²⁷

Cependant, une obsession nucléaire persiste et cela n'est qu'un «des aspects du très fort décalage existant actuellement entre le contexte de sécurité internationale et le débat du désarmement.»²⁸

De plus, le nucléaire est fortement contesté au niveau international (ONG, Etats non nucléaires, pays de l'Union européenne) tandis que l'opinion publique nationale adhère globalement à la stratégie de dissuasion mais présente des signes d'évolution qui pourraient devenir inquiétants. Dans son livre, Georges Le Guelte, ancien adjoint au directeur des relations internationales du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), affirme la non-pertinence de la bombe qui n'assure aucune invulnérabilité concrète, elle ne garanti pas la réussite d'un objectif politique, et suppose que les chefs d'Etat agissent toujours de manière rationnelle. Au final, « la dissuasion est un pari ou une croyance, ce n'est pas une garantie, ce ne peut être une politique »²⁹. Le caractère central du nucléaire dans le débat du désarmement est un repère majeur. Le mouvement anti nucléaire s'exacerbe de façon graduelle et les pressions en faveur de l'élimination de ce type d'armes croissent.

C'est en tenant compte des évolutions du monde, des opinions publiques et des stratégies militaires établies que nous allons dresser l'état des lieux de l'efficacité de la théorie du pouvoir égalisateur de l'atome en 2016 et cela au regard de la législation internationale existante qui sépare les Etats détenteurs de l'arme atomique avant 1967 et les autres Etats. Le plan de notre mémoire suivra le même schéma.

D'un côté l'actualité possible de la théorie du pouvoir égalisateur de l'atome pour les membres du conseil de sécurité et d'une autre part, nous verrons la généralisation aléatoire du pouvoir égalisateur de l'atome dans les pays possédants l'arme nucléaire ou risquant de la posséder et qui ne sont pas des Etats dotés au regard du traité de non prolifération.

²⁷ Site des Nations Unies: www.un.org/fr/disarmement/instruments/iaea/shtml

²⁸ PSEI, J-F Guilhaudis, Désarmement (G 209-G 214), 17 aout 2015, <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

²⁹ Georges Le Guelte, les armes nucléaires: mythes et réalités, collection questions de société, acte SUD, 9 mars 2009

Partie I / L'actualité possible de la théorie du pouvoir égalisateur de l'atome pour les membres du conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité se compose de 15 membres, dont 5 membres permanents : Chine, Etats-Unis, Fédération de Russie, Royaume-Uni et la France et 10 membres élus par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans.³⁰

Les membres permanents sont les 5 puissances nucléaires déclarées dans le monde, c'est à dire détenant l'arme atomique légalement au regard du Droit international. Mis à part les Etats-Unis, les quatre autres pays ont acquis leur puissance nucléaire après la création de l'ONU en 1945. Leur statut au Conseil de sécurité leur a donc été conféré pour des raisons autres que la possession de l'arme nucléaire. En effet, ces cinq États étaient les principaux vainqueurs de la Seconde guerre mondiale et ils représentaient alors une part significative de la population mondiale.³¹

La guerre froide, période de tensions entre le bloc de l'Est et le bloc de l'ouest est un conflit qui n'a pas ouvertement éclaté grâce notamment à la stratégie de la dissuasion nucléaire: c'est l'effet du pouvoir égalisateur de l'atome. Après l'effondrement du bloc soviétique en 1991, la logique aurait été de penser que la théorie de l'effet égalisateur de l'atome n'avait plus lieu d'exister, la menace d'une invasion directe n'existant plus. Cependant, la dissuasion nucléaire reste un élément clef de la stratégie de défense militaire des pays membres permanents du Conseil de sécurité.

Des conflits existent toujours et la possession de l'arme nucléaire demeure un vecteur de puissance et de sécurité sur la scène internationale. Les pays membres permanents ont tous développé une stratégie et une gestion propre de leur outil nucléaire militaire selon leurs besoins et leur capacité budgétaire. En effet, l'arme nucléaire est un outil onéreux tant à l'acquisition qu'à l'entretien. Certains pays ayant été touchés par la crise financière de 2008 ou la crise de l'Union européenne ont du mal à maintenir leurs capacités nucléaires militaires.

De plus, si la stratégie de la dissuasion nucléaire reste un élément essentiel de la défense des Etats dotés, la volonté de ces pays semble évoluer vers une diminution et un encadrement juridique international strict.

³⁰ Site de l'organisation des Nations Unie: www.un.org/fr/sc/members/

³¹ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/composition_du_conseil_de_sécurité_des_Nations_unies

Chapitre 1/ La pertinence de la théorie de l'effet égalisateur de l'atome.

Durant la guerre froide, la force nucléaire française a certainement permis d'empêcher que l'Europe ne devienne le théâtre d'un conflit militaire entre les blocs américain et soviétique. Mais aujourd'hui, après l'effondrement du bloc communiste en 1989, la menace d'invasion de notre territoire par une puissance cherchant à imposer son système totalitaire n'existe plus. La Russie est même devenue un partenaire du monde occidental tandis qu'elle entamait une forte réduction de son potentiel nucléaire.³²

Avec le regain des tensions du aux crises Ukrainienne et Syrienne, la théorie du pouvoir égalisateur de l'atome semble cependant toujours d'actualité. Les Etats dotés donnent une grande importance à leur stratégie nucléaire et le contexte politique international semble encore nécessiter l'existence d'une stratégie de dissuasion nucléaire.

Section 1/ Les différentes stratégies nucléaires dans les pays membres du Conseil de sécurité

Les 5 membres permanents du Conseil de sécurité reconnus comme puissances nucléaires selon l'article IX du TNP sont les Etats dotés de l'arme nucléaire légalement. C'est à dire les Etats qui ont fabriqué ou fait exploser une arme nucléaire ou tout autre engin nucléaire avant le 1er janvier 1967 : ce sont les Etats-Unis, la Russie, le Royaume Uni, la France et la Chine.³³

Il existe un fossé conséquent entre les milliers d'armes nucléaires que détiennent les Etats-Unis et la Russie, qui sont aujourd'hui les deux grandes puissances nucléaires, et les quelques centaines voire dizaines d'armes dont dispose chacun des autres Etats dotés.³⁴

Les Etats-Unis et la Russie ont historiquement déterminé leur arsenaux au regard de la menace qu'ils représentaient l'un pour l'autre. Le Royaume-Uni, la France et la Chine, n'ont pas modelé le format de leurs forces nucléaires en fonction des arsenaux russes et américains, mais en vertu de leur propre appréciation du niveau requis pour assurer l'efficacité de leur dissuasion.

Ces trois pays suivent cependant aujourd'hui une évolution divergente, le Royaume-Uni et la France diminuant le nombre des armes nucléaires qu'ils détiennent alors que la Chine poursuit une amélioration quantitative et qualitative de ses capacités.³⁵

³² la documentation française: La Dissuasion nucléaire est-elle encore nécessaire dans le contexte géostratégique actuel?: rapport de 1ere phase / IHEDN, 52e session nationale, comité n°6, Décembre 1999.

³³Armement et désarmement nucléaires, Mis à jour le 07/03/2012, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000139-armement-et-desarmement-nucléaires/etat-des-lieux>

³⁴ rapport d'information au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non prolifération nucléaires et la sécurité de la France par le Sénateur J-P Chevènement, 24 février 2010.

³⁵ rapport d'information au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non prolifération nucléaires et la sécurité de la France, par le Sénateur J-P Chevènement, 24 février 2010.

§ 1- La France : frappes ciblées et stricte suffisance

La Défense française		
EFFECTIF TOTAL	BUDGET DE LA DÉFENSE	MOYENS NUCLÉAIRES
-215 000 hommes	-50 900 \$ (1,83 % PIB)	-force nucléaire stratégique : 4 SNLE*
-103 000 gendarmes	- évolution du budget : -1,2%	-45 avions de combats

* SNLE : sous marin nucléaire lanceur d'engins

Dans les années 1950, durant la guerre froide et tandis que les Etats-Unis et l'URSS disposent de la force nucléaire, la France engage des travaux permettant de développer sa propre force de frappe nucléaire. L'objectif est double : trouver un équilibre mondial et affirmer sur la scène internationale que la France ne dépend d'aucune autre puissance pour ce qui est de sa sécurité. 60 ans après, la dissuasion nucléaire reste la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France vis-à-vis de toute agression.³⁶

Aujourd'hui, en raison des effets dévastateurs connus de l'arme nucléaire, elle n'a pas sa place dans le cadre d'une stratégie offensive, elle n'est conçue que dans une stratégie défensive, c'est ce qu'a rappelé le Président François Hollande en 2015.³⁷

L'arme atomique a pour seul objet d'empêcher une agression d'origine étatique contre les intérêts vitaux du pays, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Ces intérêts vitaux comprennent, en particulier, les éléments constitutifs de son identité et de son existence en tant qu'État-nation, notamment le territoire, la population, ainsi que le libre exercice de sa souveraineté. Michèle Alliot Marie en 2006, alors ministre de la Défense a rappelé que la dissuasion nucléaire a toujours eu pour but la protection des intérêts vitaux de notre pays contre les menaces qui les viseraient directement. Les dangers liés à la montée en puissance du terrorisme et aux graves crises régionales africaines et asiatiques sont venus s'ajouter à la menace nucléaire traditionnelle et aux risques liés aux armes de destruction massive, qui perdurent.³⁸

En effet, à côté du risque d'invasion par une autre puissance, jugé peu probable à l'horizon de 15 ans mais toujours présent sur un horizon de plus long terme, le Livre blanc a identifié d'autres menaces potentielles qui pèsent sur la sécurité du pays. «Des arsenaux nucléaires considérables subsistent, d'autres continuent de s'accroître, notamment en Asie». ³⁹

³⁶ Site du Ministère de la Défense, mis à jour le 16/04/2016 www.defense.gouv.fr/actualites/articles/la-dissuasion-nucleaire

³⁷ Discours François Hollande, sur la dissuasion nucléaire - déplacement auprès des forces aériennes stratégiques à Istres (13), 19 février 2015.

³⁸ Sénat, audition de Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, sur la dissuasion nucléaire française, 1 février 2006

³⁹ Commission du livre blanc, Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale, la documentation française, Odile Jacob, 1^{er} juin 2008, 336 pages.

Il est ici question de la menace de prolifération des armes nucléaires, biologiques, chimiques ainsi que celle des missiles balistiques et de croisières qui s'amplifient. D'autres Etats que les Etats dotés ont développé une capacité nucléaire militaire : Israël, la Corée du Nord, la Pakistan, l'Inde; et certains Etats comme l'Iran ont été suspectés de vouloir acquérir l'arme atomique. D'autres comme la Chine ont une logique d'extension de leur arsenal nucléaire militaire.

Comme l'avait mentionné Jacques Chirac, lorsqu'il était Président de la République, le risque « d'un retournement imprévu du système international » ou « d'une surprise stratégique » est toujours possible.⁴⁰ Le Président François Hollande a une position similaire actualisée: « Certes, la France ne se sent pas directement agressée, elle n'a pas d'ennemi déclaré, mais nous avons vu, je le rappelais, au cours des douze derniers mois, la crise ukrainienne, la montée en puissance de Daesh, l'attaque informatique d'une ampleur inégalée contre SONY ; des surprises donc, voire des ruptures sont possibles. Et la réapparition d'une menace étatique majeure pour notre pays, ne peut être exclue.»⁴¹

Le risque de prolifération est un élément qui encourage la France dans sa lutte internationale contre ce phénomène de prolifération mais qui l'incite également à ne pas abandonner sa composante stratégique nucléaire.

De plus, nous sommes dans une ère où les progrès technologiques sont importants et se sont démocratisés, diffusés dans le monde entier. Ces progrès technologiques peuvent créer de nouvelles menaces, notamment, par exemple, si elles tombent entre les mains de terroristes comme Daesh.

Face à la diversité des situations auxquelles la France pourrait se trouver confrontée, la crédibilité de notre dissuasion doit reposer, selon le Livre blanc, sur la possibilité pour le chef de l'État de disposer, de façon indépendante, d'une gamme d'options suffisamment large et d'un ensemble de moyens diversifiés."⁴²

La stratégie de dissuasion française repose sur trois principes fondamentaux : Sur le principe de permanence : le dispositif de dissuasion est et doit toujours être effectif, prêt à être employé ; sur le principe de la crédibilité : les deux composantes (océanique et aéroporté), sont complémentaires en termes de portée et de précision, et disposent de modes de pénétration différents ce qui permet à la France d'avoir un champ d'action large et crédible ; et sur le principe de la stricte suffisance : le dispositif d'armement est strictement nécessaire aux besoins défensifs de la France. La dissuasion nucléaire est strictement défensive comme précédemment rappelé.⁴³

Selon l'ancienne ministre de la Défense en 2006, la stricte suffisance est l'adaptation de nos capacités, dont la crédibilité est sans cesse améliorée, à nos besoins réels : Ce principe a conduit, en 1996, à la suppression de la composante terrestre de notre force nucléaire.⁴⁴ Cela suivait la logique de l'absence de risques directs aux frontières.

⁴⁰ discours de Jacques Chirac, 19 janvier 2006, sur la dissuasion nucléaire

⁴¹ Discours de François Hollande, sur la dissuasion nucléaire- déplacement auprès des forces aériennes stratégiques à Istres (13), 19 février 2015.

⁴² Commission du livre blanc, Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale, la documentation française, Odile Jacob, 1^{er} juin 2008, 336 pages.

⁴³ Site du Ministère de la Défense, mis à jour le 16/04/2016 www.defense.gouv.fr/actualites/articles/la-dissuasion-nucleaire

⁴⁴ Sénat, audition de Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, sur la dissuasion nucléaire française, 1 février 2006.

Les forces nucléaires françaises doivent être capables d'infliger des dommages absolument inacceptables pour l'adversaire sur ses centres de pouvoir, c'est-à-dire, sur ses centres névralgiques, politiques, économiques et militaires⁴⁵. «De plus la France peut, en dernier ressort, marquer sa volonté de défendre nos intérêts vitaux par un avertissement de nature nucléaire ayant pour objectif le rétablissement de la dissuasion» comme il a été rappelé par le Président Hollande en 2015. La France ne cherche à utiliser sa force nucléaire qu'en ultime recours après avertissement, mais cela ne veut pas dire que la stratégie française n'est pas crédible.

La France s'est engagée à ne pas employer d'armes nucléaires contre les Etats non dotés de l'arme nucléaire, qui sont parties au Traité de non-prolifération et qui respectent leurs obligations internationales de non prolifération des armes de destruction massive.

Pour ce qui est de l'évolution de la stratégie française, la France a procédé à une diminution de près de 50 % de ses armes nucléaires depuis la fin de la guerre froide. Elle a ainsi fait le choix en 1996 de supprimer une de ses composantes, la composante sol/sol, en fermant le plateau d'Albion et en démantelant les missiles de courte portée (missiles Hadès) environ 400 km et cela pour se conformer au principe de stricte suffisance. Le nombre de ses SNLE a été réduit de six à quatre (tableau*).⁴⁶

La France a en outre renoncé de manière irréversible aux essais nucléaires, en démantelant son centre d'expérimentations du Pacifique: la base de Mururoa, et se limite à un programme de simulation permettant de certifier les armes conçues sur la base de la dernière campagne d'essais de 1995-1996, mais non de concevoir des armes nouvelles. ⁴⁷

Elle a également cessé la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et démantelé les usines de fabrication conformément à ses engagements internationaux.

Entre 1990 et 2005, le budget français qui est consacré à la dissuasion nucléaire a été divisé par deux. La situation française peut laisser craindre que la France ne puisse sûrement pas disposer dans le futur des moyens de son ambition en matière de dissuasion nucléaire.

Cependant, la France reste un acteur majeur sur la scène internationale en matière d'encadrement international de l'usage de l'arme nucléaire et de la lutte contre la prolifération. «Tout accroissement du nombre d'Etats possédant l'arme nucléaire est un risque majeur pour la paix ; dans les régions concernées d'abord, mais aussi pour la sécurité internationale.» «La France a donc décidé de lutter contre une des menaces les plus graves qui pèse sur la stabilité du monde, la prolifération des armes de destruction massive»⁴⁸. Elle est en faveur, tout comme les Etats Unis d'un désarmement progressif mondial.

⁴⁵ discours Président François Hollande, sur la dissuasion nucléaire- déplacement auprès des forces aériennes stratégiques à Istres (13), 19 février 2015.

⁴⁶ rapport d'information au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non prolifération nucléaires et la sécurité de la France, par le Sénateur J-P Chevènement, 24 février 2010.

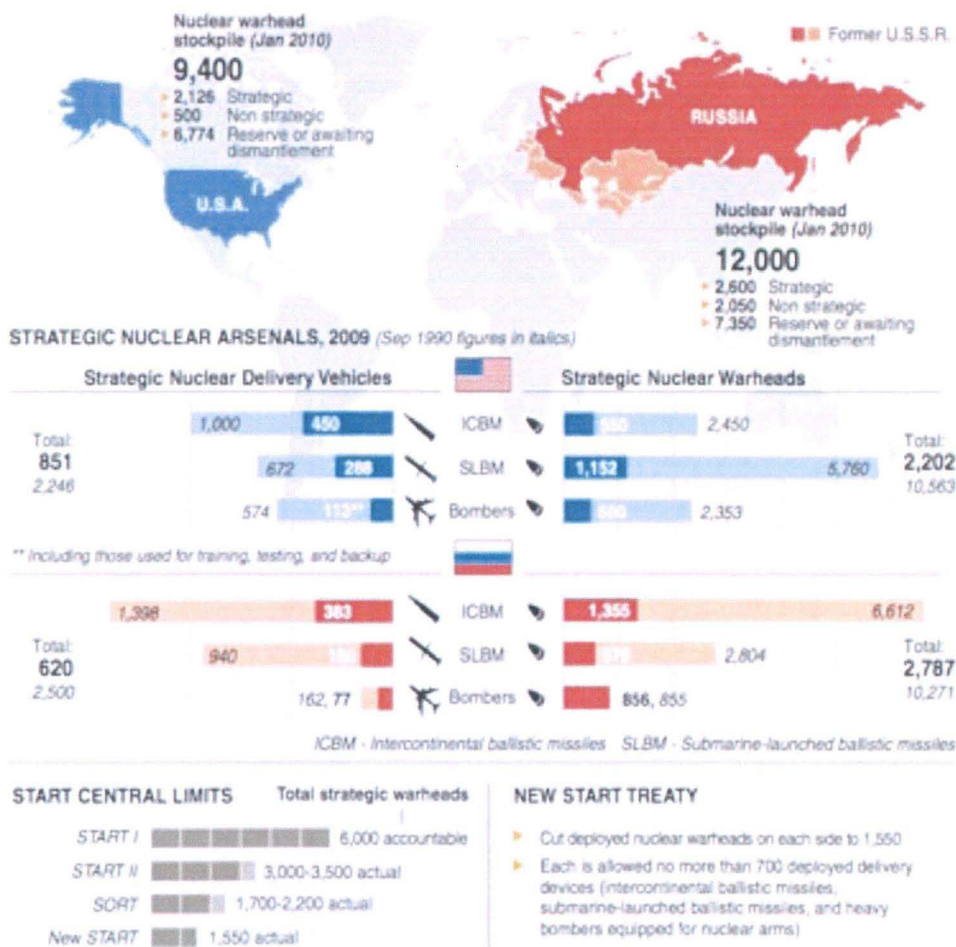
⁴⁷ rapport d'information au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non prolifération nucléaires et la sécurité de la France, par le Sénateur J-P Chevènement, 24 février 2010

⁴⁸ Discours du Président François Hollande sur la dissuasion nucléaire - déplacement auprès des forces stratégiques aériennes à Istres (13), 19 février 2015

§ 2- Les Etats-Unis : puissance et volonté de désarmement

La Défense américaine		
EFFECTIF TOTAL	BUDGET DE LA DÉFENSE	MOYENS NUCLÉAIRES
-1 433 000 hommes	-596 000 000 \$	-force nucléaire stratégique : 14 SNLE
-14 000 civils + réserve de 865 000 hommes	- évolution du budget : -1,49%	-450 ICBM + 90 bombardiers

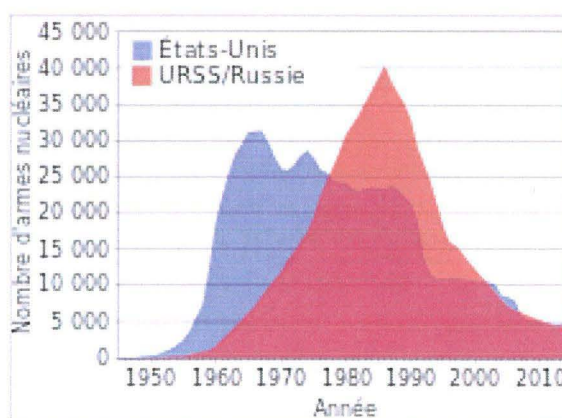
La Russie et les Etats-Unis restent les plus grandes puissances nucléaires du monde. Ils détiennent encore 96 % du stock mondial d'armes nucléaires, soit, ensemble, plus de 22 000 têtes nucléaires.



Source: Federation of American Scientists START - Strategic Arms Reduction Treaty SORT - Strategic Offensive Reductions Treaty REUTERS

Ce sont les risques de voir la dissuasion échouer, la prolifération augmenter et de perdre le contrôle de la course aux armements qui motiveront les États-Unis et l'Union Soviétique à codifier la dissuasion, à lui donner un encadrement quantitatif et juridique. Avec les multiples avancées technologiques débutées à la fin des années 1950, notamment dans les domaines de la balistique et des forces de première frappe (sous-marins nucléaires), les assurances de la dissuasion nucléaire semblaient compromises. La théorie du pouvoir égalisateur de l'atome ne peut pas fonctionner dans ce contexte là. Sans équilibre de la terreur, non seulement les risques d'une confrontation augmentaient mais incitaient également les deux grandes puissances à se «ruiner dans une course aux armements nucléaires stratégiques qui était aussi dispendieuse qu'inutile»⁴⁹ Le désarmement nucléaire est donc tributaire, au premier chef et à titre essentiel, de l'attitude de ces deux Etats.⁵⁰ Comme le relève le rapport « Perry-Schlesinger », l'arsenal russe a un caractère « dimensionnant » pour l'arsenal américain⁵¹, les États-Unis et la Russie ont historiquement déterminé leur arsenaux au regard de la menace qu'ils représentaient l'un pour l'autre.

La maîtrise des armements se concrétise progressivement au fil des traités qui se succèdent, débutant avec le Partial Test Ban Treaty en 1963 et comprenant, entre autres par la suite, les traités essentiels que sont le TNP, SALT et ABM (le Traité de non prolifération, le Strategic Arms Limitation Talks et le Anti ballistic missiles). Par le biais de ces derniers, le contrôle des armements va permettre de répertorier les types d'armements et de limiter la croissance des arsenaux⁵² A la fin de la guerre froide, la course effrénée à l'armement nucléaire a diminué, ainsi que le nombre d'armes nucléaires détenues par les américains et les russes.



source: www.e-monsite.com

La Nuclear Posture Review de 2001 de l'administration Bush, rendue publique en janvier 2002, s'insère elle-même dans le cadre plus large d'une Quadrennial Defense Review qui vise à mettre en œuvre une vaste « transformation » de l'outil militaire américain, afin de faire face à un

⁴⁹ Guillaume Parmentier, le retour de l'histoire, stratégie et relations internationales pendant et après la guerre froide, Editions Complexes, Paris, 1993, p65

⁵⁰ Désarmement, non-prolifération nucléaires et sécurité de la France, rapport d'information du Sénateur J-P Chevènement, fait au nom de la commission des affaires étrangères, 24 février 2010.

⁵¹ rapport Perry Schlesinger, commission instituée par le Congrès américain, 2010.

⁵² Karim-André Laz, mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, janvier 2006

contexte géopolitique plus incertain et à de nouvelles formes de menaces. De nouvelles préoccupations à l'égard du terrorisme international provoquées par les événements du 11 septembre 2001 apparaissent et occultent la nécessité d'un désarmement nucléaire, comme l'apparente menace que présentent les «États parias» cherchant à se procurer des armes de destruction massive.⁵³ Rappelons que la suspicion par les Etats Unis de la présence d'armes de destruction massive nucléaire en Irak fut la raison de leur engagement dans la guerre d'Irak de 2006. Le NPR de 2001 traduit cependant la volonté d'une certaine réduction de la place des forces nucléaires dans la doctrine de défense des Etats-Unis, au profit des moyens conventionnels et de la défense antimissile. Cette tendance ne sera pas modifiée dans la NPR de 2010.⁵⁴ Le Nuclear Posture Review (NPR) de 2001, qui a inspiré la politique nucléaire militaire américaine durant la dernière décennie est remplacé par une nouvelle NPR en 2010 sous la présidence de Barack Obama.

La doctrine nucléaire stratégique des Etats-Unis précisée dans le nouvel Nuclear Posture review rendue publique le 6 avril 2010, réduit substantiellement les circonstances dans lesquelles l'arme atomique peut être utilisée.

L'élaboration de ce Nuclear Posture Review a été retardée d'une part, par la prolongation des négociations américano-russes, en raison de difficultés liées à l'interaction entre les défenses antimissiles américaines et le calibrage de la dissuasion nucléaire russe, et d'autre part, par les résistances probables auxquelles s'est heurté le président Obama au sein de sa propre Administration pour annoncer des objectifs de réduction de l'arsenal américain pouvant atteindre plusieurs milliers de têtes nucléaires.⁵⁵

Le Nuclear Posture Review fait aussi de la lutte contre la prolifération et le terrorisme nucléaire sa priorité. Elle se situe dans le prolongement de l'engagement de Barack Obama à promouvoir un monde sans armes nucléaires, projet qu'il a exposé dans un discours à Prague en avril 2009.⁵⁶

En effet, la Président Obama a affirmé «clairement et avec conviction l'engagement de l'Amérique à rechercher la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires»⁵⁷

Le Président Barack Obama a repris les engagements développés deux ans plus tôt par des anciens responsables américains de la défense et de la diplomatie, républicains et démocrates, George Schultz, William Perry, Henry Kissinger et Sam Nunn.

Le président américain exclut l'utilisation de l'arme atomique contre un pays non doté respectueux du Traité de non-prolifération nucléaire, même en cas d'attaque biologique ou chimique. La contrainte d'emploi de l'arme atomique ne s'appliquerait pas à l'Iran ou à la Corée du

⁵³ Nick Ritchie, *US Nuclear Weapons Policy After the Cold War: Russians, 'Rogues' and Domestic Division*, Routledge, 8 août 2008, 240 pages, <http://www.globalsecurity.org/wmd/library/policy/dod/npr.htm>

⁵⁴ Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non-prolifération nucléaires et la sécurité de la France, J-P Chevènement Sénateur, mars 2010

⁵⁵ Rapport d'information fait au nom de la commission de affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non prolifération nucléaires et la sécurité de la France, J-P Chevènement Sénateur, mars 2010

⁵⁶ Nuclear Posture Review report, nuclear policy changes by the Obama administration, non proliferation and terrorism, sustaining the Nuclear Arsenal, Security strategy, Progressive management, 31 décembre 2010, 66 pages.

⁵⁷ Discours du Président Barack Obama à Prague, 5 avril 2009, consultable sur www.alternatives-economiques.fr/barak-obama-discours-a-prague--5-a_fr_art_1067_52453.html

Nord, pays qui agissent en violation du TNP. Cela est en concordance avec le contexte géopolitique des américains.

De plus, dans le cas d'une "attaque bactériologique dévastatrice", les Etats-Unis se réservent le droit de revenir sur leurs engagements et d'agir contre un Etat non doté. L'administration Obama précise que sa stratégie impliquera aussi la mise en place d'une riposte graduée conventionnelle afin d'assurer la protection des intérêts américains mais également la protection des intérêts de ses alliés. Les Etats-Unis, en parallèle d'une volonté de désarmement, ont développé un projet de missiles intercontinentaux équipés de charges non nucléaires et poursuit le développement de la défense antimissiles, lancée par l'administration de George W. Bush⁵⁸ qui est vu d'un mauvais oeil par les Russes notamment. Le Pentagone consacre actuellement 350 milliards de dollars à la modernisation de ses moyens atomiques tout en perfectionnant ses anti-missiles, un domaine où il excelle. Les Etats-Unis ne sont peut-être pas loin d'annuler ce fameux équilibre nucléaire qui avait permis à la guerre froide de ne pas devenir «chaude».⁵⁹

Selon l'une des évaluations les plus récentes, l'arsenal nucléaire des Etats-Unis se constitue de 9 400 armes nucléaires, dont 5 200 déployées ou en réserve (2200 armes stratégiques et 500 armes non stratégiques opérationnelles déployées ; 2 500 armes en réserve) et 4 200 en attente de démantèlement.⁶⁰

L'arsenal des Etats-Unis reste un des deux plus importants au monde, avec celui de la Russie. On a observé au travers de ce paragraphe que la stratégie américaine était, pour une grande partie, liée aux évolutions de l'arsenal russe. Nous allons voir, maintenant, que l'arsenal russe reflète le même constat.

§ 3 - La Russie: puissance et protection

La Défense russe		
EFFECTIF TOTAL	BUDGET DE LA DÉFENSE	MOYENS NUCLÉAIRES
-766 000 hommes	-66 400 000 \$ -1,4 milliard \$ pour 2014/2016 = renforcement et maintenance arsenal nucléaire	-force nucléaire stratégique : 11 SNLE
	- évolution du budget : + 15%	-295 ICBM + 76 bombardiers

⁵⁸ Nuclear Posture Review report, nuclear policy changes by the Obama administration, non proliferation and terrorism, sustaining the Nuclear Arsenal, Security strategy, Progressive management, 31 décembre 2010, 66 pages.

⁵⁹ Jean-Louis Dufour, «la dissuasion nucléaire n'est pas morte, L'Economiste», Edition n°4730, 16/03/2016 <http://leconomiste.com/article/995224-la-dissuasion-nucléaire-n'est-pas-morte>

⁶⁰ - Hans M. Kristensen, Robert S. Norris, Nuclear notebook : worldwide deployments of nuclear weapons, 2009 - bulletin of the Atomic Scientist- novembre/décembre 2009. <http://bos.sagepub.com/cgi/collection/nuclearnotebook>

Le programme de création de l'arme nucléaire soviétique fut lancé en 1943 lorsque les services de renseignement soviétiques n'ait réussi à se procurer un rapport américain prouvant la faisabilité de l'arme atomique. Le programme nucléaire russe est né, on pourrait dire, du programme américain de développement de l'arme nucléaire. Le premier essai nucléaire a eu lieu le 29 août 1949 et le premier essai de la bombe H a eu lieu le 12 août 1953.

Comme évoqué dans le paragraphe précédent, à la fin de la guerre froide, la course effrénée à l'armement nucléaire a diminué, ainsi que le nombre d'armes nucléaires détenues par les américains et les russes (*graphique).

Depuis la fin de la guerre froide, la politique suivie par la Russie à l'égard de ses forces nucléaires semble inspirée par quatre considérations principales⁶¹ :

La première est de réduire la taille de son arsenal dont le maintien en condition et la modernisation représentent des charges financières contraignantes et difficilement supportables. La deuxième est de préserver la parité stratégique avec les Etats-Unis, élément essentiel de son statut de puissance et de son poids politique. On voit ici, que tous comme les Etats-Unis, la Russie adapte son arsenal au niveau des capacités nucléaires américaines. La guerre froide appartient au passé, mais la compétition reste actuelle, c'est flagrant en matière d'armement nucléaire militaire.

La troisième considération est de maintenir et prévoir les conflits qui pourraient apparaître à sa périphérie dans les pays de l'ex-URSS et exercer une dissuasion à l'égard de la Chine, dont elle redoute la pression, notamment démographique, sur ses frontières d'Extrême-Orient. ⁶²Le conflit frontalier sino-soviétique de 1969 est une série d'incidents armés entre la Russie et la Chine dont le point de rupture culminant se situe dans les années 60.⁶³

La quatrième est le maintien d'un arsenal tactique est considéré comme une garantie de sécurité par la Russie. Il compense en partie l'infériorité des forces conventionnelles, dont la modernisation sera nécessairement longue et coûteuse.⁶⁴

En ce qui concerne la position russe sur le désarmement nucléaire, elle ne donne pas lieu à un débat ouvert, comme cela peut être le cas aux Etats-Unis. Ce n'est pas une démarche politique comme cela peut l'être aux Etats-Unis. En 2015, les Russes ont tiré huit missiles balistiques intercontinentaux ou ICBM. Les 16 missiles, annoncés comme devant être mis à feu cette année, devraient être en principe de nouveaux engins. Au programme: le *Bulava*, un missile pour sous-marin et le SS-X-30 Sarmat, deux fusées en cours de mise au point, censées être invulnérables face aux anti-missiles US. ⁶⁵ Les russes n'ont pas encore engagé une marche en avant vers le désarmement nucléaire. L'arsenal nucléaire est bien fourni et le président Vladimir Poutine a l'intention de redonner à la Russie sa place sur l'échiquier international en élargissant son aire

⁶¹ rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non-prolifération nucléaires et la sécurité de la France, J-P Chevènement Sénateur, mars 2010

⁶² rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non-prolifération nucléaires et la sécurité de la France, J-P Chevènement Sénateur, mars 2010

⁶³ Site internet Wikipédia: fr.wikipedia.org/wiki/conflit_frontalier_sino-sovietique_de_1969

⁶⁴ la doctrine militaire russe 2010, site de l'IRSEM, institut de recherche stratégique de l'école militaire <http://www.defense.gouv.fr/irsem/publications/etudes/etudes-de-l-irsem>

⁶⁵ Jean-Louis Dufour, «la dissuasion nucléaire n'est pas morte, L'Economiste,, Edition n°4730, 16/03/2016 <http://leconomiste.com/article/995224-la-dissuasion-nucleaire-n'est-pas-morte>

d'influence⁶⁶ et l'arme nucléaire reste un facteur déterminant de puissance militaire.

En Russie, la nouvelle "Doctrin militaire et la politique nationale en matière de dissuasion nucléaire à l'horizon 2020", approuvée le 6 février 2010 par le président russe Dmitri Medvedev réaffirme le possible recours aux armes nucléaires en cas de danger existentiel pour le pays : "la Russie se réserve le droit d'utiliser des armes nucléaires en cas d'attaque aux armes nucléaires ou autres armes de destruction massive contre elle et/ou ses alliés, ainsi qu'en cas d'agression avec des armes conventionnelles mettant en danger l'existence même de l'État".⁶⁷

C'est une doctrine, en vertu de laquelle, en comparaison avec les autres Etats dotés, les possibilités d'utilisation de l'arme nucléaire sont plus larges et plus nombreuses. Il n'y a pas de prise en compte véritable du principe strict de proportionnalité.

La doctrine précédente, en 2000, était plus vague, envisageant le recours au nucléaire en cas d'agression "massive" sans donner plus de précisions. Par ailleurs, la nouvelle doctrine russe de sécurité place l'OTAN en tête de liste des menaces extérieures, avant la prolifération nucléaire (menace n° 6) et le terrorisme (menace n°10)⁶⁸.

La désignation de l'OTAN comme une menace va entraîner un renforcement de ses capacités offensives aux frontières de la Russie, une poursuite du déploiement d'un système global de défense antimissiles en Europe centrale et orientale, de systèmes stratégiques conventionnels d'armes de haute précision, concept de frappe globale, militarisation de l'espace, ingérence dans les affaires intérieures des Etats, influence par l'information.⁶⁹ La crise ukrainienne et les tensions entre la Russie et la Turquie, membre de l'OTAN, explique les positions de la Fédération de Russie

Selon l'une des évaluations les plus récentes, l'arsenal nucléaire russe se compose de 13 000 armes nucléaires, dont 4 850 armes opérationnelles ou actives et 8 150 armes en réserve ou en attente de démantèlement en accord avec ses engagements internationaux.⁷⁰

Les forces nucléaires conservent donc un rôle d'autant plus central dans la politique de défense russe, que les forces conventionnelles sont équipées dans une large mesure de matériels anciens et que leur modernisation coûteuse compensera difficilement les handicaps que constituent une démographie en déclin pour un pays doté d'un aussi vaste territoire et de voisins puissants.⁷¹

La Russie est un des seul pays avec la Chine à voir son budget destiné à l'armement et au nucléaire militaire augmenter. Les dépenses militaires représentent 23 % du budget fédéral russe pour 2015, selon la vice-ministre russe de la défense Tatiana Chevtsova, tandis que la part du programme d'armement dans le budget du ministère de la défense ne cesse de croître tous les ans :

⁶⁶ www.rts.ch, Géopolitis, émission du 20 septembre 2014, invité : Arnaud Leclercq, professeur, auteur de "La Russie, puissance d'Eurasie".

⁶⁷ la doctrine militaire russe 2010, site de l'IRSEM, institut de recherche stratégique de l'école militaire <http://www.defense.gouv.fr/irsem/publications/etudes/etudes-de-l-irsem>

⁶⁸ la doctrine militaire russe 2010, site de l'IRSEM, institut de recherche stratégique de l'école militaire <http://www.defense.gouv.fr/irsem/publications/etudes/etudes-de-l-irsem>

⁶⁹ PSEI, J-F. GUILHAUDIS, Puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale.(A1-A83) 17 aout 2015, <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

⁷⁰ Hans M. Kristensen, Robert S. Norris, Nuclear notebook : worldwide deployments of nuclear weapons, 2009 - bulletin of the Atomic Scientist- novembre/décembre 2009. <http://bos.sagepub.com/cgi/collection/nuclearnotebook>

⁷¹ rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non-prolifération nucléaires et la sécurité de la France, J-P Chevènement Sénateur, mars 2010

de 37 % en 2013 à 59 % en 2017 et près de 70 % d'ici 2020. En 2014, les dépenses du ministère de la Défense ont été d'une soixantaine milliards de dollars, dont un cinquième consacré à moderniser le bouclier antimissile de la Russie.⁷² Vladimir Poutine a annoncé le mardi 16 juin 2015 que la Russie allait renforcer son arsenal nucléaire avec le déploiement de plus de quarante nouveaux missiles intercontinentaux d'ici à la fin de l'année.⁷³ Ces missiles seront en mesure de déjouer les systèmes antimissiles, a précisé le président russe à l'occasion du Salon militaire armée 2015. Un déploiement qualifié de « déstabilisant » et « dangereux » par le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg.

Cependant, la Russie a de lourdes dépenses à effectuer en matière de maintenance, la Chine, quant à elle, développe et augmente son arsenal nucléaire militaire.

§ 4 - La Chine: un outil strictement limité à la Défense de l'Etat.

La Défense chinoise		
EFFECTIF TOTAL	BUDGET DE LA DÉFENSE	MOYENS NUCLÉAIRES
-300 000 hommes	-141 450 000 \$ -1,24 % PIB	-force nucléaire stratégique : 4 SNLE
-3 870 000 réservistes - service militaire à partir de 18 ans	- évolution du budget : + 12,2%	-90 ICBM + 400 IRBM + 20 bombardiers

L'origine du programme nucléaire chinois se trouve dans les fondements de la création de la République Populaire de Chine sous Mao Zedong dans les années 1950. Le premier essai a eu lieu le 16 octobre 1964. Sous Mao Zedong, la force nucléaire répondait à la volonté d'être une grande puissance mondiale dont la souveraineté et l'indépendance ne pourraient jamais être remises en cause.⁷⁴

⁷² Philippe Leymarie, le réveil militaire russe, les blogs du Diplo, site du Monde Diplomatique, 6 février 2015. <http://blog.mondediplo.net/2015-02-06-Le-reveil-militaire-russe/>

⁷³ La Russie renforce son arsenal nucléaire nucléaire avec 40 missiles intercontinentaux, LE Monde avec AFP et Reuters, 16/06/2015 http://www.lemonde.fr/international/article/2015/06/16/la-russie-renforce-son-arsenal-nucleaire-avec-40-missiles-intercontinentaux_4655454_3210.html

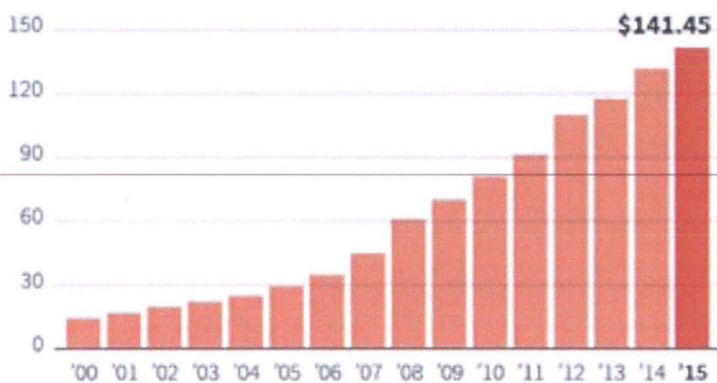
⁷⁴ Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

China's defence budget

China will boost its military spending by 10.1 percent this year as it cranks up its development of high-tech weapons.

DEFENCE BUDGET

In billion dollars



Source: Chinese government

Staff, 05/03/2015

REUTERS

Le budget militaire de la Chine devient en 2015 le deuxième plus important au monde. La Chine porte un intérêt particulier à la question du nucléaire qui est une technologie duale pouvant l'avantager sur le plan de l'économie, du développement et de la puissance militaire.

La Chine se donne pour objectif de développer une force suffisante pour répondre aux besoins évolutifs de sa sécurité. Elle affirme une volonté de retenue dans le développement de sa force nucléaire et se refuse à engager une course aux armements nucléaires avec une autre puissance.⁷⁵

Le célèbre analyste militaire chinois Yao Yunzhu affirme que son pays continue à adhérer aux idées de Mao Zedong et de Deng Xiaoping, qui croyaient profondément au fait que « l'efficacité du dispositif de dissuasion n'augmente pas proportionnellement au nombre d'armes nucléaires », mais qu'« un arsenal de petite taille survivable et invulnérable peut être tout aussi efficace en termes de dissuasion »⁷⁶. Certains observateurs ont émis des suppositions selon lesquelles la Chine pourrait profiter de la réduction du nombre d'armes nucléaires américaines et russes afin de « parvenir plus rapidement à la parité » avec les superpuissances nucléaires⁷⁷. La décroissance permanente des arsenaux des Etats-unis et de la Russie abaisse constamment le niveau permettant à la Chine d'atteindre plus rapidement un niveau de crédibilité suffisant de son arsenal nucléaire.

Parallèlement, la Chine consacre des ressources croissantes à moderniser, étoffer et diversifier son arsenal nucléaire, pour augmenter la résilience et la crédibilité de sa capacité de

⁷⁵ rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non-prolifération nucléaires et la sécurité de la France, J-P Chevènement Sénateur, mars 2010

⁷⁶ -www.dsi-presse.com/?p=6840 La puissance nucléaire chinoise, interview Michael Chase, docteur en relations internationales et politologue, DSI Défense-sécurité internationale, avril-mai 2014.

⁷⁷ -www.dsi-presse.com/?p=6840 La puissance nucléaire chinoise, interview Michael Chase, docteur en relations internationales et politologue, DSI Défense-sécurité internationale, avril-mai 2014.

seconde frappe. Elle se montre critique les programmes américains de défense anti-missiles balistiques, dans lesquels elle voit une menace pour sa dissuasion.⁷⁸

L'implantation d'un bouclier anti-missile d'origine américaine dans la zone du Pacifique pousse la Chine à effectuer à une modernisation générale de son arsenal, dans la mesure où elle craint qu'une défense antimissile américaine vienne neutraliser ses forces nucléaires et rompre l'équilibre du pouvoir égalisateur de l'atome. Les craintes sont les mêmes que celles des russes. L'actuelle transition de l'armée chinoise vers des engins mobiles ICBM et SLBM apparaît comme l'aspect le plus important de ce programme de modernisation qualitative et quantitative de la force, car il offre à la Chine une force de dissuasion stratégique plus crédible.⁷⁹

Pour ce qui est de la stratégie d'utilisation de l'arme nucléaire, la Chine est le seul des Etats dotés à promouvoir le désarmement nucléaire total et à défendre une doctrine du non-usage en premier des armes nucléaires: pour elle, l'arme nucléaire est l'instrument d'une stratégie purement défensive. Cependant la Chine est un des seuls Etats dotés à ne pas avoir procédé à des mesures unilatérales de désarmement⁸⁰. Elle promeut le désarmement mais continue d'agrandir son arsenal nucléaire, ce qui peut sembler contradictoire.

Dans les Livres blancs de 2006 et de 2009, la Chine déclare qu'elle s'interdira de faire usage de l'arme atomique à l'encontre des Etats non-dotés et qu'il n'y aura aucun recours en premier dans le cadre d'un conflit avec une autre puissance nucléaire. C'est une arme de légitime défense, dont l'usage tel que décrit par les autorités chinoises, respecte le principe de proportionnalité. En effet, l'objectif premier de la Chine est de dissuader d'autres pays d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires contre elle.⁸¹

Aujourd'hui, la Chine dispose d'une triade nucléaire en pleine expansion (missiles, bombardiers stratégiques, SNLE) et la question se pose de savoir si la doctrine développée va devenir plus offensive dans la prochaine décennie, malgré le choix politique d'utiliser une dissuasion minimale et de non emploi. La Chine est en effet la seule puissance nucléaire officielle qui augmente la taille de son arsenal. La dimension exacte de son arsenal reste très difficile à estimer, mais est fréquemment évalué à 200 armes nucléaires déployées, sachant que la taille de la réserve reste inconnue.

Si la Chine est une puissance nucléaire croissance, certains pays de l'ancien continent comme la Grande-Bretagne sont en déclin et doivent revoir leur stratégie nucléaire.

⁷⁸ Livre blanc sur la Défense en Chine, office d'information du Conseil des Affaires d'Etat de la République populaire de Chine, Beijing, décembre 2006, www.french.china.org.cn

⁷⁹ -www.dsi-presse.com/?p=6840 La puissance nucléaire chinoise, interview Michael Chase, docteur en relations internationales et politologue, DSI Défense-sécurité internationale, avril-mai 2014.

⁸⁰Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

⁸¹ Livre blanc sur la Défense en Chine, office d'information du Conseil des Affaires d'Etat de la République populaire de Chine, Beijing, décembre 2006, www.french.china.org.cn

§ 5 - La Grande Bretagne : dépendance croissante aux US

La Défense britannique		
EFFECTIF TOTAL	BUDGET DE LA DÉFENSE	MOYENS NUCLÉAIRES
-147 000 hommes	-61 800 000 \$ -2,7% du PIB	-force nucléaire stratégique : 4 SNLE
-34 900 hommes en réserve volontaire	- évolution du budget : - 2,13%	- démantèlement de la composante aérienne en 1998

À la fin de la seconde guerre mondiale, le gouvernement britannique pense que les États-Unis, son allié historique, partagera la technologie du nucléaire militaire, que les Britanniques considèrent comme une découverte conjointe. Ce ne fut pas le cas.

Cependant, le Royaume uni ne renonce pas à l'acquisition de la bombe nucléaire. En effet, le gouverne décide que le Royaume-Uni a besoin de la bombe atomique pour maintenir son influence politique mondiale, qui est en déclin.

Le 15 mai 1957, lors de l'opération Grapple, la première bombe H britannique fut testée avec réussite. Cela faisait du Royaume-Uni la troisième puissance à développer cette technologie⁸² Quant aux conditions d'utilisation de l'arme nucléaire, la Grande Bretagne et la France ont une doctrine proche l'une de l'autre. Or la France reste très attachée à sa souveraineté nucléaire alors que la Grande-Bretagne a fait le choix de s'allier avec les Etats-Unis après avoir acquis le statut de puissance nucléaire en 1952. Les britanniques ont passé un accord avec les Etats-Unis pour pérenniser leur force nucléaire. Connu sous le nom de *1958 Agreement Act*, ce document assure au Royaume-Uni le transfert de technologies militaires nucléaires et la possibilité de tester ses armes sur le principal site américain du Nevada.⁸³

Si la dissuasion nucléaire est indépendante sur le plan décisionnel, elle n'est pas autonome, car dans les faits, elle repose totalement sur la technologie qu'apportent les américains.⁸⁴ En renonçant à la maîtrise de l'ensemble de sa filière technologique nucléaire, la Grande Bretagne a créé une dépendance technologique et donc politique à l'égard des Etats-Unis. C'est un abandon d'autonomie et de souveraineté.

Comme mentionné, la doctrine nucléaire du Royaume-Uni présente des similitudes avec la doctrine française. La détention de l'outil nucléaire militaire vise à prévenir un conflit qui porterait atteinte aux intérêts vitaux de la Nation. Le ministère de la Défense britannique dans le document *The Future of the United Kingdom's Nuclear Deterrent* de 2006 utilise la notion « d'intérêts

⁸² Christian Bataille et Henri Revol, Rapport sur les incidences environnementales et sanitaires des essais nucléaires effectués par la France entre 1960 et 1996 et éléments de comparaison avec les essais des autres puissances nucléaires, Assemblée nationale, 5 février 2001, 248 p., p. 13

Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

⁸⁴Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

vitaux » pour la première fois. Pour être efficace, les arsenaux français et britanniques doivent être crédibles.

Dans le Livre blanc Strategic Defence Review de juillet 1998, l'objectif affiché est: "Eviter la guerre plutôt que la faire, tel est le but de la dissuasion. Toutes nos forces ont un rôle dissuasif important à jouer, mais la dissuasion nucléaire soulève des problèmes particulièrement délicats liés à la nature même de la guerre nucléaire. Le gouvernement aspire à un monde plus sûr dans lequel l'arme nucléaire n'aura pas lieu d'être. L'un des grands objectifs de la politique étrangère et de défense est donc de renforcer le contrôle des armements. Néanmoins tant que subsistent de grands arsenaux nucléaires et des risques de prolifération, la dissuasion minimale dont nous disposons demeure un élément essentiel de notre sécurité".⁸⁵ Le Royaume Uni est en faveur d'une politique de désarmement de façon multilatérale.

Dans la Strategic Defence and Security Review publiée le 19 octobre 2010, le Royaume-Uni réitère sa doctrine de «dissuasion minimale», très proche de la notion de «stricte suffisance» française. Elle répond à la nécessité de disposer d'un moyen ultime pour dissuader les menaces les plus extrêmes. Le Royaume-Uni n'écarte pas la possibilité de voir ressurgir une menace nucléaire majeure et directe à son encontre, en raison du maintien d'arsenaux nucléaires conséquents dans le monde, d'un risque prolifération nucléaire.⁸⁶

La Strategic Defence and Security Review de 2010 souligne également la contribution de la dissuasion nucléaire britannique dans le cadre de l'Otan, au profit de la sécurité euro-atlantique. Le Royaume Uni n'utilisera pas ses armes nucléaires contre un État non-nucléaire partie au TNP, dès lors que cet État n'est pas en violation de ses obligations de non-prolifération. Ces modalités d'utilisation sont les mêmes que la France à une exception près: tout comme les États-Unis, le Royaume-Uni se réserve le droit de reconsidérer sa position en cas d'une menace chimique et biologique de grande importance.

Si la doctrine britannique est proche de celle de la France, il y a cependant une différence majeure entre les forces nucléaires britanniques et les forces nucléaire française.

En 1998, avec l'arrivée du gouvernement travailliste une modification complète de la posture nucléaire britannique a été établie. En effet, le Royaume-Unis a procédé au démantèlement de sa composante aérienne, la dissuasion nucléaire britannique ne repose plus que sur la seule composante maritime qui est composée de trois SLNE, équipés de missiles Trident, qui sont de conception américaine. La France a conservé sa composante maritime et aérienne. L'arsenal de la France dépasse quantitativement l'arsenal de son voisin. L'arsenal nucléaire du Royaume-Uni est le plus petit des arsenaux des puissances nucléaires et donc des 5 Etats membres de Conseil de sécurité avec moins de 160 ogives nucléaires opérationnelles (pour un arsenal global de 225 ogives) réparties.⁸⁷

⁸⁵Marcel DAVAL, article Stratégies nucléaires, dans le Dictionnaire de stratégie, sous la direction de Thierry de MONTBRIAL et de Jean KLEIN, PUF, 2000 ; Sites internet du ministère de la défense, de l'Institut de Stratégie Comparée (www.stratic.org) et du GRIP.

⁸⁶Strategic Defence and Security Review 1998, The strategic Defense review White paper, research paper, House of Common library, 15 octobre 1998. consultable sur : www.researchbriefings.files.parliament.uk/documents/RP98-91.pdf

⁸⁷ Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

En décembre 2006, le Premier Ministre Tony Blair avait annoncé la mise en place d'un programme de remplacement et de continuité de la dissuasion britannique à l'horizon 2025.⁸⁸ Il planait une interrogation concernant le nombre de SNLE. Le gouvernement actuel envisage en effet de renouveler quatre SNLE, pour un coût prévu en 2015 de 22,2 à 30 milliards d'euros. Cette perspective a entraîné plusieurs manifestations de mécontentement, l'opération ayant un coût financier important.

Il est intéressant de remarquer que dans les cas de la France et du Royaume Uni, il y a une volonté de rester au premier plan. C'est une volonté qui est onéreuse. Ces deux pays européens ayant des difficultés à maintenir leur arsenal nucléaire, ont mis en place une forte coopération bilatérale lors des accords de Lancaster House (2010). Ces accords prévoient notamment des installations hydrographiques et hydrodynamiques communes pour assurer la viabilité et la sécurité de la dissuasion après l'adhésion au TICEN et constitue une base pour une coopération plus générale en matière nucléaire.⁸⁹ Cependant, on ne peut s'empêcher de penser à la formule de Winston Churchill pour le général de Gaulle: "Chaque fois que nous devons choisir entre l'Europe et le grand large, nous choisirons le grand large". Dans de nombreux domaines, notamment le domaine militaire, les britanniques préfèrent et ont souvent préféré les américains aux français. On voit bien qu'ici, la stratégie nucléaire pour maintenir le pouvoir égalisateur de l'atome montre quelques faiblesses, notamment une faiblesse financière. Cependant, la dissuasion nucléaire apparaît encore aux yeux des Etats membres du conseil de sécurité comme garantie nécessaire au vu du contexte politique international.

Section 2 / Le pouvoir égalisateur de l'atome: un contexte politique international nécessitant la dissuasion nucléaire

Les Etats dotés connaissent des tensions politiques entre eux. Etre membre permanent du Conseil de Sécurité ne veut pas dire que les membres de ce Conseil forment une alliance particulière, chaque Etat défend ses intérêts. En 2016, deux conflits durables et d'ampleur sont notables: Le conflit en Mer de Chine ou la Chine, les Etats-Unis et les alliés de ces derniers cherchent à contrôler la zone d'influence de la Mer de Chine; et également le conflit en Ukraine ou la Russie et l'Otan se déchirent pour le contrôle politique de cet ancien pays de l'Union soviétique. Le pouvoir égalisateur est un des facteurs importants de la non escalade de ces conflits.

⁸⁸ Nucléaire: doctrine, Mis à jour le 07/03/2012 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/nucleaire/doctrines.shtml>

⁸⁹ J-F. GUILHAUDIS ; Puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale. (A1-A83) PSEI ; mis en ligne le 17 aout 2015

§ 1 - Le conflit en Mer de Chine



Les pays d'Asie du Sud-Est continentale ont rarement pu faire abstraction de la présence et des ambitions de leur puissant voisin, la République Populaire de Chine, dont l'influence pèse fortement sur la région, notamment au sein d'organisations comme la Commission du Mékong (Mekong River Commission) ou bien entendu l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN).⁹⁰

Mais en matière d'enjeux frontaliers, cette incontournable et souvent encombrante présence chinoise se fait surtout sentir en mer, plus particulièrement en Mer de Chine Méridionale (le nom même de cette mer fait d'ailleurs déjà l'objet de controverses et traduit à quel point les Chinois la considèrent comme leur « mer intérieure »).⁹¹

La question des frontières en Asie du Sud-Est est particulière car bien que le concept y soit ancien, c'est aussi là que le « processus de délimitation des frontières est le moins achevé ».⁹²

⁹⁰ <https://espacepolitique.revues.org/2780>. La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

⁹¹ <https://espacepolitique.revues.org/2780>. La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

⁹²FOUCHER, M, Asies nouvelles, Atlas géopolitique, collection géographie-géopolitique, Belin, 01/01/2002, 480 pages

En Mer de Chine Méridionale, on dénote la présence d'archipels qui sont essentiellement constitués d'îlots, atolls et récifs, dont certains ne sont émergés qu'à marée basse. Il y a quatre principaux archipels : ce sont dans les archipels Paracels et Spratleys que les tensions sont les plus vives, surtout depuis la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer Montego Bay du 10 décembre 1982.⁹³

Géographiquement, l'archipel des Paracels se situe à environ 350 km à l'est de Da Nang, au Vietnam. Il comprend une quinzaine d'îlots ainsi qu'un grand nombre d'atolls et de récifs s'étendant sur 15 000 km². Il est revendiqué à la fois par le Vietnam, la Chine et Taïwan. En janvier 1974, la Chine a tiré parti de l'instabilité politique de l'époque, notamment de la guerre du Vietnam pour finir ce qu'elle avait entamé en 1958, à savoir l'expulsion manu militari des forces sud-vietnamiennes de l'archipel. Cela a débouché sur l'occupation physique exclusive, essentiellement militaire, des Paracels.

Plus au sud, dans les 190 à 600 îlots et récifs qui constituent l'archipel des Spratleys et qui s'étendent sur plus de 160 000 km², la situation est encore plus complexe et tendue, puisque pas moins de six pays le revendiquent, en totalité pour ce qui est de la Chine, du Vietnam et de Taïwan et en partie pour les Philippines, la Malaisie et Brunei.⁹⁴ Pour justifier ses réclamations, chacun de ces pays se réfère à l'histoire, mais sans apporter de preuves décisives de la légitimité de ses revendications. De fait, les îles et les récifs de la mer de Chine méridionale ont été occupés à plusieurs reprises par différents pays (ou puissances coloniales), occupations qui, parfois, n'ont fait l'objet d'aucune notification.⁹⁵

Dans ces archipels Paracels et Spratleys, les tensions sont vives, surtout depuis la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer Montego Bay du 10 décembre 1982⁹⁶ dont la ratification a été lente et pénible, et qui ne fait pas encore tout à fait consensus, rend donc particulièrement vitale la prise en compte de ces archipels.

En effet, selon la convention de Montego Bay, la délimitation des frontières maritimes d'un pays peut s'appuyer sur la distance par rapport au littoral, avec tout d'abord une zone de 12 milles marins désignée comme mer territoriale, puis une zone contigüe s'étendant jusqu'à 24 milles, suivie d'une zone d'exclusivité économique (ZEE) de 200 milles marins sur laquelle les États ont juridiction mais où ils doivent laisser libre passage aux navires civils des autres pays. Au-delà, c'est la mer libre, ne relevant pas des juridictions des pays riverains.

La Mer de Chine comprendrait donc une vaste zone de mer libre, soustraite aux ZEE des pays riverains, mais la situation se complique lorsqu'on intègre la notion de prolongement du plateau continental. En fait, pour la Chine qui considère cette mer comme sa « Porte Sud »⁹⁷ la question du plateau continental ne se pose pas vraiment, car elle revendique tout simplement la totalité des archipels de la Mer de Chine Méridionale. Les ZEE ne sont en effet pas clairement

⁹³ <https://espacepolitique.revues.org/2780>. La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

⁹⁴ <https://espacepolitique.revues.org/2780>. La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

⁹⁵ Sciences po centre de recherches internationales, François Bafail, Les conflits en mer de Chine méridionale, 09/14, www.sciencespo.fr/ceiri/fr/content/dossiersduceiri/les-conflits-en-mer-de-chine-meridionale

⁹⁶ <https://espacepolitique.revues.org/2780>. La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

⁹⁷ BUSZYNSKI, L., 2010, « Rising Tensions in the South China Sea: Prospects for a Resolution of the Issue », Security Challenges, Vol. 6, No.2, Winter 2010, pp. 85-104.

délimitées selon que l'on intègre ou non aux territoires nationaux les archipels revendiqués par les différents protagonistes, qui changent radicalement la délimitation de cette fameuse zone des 200 milles marins.⁹⁸

Il faut d'ailleurs préciser qu'aux termes de l'article 121 de ladite Convention, ces îles doivent être habitables et les revendications territoriales fondées, ce qui n'est pas toujours le cas, loin de là.⁹⁹

L'obtention d'une ZEE conséquente permettrait d'assurer au pays détenteur une position plus forte sur l'échiquier régional.

Notamment une position plus forte du point de vue de la dimension économique qui est sans conteste plus fondamentale : C'est la question de l'exploitation exclusive des ressources naturelles que les archipels recèlent. Ces ressources naturelles sont en premier lieu des ressources halieutiques, la Mer de Chine Méridionale est une zone de pêche très riche. Elle a, de ce fait, une productivité halieutique qualifiée par les spécialistes de « modérément élevée », ce qui est néanmoins fort intéressant pour l'industrie de la pêche des pays concernés.

Outre les ressources halieutiques, la mer de Chine contient des ressources en hydrocarbures. Dans le contexte actuel de crise énergétique, la présence de ressources en hydrocarbures dans cette région joue un rôle sans cesse croissant: en effet l'existence de gisements pétroliers et gaziers offshore en Mer de Chine méridionale n'est pas nouvelle, et la présence de nouveaux gisements y est avérée, même si les évaluations de la véritable ampleur de ces gisements varient.¹⁰⁰ Certains parlent de 7,5 trillions de barils de pétrole (dont la moitié au Nord). Les ressources en gaz seraient encore plus élevées.¹⁰¹ En mai 2011, le China's Ocean Development Report a estimé que l'exploitation des fonds marins rapporterait annuellement 5,3 trillions de renminbi (652 billions d'euros), 830 millions par an à compter de 2020.¹⁰² Mais selon l'Agence de l'Énergie américaine : « Il y a très peu de preuves, en dehors des déclarations chinoises que la région abrite des ressources pétrolières importantes »¹⁰³. La géologie et la bathymétrie des abords des archipels ne seraient guère favorables à la formation de réserves pétrolières notables, que la grande profondeur rendrait de toute manière difficile à exploiter.¹⁰⁴

La situation géostratégique de la zone contestée est incontestablement un atout pour obtenir un position plus forte d'un point de vue régional. La République Populaire de Chine considère sans

⁹⁸<https://espacepolitique.revues.org/2780>, La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

⁹⁹ <https://espacepolitique.revues.org/2780>, La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

¹⁰⁰ <https://espacepolitique.revues.org/2780>, La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

¹⁰¹<https://espacepolitique.revues.org/2780>, La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

¹⁰² Daljit Singh, The South China Sea Disputes, Institute of Southeast Asian studies, 03/06/2010, 430 pages

¹⁰³ BUSZYNSKI, L., 2010b, « Rising Tensions in the South China Sea: Prospects for a Resolution of the Issue », Security Challenges, Vol. 6, No.2, Winter 2010, pp. 85-104.

¹⁰⁴ <https://espacepolitique.revues.org/2780>, La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

la moindre ambiguïté que cette mer lui appartient dans sa quasi-intégralité, au même titre que la Méditerranée appartenait à Rome ou que les Caraïbes sont la « mer intérieure » des États-Unis ¹⁰⁵. les archipels Spratleys assure un contrôle sur l'approvisionnement des économies du Nord-est asiatique (Taiwan, Chine, Japon, Corée du Sud), notamment en provenance des pays du Golfe et de Singapour. L'enjeu apparaît donc de première importance pour la Chine comme pour ses voisins et les efforts militaires déployés le démontrent. On assiste de ce fait depuis plusieurs années à une course à l'armement particulièrement préoccupante, d'autant que les États-Unis n'entendent pas non plus permettre à la Chine d'asseoir sa mainmise sur des lignes maritimes si stratégiques, comme en témoigne leur toute récente décision de stationner des troupes à Darwin, en Australie.¹⁰⁶

En effet, ces conflits d'ordre régionaux qui portent sur la souveraineté sur ces îles et îlots comportent une dimension internationale majeure dans la mesure où ils impliquent également les États-Unis, l'Inde et le Japon: deux de ces États sont des États dotés (l'Inde et les États-Unis) .

Le Japon parce que les conflits en mer de Chine méridionale sont quasiment similaires à celui qui l'oppose à la Chine à propos de la souveraineté sur les îles Senkaku/Diaoyu; l'Inde, parce qu'elle développe une stratégie de partenariat avec les pays maritimes de l'Asie du Sud-Est qui lui permet de faire contrepoids à celle que Pékin.¹⁰⁷ Les États-Unis enfin, qui, sous la présidence de Barack Obama, ont réorienté leur stratégie économique et militaire à l'égard de l'Asie, et établi renouvelé avec les Philippines des traités d'amitié et établi avec le Vietnam un traité de coopération. A cet égard, l'accès au détroit de Malacca s'avère un enjeu décisif. Pour la Chine qui se veut une puissance navale de rang international, ce détroit est un passage incontournable.¹⁰⁸

La mer de Chine méridionale pourrait ainsi être le lieu d'un conflit. C'est la crainte des États-Unis. Le secrétaire américain à la Défense, Ashton Carter, s'est dit préoccupé par "les perspectives de militarisation accrue, ainsi que par le potentiel qu'ont ces activités d'accroître le risque de mauvais calculs ou de conflit entre les États ayant des revendications"¹⁰⁹.

En 2013, la Chine a décidé d'envoyer 1 000 officiers supplémentaires rejoindre les 10 000 déjà présents dans la zone. Elle a récemment acheté trente-six bateaux de guerre qui sont venus compléter une flotte qui en comptait déjà plus de 300. Enfin, dix avions sont affectés à la zone. En 2015, la flotte d'avions comptera seize appareils, en appui aux 350 vaisseaux patrouilleurs. La force de surveillance off-shore, aujourd'hui composée de 9 000 personnes, devrait quant à elle passer en 2020 à 15 000 soldats. ¹¹⁰ C'est un dispositif militaire considérable.

¹⁰⁵ <https://espacepolitique.revues.org/2780>. La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

¹⁰⁶ <https://espacepolitique.revues.org/2780>. La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche

¹⁰⁷ Sciences po centre de recherches internationales, François Bafoil, Les conflits en mer de Chine méridionale, 09/14 www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/dossiersduceri/les-conflits-en-mer-de-chine-meridionale

¹⁰⁸ Sciences po centre de recherches internationales, François Bafoil, Les conflits en mer de Chine méridionale, 09/14 www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/dossiersduceri/les-conflits-en-mer-de-chine-meridionale

¹⁰⁹ Anonyme, source AFP, Les États-Unis craignent un conflit en mer de Chine méridionale, 08/11/2015 http://www.lepoint.fr/monde/les-etats-unis-craignent-un-conflit-en-mer-de-chine-meridionale-08-11-2015-1980046_24.php

¹¹⁰ Sciences po centre de recherches internationales, François Bafoil, Les conflits en mer de Chine méridionale, 09/14 www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/dossiersduceri/les-conflits-en-mer-de-chine-meridionale

A cette escalade, l'Indonésie, la Malaisie et Singapour ont répondu en augmentant respectivement leurs importations d'armes de 84%, 146% et 722%.¹¹¹ Tous les ingrédients semblent réunis pour une montée des tensions.

De plus, selon le Guardian, la Chine s'apprêterait à déployer pour la première fois des sous-marins équipés de missiles à charge nucléaire dans l'Océan Pacifique. Les militaires chinois présentent cette mesure de renforcement de la capacité de dissuasion nucléaire chinoise comme une réponse inévitable au déploiement par les États-Unis du système anti-missile Thaad en Corée du sud. La décision avait été prise en mars 2016 après un quatrième test nucléaire nord-coréen.¹¹² Et Washington et Séoul ont annoncé vendredi 8 juillet un accord sur le déploiement d'un bouclier antimissiles américain en Corée du Sud. Le communiqué n'apporte pas de précision sur la date du déploiement du système antimissiles et ajoute que les deux pays en sont au stade final pour le choix du site.¹¹³ Le système THAAD tire des missiles conçus pour intercepter et détruire des missiles balistiques alors qu'ils sont encore juste à l'extérieur de l'atmosphère ou bien qu'ils viennent d'y entrer, durant leur dernière phase de vol. Ce projet irrite la Russie comme la Chine, qui reprochent à Washington de vouloir montrer ses muscles dans la région.¹¹⁴

Selon Jeffrey Lewis, directeur du East Asia Non-Proliferation Program au Center for Nonproliferation Studies (CNS) de Monterey (États-Unis): la compétition stratégique entre la Chine et les États-Unis dans le Pacifique pourrait déclencher une course aux armements aux conséquences imprévisibles. La dissuasion nucléaire est une stratégie militaire largement utilisée dans ce conflit, et la course à l'armement est une façon de contourner un pouvoir égalisateur de l'atome. C'est une course pour avoir l'avantage stratégique nucléaire.¹¹⁵

Les relations entre les États-Unis et la Chine se sont dégradées ces dernières années cependant les États-Unis peuvent se prévaloir d'amitiés profondes en Asie. Les pressions en faveur de l'extension du parapluie de sécurité nucléaire américain se sont intensifiées en Asie orientale. La dissuasion élargie sera nécessaire pour protéger les alliés des États-Unis contre une politique de plus en plus ferme de la Chine en Mer de Chine. Les États-Unis s'interdisent l'utilisation de l'arme atomique contre un pays non doté respectueux du Traité de non-prolifération nucléaire, même en cas d'attaque biologique ou chimique. L'administration Obama précise que sa stratégie impliquera aussi la mise en place d'une riposte graduée conventionnelle afin d'assurer la protection des intérêts américains mais également la protection des intérêts de ses alliés. La Chine est un État doté et les États-Unis élargissent le nombre de leurs alliés.

¹¹¹ Robert Sutton, Chin-Hao Huang, 2011, « China Southeast relations : Managing rising tensions in the South China Sea », Comparative Connections.

¹¹² François d'Alañon, de Chine: Pékin fait monter la pression, Vue du monde, La croix, 26 mai 2016, <http://monde.blogs.la-croix.com/mer-de-chine-pek-in-fait-monter-la-pression/2016/05/26>

¹¹³ -Anonyme, Washington va déployer son bouclier antimissiles en Corée du Sud, 08/07/16 <http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/24996-etats-unis-coree-washington-deployer-bouclier-antimissiles.html>

¹¹⁴ -Anonyme, Washington va déployer son bouclier antimissiles en Corée du Sud, 08/07/16 <http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/24996-etats-unis-coree-washington-deployer-bouclier-antimissiles.html>

¹¹⁵ François d'Alañon, de Chine: Pékin fait monter la pression, Vue du monde, La croix, 26 mai 2016, <http://monde.blogs.la-croix.com/mer-de-chine-pek-in-fait-monter-la-pression/2016/05/26>

Selon Thérèse Delpech, le conflit en mer de Chine méridionale constituerait le plus grave danger de guerre nucléaire que le monde ait connu depuis 1962. De plus, la Chine est le seul acteur doté de l'arme nucléaire continuant à agrandir son arsenal nucléaire.¹¹⁶

D'autres conflits augmentent le risque de conflits nucléaires. En Europe, le conflit majeur à risques est le conflit entre la Russie et l'Ukraine.

§ 2 - Le conflit Russie / Ukraine:



source: Libération

L'Ukraine et sa partie sud la Crimée, ont une histoire liée à celle de la Russie. En effet, en 1783, après plusieurs années de guerre russo-turque, la Crimée est annexée à l'empire russe. Potemkine, favori de Catherine II et gouverneur général de la "Nouvelle Russie", y fonde le puissant port de Sébastopol et construit la flotte de la mer Noire.¹¹⁷

Après la prise de pouvoir des bolcheviques, en 1917, les armées fidèles au tsar se replient vers le sud de la Russie, l'Ukraine puis la Crimée, d'où ils évacuent le territoire. La péninsule devient, en ce sens, un "symbole de la victoire soviétique"¹¹⁸.

Le régime communiste de Staline a aussi procédé à de nombreuses déportations et assassinats, surtout d'intellectuels ukrainiens et de personnes appartenant au peuple tatar. Un des exemples est celui des grandes purges de 1937 et 1938 qui ont coûté la vie à des milliers d'Ukrainiens. Le régime soviétique était tellement répressif que les Ukrainiens ont dans un premier temps accueilli l'armée allemande nazie comme des libérateurs.

¹¹⁶ Thérèse Delpech, La dissuasion nucléaire au XXIe siècle: comment aborder une nouvelle ère de piraterie stratégique, Odile Jacob, 2012

¹¹⁷ MARION COCQUET La Crimée en dix moments clés, 06/03/2014 à 19:33 | Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/la-crimée-en-dix-moments-clés-06-03-2014-1798398_24.php

¹¹⁸ MARION COCQUET La Crimée en dix moments clés, 06/03/2014 à 19:33 | Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/la-crimée-en-dix-moments-clés-06-03-2014-1798398_24.php

En 1991, après la chute de l'URSS, Boris Eltsine décide de reconnaître l'Ukraine indépendante dans ses frontières - Crimée comprise. Tout le monde à l'époque s'étonne de cette décision, et la Crimée connaît déjà de très forts mouvements sécessionnistes.¹¹⁹ En 1997, un accord est signé entre l'Ukraine et la Russie qui prévoit que les installations portuaires et militaires de Crimée seront louées à la Russie. En 2010, l'accord est renouvelé entre les deux Etats pour vingt-cinq ans. La République autonome de Crimée appartient à l'Ukraine mais elle jouit cependant d'un statut particulier : elle a son propre gouvernement, son propre parlement, son propre budget, sa propre constitution :¹²⁰ le terrain propice à une indépendance.

L'amorce de la crise ukrainienne date de novembre 2004, les fraudes massives qui entourent l'élection présidentielle contraignent le Premier ministre pro-russe Viktor Ianoukovitch, à organiser un nouveau second tour, qui donne vainqueur son opposant Viktor Iouchtchenko pro-occidental. C'est la révolution orange ou les anciens dirigeants pro-russes, jugés peu démocratiques et très corrompus, vont être remplacés par un gouvernement pro-occidental qui a été aidé par des ONG notamment américaines: les russes dénoncent une ingérence.¹²¹ Les espoirs entretenus par ce nouveau gouvernement sont de courte durée. En 2010 Viktor Ianoukovitch reprend démocratiquement le pouvoir et entame, contre toutes attentes des négociations pour un accord de partenariat avec l'Union européenne conformément à la volonté du peuple ukrainien.¹²²

la Russie essaie de contrer cette alliance en réalisant une pression économique contre l'Ukraine, notamment en restreignant certains produits, en augmentant les prix du gaz et en envisageant d'imposer aux citoyens ukrainiens un passeport étranger. De l'avis de l'analyste politique Vladimir Fessenko : « en mettant ainsi la pression, la Russie ne fait que pousser l'Ukraine dans les bras de l'Europe »¹²³.

Cette pression économique va marquer le début d'une vague de manifestations populaires sur la place principale de Kiev : la place Maïdan. Ces manifestations donnent lieu à des affrontements violents et débouchent sur la fuite de Ianoukovitch le 22 février 2014¹²⁴

Après la chute de Viktor Ianoukovitch le 22 février, les événements se sont enchaînés très vite en Crimée. Un référendum doit être organisé le 16 mars avec l'aide de la Russie en Crimée pour connaître le ressenti de la population sur un éventuel rattachement de la Crimée, majoritairement russophone, à la Russie.

Le 15 mars, soit un jour avant ledit référendum, la Russie a voté contre le projet S/2014/189, déposé par 42 pays devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies, déclarant que le référendum prévu pour le 16 mars « ne saurait avoir de validité et ne saurait servir de fondement juridique à quelque modification de statut de la Crimée ». La Chine s'est abstenue et les 13 autres membres du Conseil ont voté pour. La Russie étant directement concernée par ce projet, a posé son veto. Il est

¹¹⁹MARION COCQUET La Crimée en dix moments clés, 06/03/2014 à 19:33 | Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/la-crimée-en-dix-moments-clés-06-03-2014-1798398_24.php

¹²⁰ MARION COCQUET La Crimée en dix moments clés, 06/03/2014 à 19:33 | Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/la-crimée-en-dix-moments-clés-06-03-2014-1798398_24.php

¹²¹ Pascal Boniface, La Géopolitique, p 81, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

¹²²Pascal Boniface, La Géopolitique, p 82, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

¹²³ Pierre Avril, « La Russie tente d'empêcher les noces entre l'Ukraine et l'UE », Le Figaro, 7/11/2013, page 5. <http://www.lefigaro.fr/international/2013/11/06/01003-20131106ARTFIG00573-la-russie-tente-d-empêcher-les-noces-entre-l-ukraine-et-l-ue.php>

¹²⁴ Pascal Boniface, La Géopolitique, p 82, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

intéressant de regarder la liste des pays auteurs du projet. Il s'agit des 28 membres de l'UE, de pays candidats (Albanie, Monténégro, Islande) ou de son environnement (Liechtenstein), de pays membres de l'OTAN (Canada, Etats-Unis, Norvège, Turquie) ou occidentaux (Australie, Nouvelle Zélande, Japon). Outre l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie sont parmi les auteurs du projet. En revanche la Serbie n'y est pas. Mais aucun autre pays ne s'est joint aux auteurs, ce qui donnait à l'affaire un fort aspect Est Ouest.¹²⁵

Le référendum est organisé le 16 mars 2014 et est adopté à 97% des voix, la Crimée est rattachée à la Russie le 18 mars.

Le veto n'existant pas au sein de l'Assemblée générale, une résolution a été adoptée sur la même question que celle posée devant le Conseil de Sécurité. La résolution souligne que le référendum du 16 mars « n'ayant aucune validité ne saurait servir de fondement à une quelconque modification du statut de la République autonome de Crimée ou de la ville de Sébastopol » (rés. 68/261 du 27 mars 2014, § 5) mais à une petite majorité 100 voix pour, 11 contre et 58 abstentions.¹²⁶ Les condamnations les plus fermes sont venues du côté occidental et européen.¹²⁷

Les résolutions de l'Assemblée générale n'ont pas un caractère obligatoire.

Le rattachement de la Crimée à la Russie correspond à l'ambition de Vladimir Poutine depuis son accession au pouvoir en 2000 de retrouver la grandeur révolue de la puissance russe. Cette annexion de facto de la Crimée traduit la volonté russe de prendre contrôle de son « étranger proche » c'est à dire de l'ex espace soviétique. L'enjeu stratégique est crucial puisqu'avec le retour de la Crimée dans le giron de la Russie, le Kremlin conserve la jouissance du port de Sébastopol¹²⁸, de la base aérienne de Belbek et donne à Moscou l'assurance de pouvoir couvrir le sud de la Russie en empêchant la présence en mer Noire d'un groupe aéronaval hostile et celle aussi d'accéder à la Méditerranée.¹²⁹

Vladimir Poutine a rappelé les liens forts entre la Russie et la Crimée et s'est exprimé en ces termes après le référendum : « Résidents de Crimée et de la municipalité de Sébastopol, la Russie tout entière a admiré votre courage, votre dignité et votre bravoure. C'est vous qui avez décidé de l'avenir de la Crimée. Nous étions plus proches que jamais durant ces jours, nous soutenant mutuellement. C'étaient des sentiments sincères de solidarité. C'est lors de tournants historiques tels que ceux-ci qu'une nation démontre sa maturité et sa force d'esprit. Le peuple russe a démontré sa maturité et sa force par son soutien uni en faveur de ses compatriotes. »¹³⁰

Outre la Russie, le rattachement de la Crimée à la Russie a été reconnu par 5 Etats (Afghanistan, Corée du Nord, Cuba, Nicaragua et Venezuela: des Etats historiquement hostiles aux Etats-Unis). Il est intéressant de noter que les pays présumés proches de la Russie, ceux qui font

¹²⁵ PSEI, J-F. GUILHAUDIS, Puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale.(A1-A83), 17 aout 2015/ <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

¹²⁶ PSEI, J-F. GUILHAUDIS, Puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale.(A1-A83), 17 aout 2015/ <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

¹²⁷PSEI, J-F. GUILHAUDIS, Puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale.(A1-A83), 17 aout 2015 / <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

¹²⁸ Géopolitique de la Méditerranée, Bélih Nabli, édition Armand Colin, 2015, p220

¹²⁹ PSEI, J-F. GUILHAUDIS, Puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale.(A1-A83), 17 aout 2015/ <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

¹³⁰« Discours sur l'intégration de la Crimée à la Fédération de Russie », Vladimir Poutine, 18 mars 2014, consultable sur: www.egaliteetreconciliation.fr/Discours-de-Vladimir-Poutine-sur-l-integration-de-la-crimée-a-la-federation-de-Russie-24245.html

partie de son projet d'Union eurasiatique, la Biélorussie, le Kazakhstan, l'Arménie et le Kirghizstan n'y figurent pas.¹³¹

Nombreux pays ne reconnaissent pas le rattachement de la Crimée à la Russie et condamnent celui-ci. Des sanctions ont été décidées par les Etats-Unis et l'Union européenne, à partir de la mi-mars 2014. Il s'agissait du gel des avoirs de plusieurs personnalités russes et ukrainiennes. Elles ont ensuite été alourdies à plusieurs reprises, notamment en juillet 2014. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a de son côté suspendu les droits de vote de ses membres russes. D'autres Etats ont suivi cette politique de sanctions (Canada, Japon). La Russie a répondu en prenant elle-même, début août, des sanctions contre les pays occidentaux (embargo total sur les produits alimentaires).¹³²

La France a été un acteur majeur de cette politique de sanction, notamment avec l'affaire des navires Mistral, dont la livraison à la Russie a dû être interrompue. Cette affaire illustre très bien le caractère hautement politique du marché de l'armement. Vendre à la Russie rompait avec le passé, signifiait que la guerre froide était bien terminée et que Moscou, malgré les événements de Géorgie en 2008, devenait un vrai partenaire et devait être traité comme tel. Il est tout à fait logique qu'après les événements d'Ukraine et de Crimée, la livraison de ces bâtiments soit devenue « impensable ». Le gouvernement français a été obligé, le 4 septembre, avant le sommet de l'OTAN où la pression hostile aurait été inévitablement très forte, de « suspendre » l'exécution du contrat, jugeant que malgré la perspective d'un cessez le feu restant à confirmer, les conditions pour livrer le premier BPC « ne sont pas à ce jour réunies ».¹³³ Le 25 novembre, ce moratoire a été transformé en suspension « jusqu'à nouvel ordre ». Même si les sanctions visant la Russie ne touchent pas les transferts d'armements, cette livraison est momentanément devenue impossible politiquement.¹³⁴

La crise qui frappe l'Ukraine a remis au premier plan la question de son éventuelle entrée dans l'OTAN et celle de son statut. En 2010, après l'élection de V. Ianoukovitch (pro-russe) à la présidence, la perspective de l'adhésion à l'OTAN avait été écartée. Le Parlement ukrainien avait, dans une loi sur les orientations de la politique étrangère et de sécurité, choisi une politique de non appartenance à quelque bloc que ce soit et exclu la participation du pays à des alliances politico-militaires.

Aujourd'hui l'Ukraine est plus proche que jamais de l'occident, l'OTAN et Kiev ont signé une lettre d'intention en février pour la coopération entre leurs forces d'opérations spéciales. Deux mois plus tard l'ambassadeur américain et l'actuel secrétaire général adjoint de l'OTAN, Alexander Vershbow, a dit qu'il était temps d'amener l'armée ukrainienne « à être en conformité avec les normes de l'OTAN ». A peine une semaine plus tard, cependant, l'ambassadeur américain à l'OTAN a exclu une expansion de l'OTAN dans les « prochaines années ».

¹³¹PSEI, J-F. GUILHAUDIS, Puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale.(A1-A83), 17 aout 2015/ <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

¹³²PSEI, J-F. GUILHAUDIS, Puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale.(A1-A83), 17 aout 2015/ <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

¹³³ PSEI, J-F. GUILHAUDIS, Puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale.(A1-A83), 17 aout 2015/ <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

¹³⁴PSEI, J-F. GUILHAUDIS, Puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale.(A1-A83), 17 aout 2015/ <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

Ces messages confus ne provoquent que de la confusion et la Russie tout en étant potentiellement un faux espoir pour l'Ukraine.¹³⁵

Le bilan est que la Russie a certes gagné la Crimée mais elle a perdu l'Ukraine ou le sentiment d'une menace a renforcé un sentiment national hostile à la Russie. En 2014, Porochenko (pro occidental) est élu président de l'Ukraine, en juin 2014, à l'occasion du 70e anniversaire du débarquement en Normandie, il rencontre Poutine, Hollande et Merkel. Ces derniers leur font signer en février 2015 un accord de cessez-le-feu, qui ne règle pas le conflit mais fait baisser les tensions.¹³⁶

Malgré tout, la dégradation des relations entre les Occidentaux et la Russie se poursuit et s'accroît. Les Etats-Unis ont renoué, vis-à-vis de Moscou, avec la posture, typique des années de la guerre froide, de dénonciation de violations par la Russie¹³⁷. La crise ukrainienne consacre l'échec du dialogue entre Russes et Européens sur la constitution d'un espace sécuritaire commun paneuropéen.¹³⁸

La peur de l'emploi de l'arme nucléaire, le pouvoir égalisateur de l'atome est un des facteurs de la non agression frontale entre la Russie et l'OTAN. La Russie a mis au point un stratagème d'attaques hybrides à la périphérie de l'espace OTAN. C'est un combat sur l'influence d'un territoire bloqué entre les anciens blocs de l'Est et de l'Ouest.

L'Ukraine en fut la victime, amputée désormais de la Crimée. Les pays baltes, la Pologne notamment, s'inquiètent de l'appétit territorial de la Russie. D'autant que depuis quelques semaines, les incidents se multiplient en mer Baltique, entre les armées américaine et russe, à coup d'interception d'avions de chasse. Face à cette menace, l'OTAN décide de renforcer sa présence à l'est de l'Europe. Chacun se défend de vouloir rejouer le jeu de la guerre froide mais chacun y pense.¹³⁹ Ce conflit Ukraine/ Russie devenu un conflit entre OTAN/ Union européenne et Russie est le reflet de l'utilité actuelle du pouvoir égalisateur de l'atome comme un des facteurs pour éviter l'escalade du conflit et se limiter à des sanctions économiques et politiques.

La dissuasion joue encore un rôle majeur dans l'équilibre des relations internationales entre les membres du conseil de sécurité, particulièrement entre l'OTAN et la Russie. Cela est principalement dû à la possible réalité de l'emploi de l'arme nucléaire.

En effet, la Russie, dans sa "Doctrin militaire et la politique nationale en matière de dissuasion nucléaire à l'horizon 2020", approuvée le 6 février 2010 par le président russe Dmitri Medvedev réaffirme le possible recours aux armes nucléaires en cas de danger existentiel pour le pays : "la Russie se réserve le droit d'utiliser des armes nucléaires en cas d'attaque aux armes nucléaires ou autres armes de destruction massive contre elle et/ou ses alliés, ainsi qu'en cas d'agression avec des

¹³⁵ Folamour, 14/05/2016, <http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/commentaire-pourquoi-l-entree-de-l-180903>

¹³⁶ Pascal Boniface, La Géopolitique, p 82, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

¹³⁷ PSEI, J-F GUILHAUDIS, Diplomatie et « débat » du désarmement en 2014. 15 novembre 2015/ <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=666>

¹³⁸ PSEI, J-F GUILHAUDIS, Diplomatie et « débat » du désarmement en 2014. 15 novembre 2015 / <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=666>

¹³⁹ France Culture, Cyrille Bret : Maître de conférences à Sciences Po Paris, co-auteur du blog EurAsia Prospective ; Isabelle Lasserre : Rédactrice en chef adjointe, responsable au service étranger du Figaro Jean-Sylvestre Mongrenier : Chercheur à l'Institut Français de Géopolitique, 10/05/2016, <https://eurasiapropective.net/2016/05/11otan-russie-vers-une-nouvelle-guerre-cyrille-bret-sur-france-culture/>

armes conventionnelles mettant en danger l'existence même de l'État".¹⁴⁰ Les possibilités d'utilisation de l'arme nucléaire sont plus larges et plus nombreuses. Cette nouvelle doctrine russe de sécurité, rappelons le, place l'OTAN en tête de liste des menaces extérieures. La Russie n'exclue pas une utilisation de son arme nucléaire contre un des pays membre ou allié de l'OTAN.

Les Etats Unis quant à eux s'interdisent l'utilisation de l'arme atomique contre un pays non doté respectueux du Traité de non-prolifération nucléaire, même en cas d'attaque biologique ou chimique. L'administration Obama précise que sa stratégie impliquera aussi la mise en place d'une riposte graduée conventionnelle afin d'assurer la protection des intérêts américains mais également la protection des intérêts de ses alliés. La Russie est un Etat doté donc les conditions d'utilisation de l'arme peuvent s'appliquer, et de plus, l'Ukraine est apparu comme un allié incontestable des Etats Unis et de l'OTAN.

Quant à la France, le Président François Hollande a une position similaire actualisée: «Certes, la France ne se sent pas directement agressée, elle n'a pas d'ennemi déclaré, mais nous avons vu, je le rappelais, au cours des douze derniers mois, la crise ukrainienne, la montée en puissance de Daesh, l'attaque informatique d'une ampleur inégalée contre SONY ; des surprises donc, voire des ruptures sont possibles. Et la réapparition d'une menace étatique majeure pour notre pays, ne peut être exclue.»¹⁴¹

La crise ukrainienne a été invoqué par le Président de la République comme un élément justifiant l'importance de l'arme atomique, donc de la présence d'une menace potentiellement justificatrice de l'emploi de l'arme puisque la Russie est un Etat doté et que la France s'est seulement engagée à ne pas employer d'armes nucléaires contre les Etats non dotés de l'arme nucléaire, qui sont parties au Traité de non-prolifération et qui respectent leurs obligations internationales de non prolifération des armes de destruction massive.

Enfin, la Strategic Defence and Security Review du Royaume Uni de 2010 souligne également la contribution de la dissuasion nucléaire britannique dans le cadre de l'Otan, au profit de la sécurité euro-atlantique.

Le Royaume Uni n'utilisera pas ses armes nucléaires contre un État non-nucléaire partie au TNP, dès lors que cet État n'est pas en violation de ses obligations de non-prolifération.

L'utilisation de l'arme nucléaire comme représailles à un conflit ne semble pas une hypothèse irréaliste. Cependant, l'utilisation de l'arme nucléaire entraînerait une réaction en chaîne et conduirait à la destruction d'une partie du monde. On peut ainsi supposer que la dissuasion nucléaire joue un rôle important dans l'escalade limitée des conflits.

Cependant, la stratégie du pouvoir égalisateur de l'atome souffre de certaines limites internes aux pays détenteurs ou bien internationales. Des efforts internationaux ont été mis en place pour essayer de diminuer la nécessité d'une stratégie de dissuasion nucléaire et réduire le risque d'une course à l'armement.

¹⁴⁰<http://www.defense.gouv.fr/irsem/publications/etudes/etudes-de-l-irsem> la doctrine militaire russe 2010, site de l'IRSEM, institut de recherche stratégique de l'école militaire

¹⁴¹ Discours de François Hollande, sur la dissuasion nucléaire- déplacement auprès des forces aériennes stratégiques à Istres (13), 19 février 2015.

Chapitre 2 / les limites de la stratégie du pouvoir égalisateur de l'atome.

La stratégie de la dissuasion nucléaire souffre de nombreuses limites. Tout d'abord, acquérir et entretenir une base de Défense industrielle est onéreux et les Etats dotés ont de plus en plus de mal à entretenir et renouveler leurs équipements nucléaires. Ces Etats vont naturellement se tourner vers une stratégie de désarmement et vont essayer d'influencer la communauté internationale notamment avec l'adoption de certains traités.

Ainsi, de nombreux textes ont été conclus pour limiter la prolifération nucléaire et se diriger lentement vers un objectif de désarmement total. Ces traités sont un frein au pouvoir égalisateur de l'atome car sans arme nucléaire, il n'y a plus de dissuasion. De plus, un autre élément vient perturber le pouvoir égalisateur de l'atome et ainsi l'équilibre des forces. Il s'agit de l'élaboration et la mise en place par les Etats Unis d'un système anti missile qui permettrait de stopper tout lancement de missile nucléaire.

Section 1 / L'apparition d'un problème économique : la théorie onéreuse du pouvoir égalisateur.

Près de quatre mois après les attentats en région parisienne et alors que tout le territoire français est toujours placé en état d'urgence, mobilisant massivement les forces de sécurité, François Hollande a annoncé le 29 avril 2016 le maintien des crédits alloués au ministère de la Défense en 2015 (31,4 milliards d'euros) ainsi qu'une rallonge de 3,8 milliards d'euros sur la période 2016-2019: la décision du président de la République rompt avec plusieurs années de baisse du budget de la défense¹⁴²

En effet, si l'on regarde l'évolution des crédits de la défense telle qu'elle est exprimée dans l'annuaire statistique annuel du ministère, elle semble largement positive : il est passé de 12,2 milliards d'euros en 1980 à 31,4 milliards d'euros en 2015.¹⁴³ Sauf qu'il est ici exprimé en euros courant, c'est-à-dire à la valeur de la monnaie au moment donné, sans tenir compte de l'érosion monétaire due à l'inflation au cours des trente-cinq dernières années.¹⁴⁴

Le SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) dans ses analyses fait la distinction entre la «current money» et la «constant» money. Les chiffres sans explication, sans remise dans le contexte, ne sont que des chiffres.

Mais cette baisse des budgets militaires n'est pas que l'apanage de la France : les principales puissances mondiales ont vu leurs dépenses militaires stagner ou légèrement baisser depuis 2001,

¹⁴² Alexandre Pouchard, euros constants, le ministère de la défense a perdu 20 % de son budget en 25 ans, Le Monde.fr , 29.04.2015
http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/29/le-ministere-de-la-defense-a-perdu-20-de-son-budget-depuis-vingt-cinq-ans_4625187_4355770.html

¹⁴³ Alexandre Pouchard, euros constants, le ministère de la défense a perdu 20 % de son budget en 25 ans, Le Monde.fr , 29.04.2015
http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/29/le-ministere-de-la-defense-a-perdu-20-de-son-budget-depuis-vingt-cinq-ans_4625187_4355770.html

¹⁴⁴ Alexandre Pouchard, euros constants, le ministère de la défense a perdu 20 % de son budget en 25 ans, Le Monde.fr , 29.04.2015
http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/29/le-ministere-de-la-defense-a-perdu-20-de-son-budget-depuis-vingt-cinq-ans_4625187_4355770.html

en part de PIB.¹⁴⁵ Seules la Russie de Vladimir Poutine et la Chine font figure d'exception, avec un investissement massif dans la défense, notamment depuis 2011.¹⁴⁶

Ainsi dans la majorité des pays possédant l'arme nucléaire se pose la question du coût de la stratégie de la dissuasion nucléaire. La puissance égalisatrice de l'atome représente un coût financier conséquent parfois difficile à assumer et à justifier.

Prenons l'exemple français: Michel Rocard a proposé de "supprimer la force de dissuasion nucléaire", l'ancien Premier ministre s'est fait recadré par une partie de la classe politique. Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a ainsi rappelé que "la dissuasion est un élément déterminant de notre sécurité"; "C'est notre assurance vie (...) et on ne fait pas d'économies sur son assurance vie", a-t-il déclaré.¹⁴⁷

Est-ce que la déclaration du ministre de la Défense est possible à tenir sur le long terme? En effet, lorsqu'on évoque le coût de la dissuasion nucléaire, il faut compter la production, l'entretien et le stockage des têtes nucléaires au nombre de 300 aujourd'hui. Mais les dépenses concernent surtout les moyens d'utiliser ces armes. D'un côté, il y a les avions capables d'embarquer des bombes nucléaires qui composent une partie des Forces aériennes stratégiques et dont le budget englobe par exemple les frais du porte-avions Charles-de-Gaulle. De l'autre côté, il y a la Force océanique stratégique, qui comprend, entre autres, les quatre sous-marins nucléaires français qui sillonnent les océans. Ces deux forces ne sont pas seulement dédiées à l'arme nucléaire et compter leur budget dans le coût total de la dissuasion nucléaire serait d'emblée exagéré.

Selon un rapport d'information du Sénat de 2012, s'agissant des coûts tout d'abord, le coût de la modernisation de la FOST sur les quinze prochaines années serait de l'ordre de 29 milliards d'euros, tandis que celui des FAS serait de l'ordre de 2,6 milliards.¹⁴⁸

Le Royaume-Uni a procédé au démantèlement de sa composante aérienne, la dissuasion nucléaire britannique ne repose plus que sur la seule composante maritime. La France n'envisage pas d'abandonner une de ses composantes nucléaires, les Etats Unis non plus.

Reste que le coût de la dissuasion nucléaire est à géométrie variable. En effet, les armes nucléaires, qu'elles soient aéroportées ou sous-marines, ont une durée de vie limitée du fait de l'évolution des technologies et des matériaux. Au coût d'entretien des têtes nucléaires et des moyens de les utiliser, il faut donc ajouter celui de la recherche nucléaire.¹⁴⁹

La France n'a pas abandonné une de ses composantes mais c'est pour éviter d'alourdir la facture que les essais nucléaires ont été arrêtés au profit de simulations, moins coûteuses mais aussi

¹⁴⁵ Alexandre Pouchard, euros constants, le ministère de la défense a perdu 20 % de son budget en 25 ans, Le Monde.fr , 29.04.2015

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/29/le-ministere-de-la-defense-a-perdu-20-de-son-budget-depuis-vingt-cinq-ans_4625187_4355770.html

¹⁴⁶ Alexandre Pouchard, euros constants, le ministère de la défense a perdu 20 % de son budget en 25 ans, Le Monde.fr , 29.04.2015

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/29/le-ministere-de-la-defense-a-perdu-20-de-son-budget-depuis-vingt-cinq-ans_4625187_4355770.html

¹⁴⁷ Gaël Vaillant - leJDD.fr, 20/06/2012, <http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Une-dissuasion-nucleaire-pas-si-couteuse-521025>

¹⁴⁸ L'avenir des forces nucléaires françaises: Rapport d'information n° 668 (2011-2012) de MM. Didier BOULAUD, Xavier PINTAT, Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, Mmes Michelle DEMESSINE, Josette DURRIEU, MM. Jacques GAUTIER, Alain GOURNAC, Gérard LARCHER et Bernard PIRAS, fait au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense, déposé le 12/08/2012

¹⁴⁹ Gaël Vaillant - leJDD.fr, 20/06/2012, <http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Une-dissuasion-nucleaire-pas-si-couteuse-521025>

moins polémiques. Le démantèlement des usines d'enrichissement de l'uranium de Pierrelatte (Drôme), en 2010, va aussi dans ce sens, même si ce démantèlement a coûté 676 millions d'euros. C'est également pour réduire les coûts de la recherche nucléaire que Nicolas Sarkozy et David Cameron ont signé en novembre 2010 un accord de coopération (traité de Lancaster House) comprenant une coopération en matière de simulation nucléaire.¹⁵⁰ Crise oblige, l'heure est à la rigueur budgétaire des deux côtés de la Manche.¹⁵¹

La dissuasion nucléaire n'est donc pas épargnée par la réduction des déficits publics.¹⁵²

Le coût, on l'a vu, est de l'ordre de trois milliards et demi d'euros par an. Ce coût représente exactement 11 % du budget de défense annuel et 1,2 % du total des dépenses du budget de l'État pour 2012¹⁵³

Avec le cout du renouvellement futur de la dissuasion, la stratégie française coûterait plus de 6 milliards d'euros par an, selon des estimations officielles citées au cours de la conférence de la Fondation de la recherche stratégique française du 8 juin 2015, par le sénateur Jacques Gautier. Au regard des 3,5 milliards d'euros par an actuels, cette croissance exercerait une pression considérable sur le budget d'équipement du ministère de la Défense et ne pourrait se faire qu'au détriment des forces conventionnelles. François Hollande, suite aux attentats de novembre 2015 a augmenté le budget de la Défense pour 2016-2019, cependant au regard de la sécurité intérieure de la France, le budget sera attribué majoritairement aux forces déployées sur le sol national dans le cadre de l'opération sentinelle.

De plus, la menace actuelle pesant sur la France, mais également sur une grande partie des pays dans le monde, est le terrorisme, hors la dissuasion nucléaire n'est d'aucune utilité face à des groupes non étatiques. Peut-on encore assurer toute la panoplie des missions, depuis la dissuasion nucléaire, les opérations extérieures jusqu'aux missions de sécurité intérieure ?¹⁵⁴ Cette problématique est la même pour des pays comme les Etats Unis et le Royaume Unis.

La France et le Royaume Unis, les deux Etats dotés connaissant le plus de difficultés budgétaires font partis des acteurs les plus actifs du processus de désarmement. Ce n'est pas un hasard: les Etats se dirigent stratégiquement vers une politique internationale de désarmement ou de réduction de l'armement. Des efforts juridiques internationaux ont alors vu le jour pour limiter la prolifération, la course à l'armement et pour donner un cadre juridique à la stratégie de la dissuasion nucléaire.

¹⁵⁰ Gaël Vaillant - leJDD.fr, 20/06/2012, <http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Une-dissuasion-nucleaire-pas-si-couteuse-521025>

¹⁵¹ Gaël Vaillant - leJDD.fr, 20/06/2012, <http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Une-dissuasion-nucleaire-pas-si-couteuse-521025>

¹⁵² Gaël Vaillant - leJDD.fr, 20/06/2012, <http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Une-dissuasion-nucleaire-pas-si-couteuse-521025>

¹⁵³ L'avenir des forces nucléaires françaises: Rapport d'information n° 668 (2011-2012) de MM. Didier BOULAUD, Xavier PINTAT, Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, Mmes Michelle DEMESSINE, Josette DURRIEU, MM. Jacques GAUTIER, Alain GOURNAC, Gérard LARCHER et Bernard PIRAS, fait au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense, déposé le 12/08/2012

¹⁵⁴ Dissuasion nucléaire : ouvrons vraiment le débat, Paul Quilès, Bernard Norlain, Jean-Marie Collin, Marianne, 15/06/2015/ www.marianne.net/agora-dissuasion-nucleaire-ouvrons-vraiment-debat-100234623.html

Section 2 / Les efforts entrepris : encadrement et interdictions.

Aujourd'hui, négocier des garanties sur le ralentissement des progrès techniques nucléaires ou sur leur mise en oeuvre devient plus important que de réduire l'état actuel d'armements qui seront peut être obsolètes demain. On parlera donc plus de maîtrise de l'armement que de désarmement qui appelle à un abandon total de l'outil nucléaire militaire.¹⁵⁵

Cependant, l'objectif à terme des Nations Unies est le désarmement général et complet. Nul n'ignore qu'il est utopique aussi longtemps qu'un Etat aura la capacité de commettre une agression. A terme, le désarmement complet ne pourra exister qu'avec un mécanisme de sécurité collective d'une efficacité absolue.¹⁵⁶

La matière du désarmement nucléaire est caractérisée par la pratique des conventions multilatérales ouvertes, telles que le Traité de non prolifération, le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur l'interdiction de production de matière fissile.

§ 1 : Traité de non prolifération (TNP)

Ce traité multilatéral ouvert à la signature le 1er juillet 1968 à Londres, Moscou et Washington. Il est entré en vigueur le 5 mars 1970, pour une durée initiale de 25 ans. Les conférences d'examen ont lieu tous les cinq ans.¹⁵⁷ La dernière conférence ayant eu lieu en 2015. En 1992, le Traité est ratifié par la France et la Chine. L'Inde, le Pakistan, et Israël n'ont jamais ratifié le traité et le régime dictatorial nord Coréen s'en est retiré de celui-ci en 2003.

Le Traité de non prolifération est en un sens un traité injuste. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires distingue les États dotés d'armes nucléaires des États non dotés d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires sont ceux qui ont fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif explosif nucléaire avant le 1er janvier 1967. Ces pays sont la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique (aujourd'hui la Fédération de Russie). Les États non dotés d'armes nucléaires sont les États parties qui renoncent à acquérir des armes nucléaires.¹⁵⁸

Ce traité n'est pas un engagement universel de réduction des stocks existants, ce traité tente de limiter le nombre d'Etats susceptibles d'accéder à la capacité nucléaire militaire. Moins d'Etats se dotent d'armes nucléaires, moins la dissuasion nucléaire devient nécessaire puisque le risque de prolifération est exclu.¹⁵⁹

Lors de la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, cent soixante-dix pays décident de la prorogation du TNP pour une durée indéterminée.¹⁶⁰

Mais il y a eu une contre partie: afin d'obtenir l'accord des autres Etats qui jugeaient le TNP profondément inégalitaire en ce qu'il reconnaissait le statut de puissances nucléaires à cinq pays seulement, les Etats dotés d'armes nucléaires durent aussi accorder ou renouveler des garanties de

¹⁵⁵ Droit international public, Patrick Daillier, Mathias Forteau, Alain Pellet, collection L.G.D.J, lextenso éditions,p 1131

¹⁵⁶Droit international public, Patrick Daillier, Mathias Forteau, Alain Pellet, collection L.G.D.J, lextenso éditions,p 1133

¹⁵⁷Site des Nations Unies : <http://www.un.org/fr/disarmament/instruments/npt.shtml>

¹⁵⁸Site des Nations Unies: <http://www.un.org/fr/disarmament/instruments/npt.shtml>

¹⁵⁹Site des Nations Unies: <http://www.un.org/fr/disarmament/instruments/npt.shtml>

¹⁶⁰ Site des Nations Unies: <http://www.un.org/fr/disarmament/instruments/npt.shtml>

sécurité aux autres pays signataires. Il s'agit des garanties positives qui assurent que les pays nucléaires se porteront au secours des pays non nucléaires qui seraient menacés ou attaqués par des armes atomiques. Quant aux garanties négatives, sorte de traité de non agression, elles marquent l'engagement des pays nucléaires de ne pas attaquer ou menacer d'attaquer des pays non nucléaires, signataires du TNP, avec leurs armes atomiques.¹⁶¹ Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un traité presque universel. Un État partie qui veut se retirer doit le notifier aux autres États avec un préavis de trois mois.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comporte quatre dispositions principales inscrites dans ses six premiers articles :

Les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas transférer d'armes nucléaires ni à aider un État non doté d'armes nucléaires à acquérir d'armes nucléaires, de technologies connexes, ou le contrôle de telles armes et dispositifs; et les États non dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas accepter le transfert d'armes nucléaires et à ne pas en fabriquer.¹⁶²

Des garanties sont créées pour garantir que les produits fissiles spéciaux fabriqués ou utilisés dans les installations nucléaires des États non dotés d'armes nucléaires servent uniquement des fins pacifiques. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reconnaît le droit de chaque État partie de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il autorise les États dotés d'armes nucléaires à aider les États non dotés d'armes nucléaires à exploiter les technologies nucléaires à des fins pacifiques.¹⁶³

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires exhorte les États parties à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures relatives au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.¹⁶⁴

Un équilibre inégal peut être relevé en ce qui concerne les règles matérielles. Le TNP fait peser des obligations très différentes sur les États selon qu'ils soient dotés ou non dotés.¹⁶⁵

Le TNP est un traité essentiel dans l'encadrement des rapports de forces entre les États dotés et les États non dotés. Mais il ne fixe en aucun cas une règle concernant les règles du jeu de la dissuasion entre les États dotés.

Cependant, même imparfait, le traité de non-prolifération, ratifié universellement à l'exception d'Israël, de l'Inde et du Pakistan, demeure essentiel pour éviter une apocalypse nucléaire.¹⁶⁶

La Corée du Nord a annoncé en 2003 sa décision unilatérale de se retirer du traité de non-prolifération nucléaire (TNP), après avoir été accusé de mener depuis plusieurs années un

¹⁶¹ La Dissuasion nucléaire est-elle encore nécessaire dans le contexte géostratégique actuel ? : rapport de 1ère phase / Institut des hautes études de défense nationale, 52ème session nationale, Comité numéro 6.

¹⁶² Site des Nations Unies: <http://www.un.org/fr/disarmement/instruments/npt.shtml>

¹⁶³ Site des Nations Unies: <http://www.un.org/fr/disarmement/instruments/npt.shtml>

¹⁶⁴ Site des Nations Unies: <http://www.un.org/fr/disarmement/instruments/npt.shtml>

¹⁶⁵ Droit international public, Patrick Daillier, Mathias Forteau, Alain Pellet, collection L.G.D.J, Lextenso éditions, p 1135

¹⁶⁶ Jacques Hubert-Rodier, Les failles du traité de non prolifération nucléaire,, les Echos.fr, 16/04/2013 http://www.lesechos.fr/16/04/2013/LesEchos/21418-032-ECH_les-failles-du-traite-de-non-proliferation-nucleaire.htm

programme clandestin et avant d'annoncer avoir procédé en 2006 à son premier essai nucléaire souterrain.¹⁶⁷ Sans le détruire, il s'agit néanmoins d'un coup de boutoir dans ce traité.¹⁶⁸

En revanche, des pays comme l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Libye de Kadhafi ont décidé d'arrêter leur programme et au total près d'une vingtaine de pays ont renoncé à poursuivre leur programme nucléaire, soit pour se conformer au TNP, qui ouvre du coup la voie à un échange d'informations et de technologie en matière de nucléaire à usage pacifique, soit pour des raisons purement financières.¹⁶⁹

Les garanties du traité de la non-prolifération des armes nucléaires sont gérées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En effet, le 22 septembre 1998, un protocole additionnel complète les mesures de vérification par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), cinquante-huit des cent quatre-vingt-neuf pays membres du TNP l'adoptent.¹⁷⁰ Cependant, l'AIEA ne peut contrôler que les installations nucléaires civiles, les installations militaires ou de recherche sont exclues. Chaque Etat a droit de développer cette technologie nucléaire, mais il peut y avoir un risque de détournement. Les limites du traité de non-prolifération se trouve dans la faiblesse des moyens de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique(AIEA) des Nations unies.¹⁷¹

§ 2: l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le nucléaire civil

Le contrôle est certainement l'un des points les plus délicats des négociations sur le désarmement, les Etats sont réticents à admettre un contrôle sur place de leurs établissements militaire ou de recherche. Ce contrôle ne va pas être exclu dans le cadre d'une organisation internationale, pour les installations nucléaires civiles.¹⁷²

L'article 2 des statuts de l'AIEA présente ses objectifs : « L'agence s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. Elle s'assure, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même, ou à sa demande, ou sous sa direction ou son contrôle, n'est pas utilisée à des fins militaires. »

¹⁶⁷ Jacques Hubert-Rodier, Les failles du traité de non prolifération nucléaire,, les Echos.fr, 16/04/2013 http://www.lesechos.fr/16/04/2013/LesEchos/21418-032-ECH_les-failles-du-traite-de-non-proliferation-nucleaire.htm

¹⁶⁸ Jacques Hubert-Rodier, Les failles du traité de non prolifération nucléaire,, les Echos.fr, 16/04/2013 http://www.lesechos.fr/16/04/2013/LesEchos/21418-032-ECH_les-failles-du-traite-de-non-proliferation-nucleaire.htm

¹⁶⁹Jacques Hubert-Rodier, Les failles du traité de non prolifération nucléaire,, les Echos.fr, 16/04/2013 http://www.lesechos.fr/16/04/2013/LesEchos/21418-032-ECH_les-failles-du-traite-de-non-proliferation-nucleaire.htm

¹⁷⁰ Anonyme, Bouclier nucléaire en péril Chronologie, mai 2010, <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/05/A/19096>

¹⁷¹ Jacques Hubert-Rodier, Les failles du traité de non prolifération nucléaire,, les Echos.fr, 16/04/2013 http://www.lesechos.fr/16/04/2013/LesEchos/21418-032-ECH_les-failles-du-traite-de-non-proliferation-nucleaire.htm

¹⁷²Droit international public, Patrick Daillier, Mathias Forteau, Alain Pellet, collection L.G.D.J, lextenso éditions,p 1135

Comme on a pu l'observer, les contrôles de l'AIEA pèsent majoritairement sur les Etats non dotés. Le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires par exemple pèse majoritairement sur des Etats ayant développés le nucléaire militaire.

§ 3: Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)

Les puissances nucléaires, sous la pression des Etats non dotés ont adopté un "programme d'action" en matière de désarmement nucléaire. Outre le principe d'un désarmement nucléaire général et complet, les Etats dotés d'armements nucléaires se sont engagés à conclure rapidement un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, à ouvrir immédiatement des négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires (négociations dites Cut Off) et à "aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer".¹⁸⁶

Ainsi, le 24 septembre 1996, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE, ou CTBT, Comprehensive Test Ban Treaty), après de longues années de négociations au sein de la Conférence du désarmement, est signé par cent soixante Etats, dont les cinq puissances nucléaires officielles et Israël. L'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord ne l'ont pas signé. La Chine, l'Egypte, les Etats-Unis, l'Indonésie, l'Iran et Israël ne l'ont pas ratifié.¹⁸⁷

La Chine a annoncé à plusieurs reprises que son processus de ratification était en cours. En l'absence de tout signe tangible à ce jour, on peut s'interroger sur la détermination politique de ce pays à promouvoir le TICE. Pour les Etats-Unis, après l'épisode très regrettable du rejet par le Sénat américain de la ratification du TICE en octobre 1999, et bien que les Etats-Unis n'aient en aucun cas démenti leur implication ni leur participation technique et financière aux travaux de la Commission préparatoire, tout un chacun s'interroge sur l'avenir de la politique d'Arms Control de ce pays.¹⁸⁸

L'Inde et le Pakistan continuent à différer leur signature toujours attendue en se réfugiant derrière la nécessité d'un consensus national. Ils ont cependant décrété un moratoire sur leurs essais nucléaires. La Corée du Nord, également non-signataire, n'a donné aucun signal positif s'agissant du TICE.¹⁸⁹ La France a en outre renoncé de manière irréversible aux essais nucléaires, en démantelant son centre d'expérimentations du Pacifique: la base de Mururoa, et se limite à un programme de simulation permettant de certifier les armes conçues sur la base de la dernière campagne d'essais de 1995-1996, mais non de concevoir des armes nouvelles.¹⁹⁰ La France et le Royaume Uni ont d'ailleurs signé en novembre 2010 un accord de coopération (traité de Lancaster House) comprenant une coopération en matière de simulation nucléaire.¹⁹¹

¹⁸⁶ La Dissuasion nucléaire est-elle encore nécessaire dans le contexte géostratégique actuel ? : rapport de 1ère phase / Institut des hautes études de défense nationale, 52ème session nationale, Comité numéro 6.

¹⁸⁷Anonyme, Bouclier nucléaire en péril Chronologie, mai 2010, <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/05/A/19096>

¹⁸⁸<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001408.pdf>

¹⁸⁹ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001408.pdf>

¹⁹⁰ rapport d'information au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non prolifération nucléaires et la sécurité de la France, par le Sénateur J-P Chevènement, 24 février 2010

¹⁹¹ Gaël Vaillant - leJDD.fr, 20/06/2012, <http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Une-dissuasion-nucleaire-pas-si-couteuse-521025>

Bien qu'il ne put faire l'objet d'un consensus au sein de la Conférence du désarmement, le texte du Traité fut transmis à l'Assemblée générale des Nations Unies où il reçut le soutien d'une majorité de nations. Pour entrer en vigueur, le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires doit être ratifié par 44 pays précis. Le Traité a une durée illimitée. Les États parties peuvent se retirer; ils doivent pour cela notifier leur retrait six mois à l'avance.¹⁹²

En vertu du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, les États parties s'engagent à ne pas effectuer d'explosion expérimentale d'arme nucléaire ou d'autre explosion nucléaire, et de s'abstenir de provoquer ou d'encourager l'exécution ou de participer de quelque manière que ce soit à l'exécution de toute explosion expérimentale d'arme nucléaire ou de toute autre explosion nucléaire. Les dispositions du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires s'appliquent à tous les États parties, quel que soit leur statut nucléaire.¹⁹³

Le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires prévoit un important régime de vérification, et notamment la création d'un système de surveillance international, des inspections sur place ainsi que des mesures de confiance. Le système de surveillance international comprend des installations déployées dans le monde entier pour la surveillance sismologique, la surveillance des radionucléides, la surveillance hydroacoustique et la surveillance par détection des infrasons. Ces installations doivent transmettre des données au Centre international de données qui les analyse et est en mesure de déterminer si un essai nucléaire a été réalisé.¹⁹⁴ Un État partie ayant des motifs de préoccupation concernant l'inexécution possible du Traité peut demander une inspection sur place.

Le Traité comprend plusieurs organes chargés de l'application et du respect du traité : Le Conseil exécutif, qui est l'organe exécutif du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, décide si une inspection doit être conduite ou non, et détermine, après avoir examiné le rapport d'inspection, si les dispositions du Traité n'ont pas été respectées. En cas d'inexécution des obligations du Traité, des sanctions peuvent être appliquées et, si nécessaire, la question peut être portée devant l'Organisation des Nations Unies.

Les mesures de confiance et de sécurité prévues par le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires incluent un processus de consultation et de clarification, et un mécanisme pour le règlement des différends. Le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires établit l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui siège à Vienne, afin d'assurer l'application des dispositions du Traité, y compris celles qui s'appliquent à la vérification du respect du Traité.¹⁹⁵

Ce traité est l'expression d'une norme politique aujourd'hui quasi universelle, et n'est pas mis en cause en tant que tel, même si l'on peut douter de sa capacité effective à prévenir la prolifération nucléaire sous tous ses aspects.¹⁹⁶

Car en effet, même si l'option zéro essais nucléaires a été retenue, il n'en demeure pas moins que l'interdiction des essais apparaît à beaucoup d'États comme incomplète. Le traité n'exclut pas les

¹⁹² Site des Nations Unies: <http://www.un.org/fr/disarmement/instruments/ctbt.shtml>

¹⁹³ Site des Nations Unies: <http://www.un.org/fr/disarmement/instruments/iaea.shtml>

¹⁹⁴ Site des Nations Unies: <http://www.un.org/fr/disarmement/instruments/iaea.shtml>

¹⁹⁵ Site des Nations Unies: <http://www.un.org/fr/disarmement/instruments/ctbt.shtml>

¹⁹⁶ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001408.pdf>

essais « sous critiques » ou « sub zéro » en laboratoire et qui seraient indétectables.¹⁹⁷ Il ne prohibe pas non plus les simulations et la France avait d'ailleurs justifié ses derniers essais nucléaires à Mururoa par la nécessité de réunir des données pour ensuite passer à la phase de la simulation nucléaire.¹⁹⁸ Le Pérou a dénoncé « le glissement flagrant qui va de l'interdiction des essais nucléaires à l'interdiction des explosions nucléaires ». On pourrait même dire que l'on est à nouveau en présence d'un traité d'interdiction partielle.¹⁹⁹

Lorsqu'une interdiction se met en place, des substituts ou des détournements semblent se créer et cela va totalement à l'encontre de l'esprit des traités internationaux et de la volonté de désarmement ou de maîtrise de l'armement.

On remarque également ce phénomène avec la mise en place par les Etats Unis de recherches et d'expérimentations sur un système anti-missiles. Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires perd de la vitesse et la course à l'armement nucléaire semble s'être réveillée.

Il existe encore un autre traité est en cours de négociation internationale, un traité qui aura une influence certaine sur la réduction des stocks des Etats dotés et permettra d'endiguer la prolifération nucléaire militaire : la traité sur l'interdiction de production de matière fissile;

§ 4: Traité sur l'interdiction de production de matière fissile (TIPMF)

La négociation d'un Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires (TIPMF) est un engagement ancien de la communauté internationale, notamment mis en avant dans le Document final de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1995.²⁰⁰

Cependant, la mise au point de ce traité soulève de nombreux problèmes, techniques, stratégiques ou politiques.

Il faut premièrement que les Etats arrivent à s'accorder sur une définition exacte et pointilleuse des matières fissiles dont la production sera prohibée : l'uranium hautement enrichi, le plutonium de qualité militaire et des activités de production de ces matières. Il faut également tenir compte du fait que le plutonium devra continuer à pouvoir être produit pour un usage civil car le nucléaire civil est autorisé comme moyen de production de l'énergie. Il existe par ailleurs des usages militaires des matières fissiles à des fins autres qu'explosives, comme par exemple l'utilisation de l'uranium hautement enrichi pour l'alimentation des réacteurs de propulsion navale. C'est notamment le cas pour la Russie.²⁰¹ Ce traité se doit donc d'être très précis.

¹⁹⁷L'adoption du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Paul Tavernier, *Annuaire français de droit international* Année 1996 Volume 42 Numéro 1 pp. 118-136

¹⁹⁸ L'adoption du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Paul Tavernier, *Annuaire français de droit international* Année 1996 Volume 42 Numéro 1 pp. 118-136

¹⁹⁹L'adoption du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Paul Tavernier, *Annuaire français de droit international* Année 1996 Volume 42 Numéro 1 pp. 118-136

²⁰⁰[http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/\(httpAssets\)/15DB91986B8C5CD2C1257B87004B8927/\\$file/France+FR.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/15DB91986B8C5CD2C1257B87004B8927/$file/France+FR.pdf) Contribution de la France au rapport du Secrétaire Général sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et sur les aspects se rapportant à la question, en application de la résolution 67/53 adopté par l'Assemblée Générale le 3 décembre 2012.

²⁰¹ rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non-prolifération nucléaires et la sécurité de la France, J-P Chevènement Sénateur, mars 2010

Les discussions devraient toutefois se focaliser sur deux points essentiels : la question des stocks existants et celle de la vérification.

L'objectif premier du TIPMF est bien de faire cesser la production de matières fissiles à usage militaire, afin d'éviter tout accroissement des arsenaux actuels. Ce serait déjà un résultat majeur du point de vue de la maîtrise des armements. Mais certains Etats demandent qu'un futur traité définisse également des obligations quant aux stocks existants. Le Pakistan considère notamment que l'Inde a accumulé un stock important de matières fissiles à usage militaire qui doit entrer dans le champ d'application du traité. Le Pakistan y voit un danger potentiel pour sa sécurité. Les cinq Etats dotés, au sens du TNP, ont pour leur part exclu que le traité porte sur les stocks.²⁰² C'est une position logique de la part des Etats dotés puisqu'une réduction des stocks de matières fissiles entraînerait automatiquement une réduction des moyens nucléaires militaires de dissuasion.

L'inclusion de dispositions relatives à la vérification est jugée indispensable par la plupart des Etats, et les Etats-Unis s'y sont ralliés sous la nouvelle Administration Obama. La transposition pure et simple du régime de vérification du TNP, s'appuyant sur les garanties de l'AIEA, ne paraît cependant pas envisageable.²⁰³

En effet, l'interdiction s'appliquera aux cinq Etats dotés du TNP, ainsi qu'aux Etats non parties au TNP, qui ne sont pas soumis aux garanties généralisées de l'AIEA, même si l'AIEA contrôle certaines de leurs installations. L'extension des garanties généralisées poserait deux types de difficultés : les unes vis-à-vis des installations militaires les plus sensibles, où subsiste une évidente exigence de confidentialité ; les autres vis-à-vis des installations civiles qui, dans les Etats dotés, n'ont pas été conçues pour répondre aux exigences de ce type de contrôle.²⁰⁴

Enfin, la négociation sur le TIPMF devra également définir les modalités d'entrée en vigueur du traité. Il est généralement admis que sa ratification par les cinq Etats dotés devra être une condition nécessaire, mais il reste à déterminer s'il faudra retenir d'autres critères, afin d'inclure un nombre plus important d'Etats.²⁰⁵

La décision prise en mai 2009 par la Conférence du désarmement sur la négociation d'un TIPMF a suscité un réel espoir, après plusieurs années d'enlisement. Un tel traité viendrait véritablement consolider l'édifice constitué par le TNP et par le TICE, une fois celui-ci entré en vigueur.

Le TIPMF met en lumière une des principales faiblesses de la voie conventionnelle qui est qu'elle ne permet pas d'imposer les engagements aux Etats qui ne le souhaitent pas puisque les Etats sont des entités souveraines. C'est le principe fondateur du Droit international. Mais également qu'il est parfois impossible ou très complexe de trouver un consensus entre les Etats. La lutte contre la prolifération s'avère difficile malgré les efforts entrepris et les volontés

²⁰² rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non-prolifération nucléaires et la sécurité de la France, J-P Chevènement Sénateur, mars 2010

²⁰³ rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non-prolifération nucléaires et la sécurité de la France, J-P Chevènement Sénateur, mars 2010

²⁰⁴ rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non-prolifération nucléaires et la sécurité de la France, J-P Chevènement Sénateur, mars 2010

²⁰⁵ rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non-prolifération nucléaires et la sécurité de la France, J-P Chevènement Sénateur, mars 2010

internationales. Dans ce contexte là, il est impossible d'imposer aux Etats de renoncer à la course à l'armement nucléaire et donc à la stratégie de la dissuasion.

Une autre difficulté s'ajoute à l'échiquier. Le TICE connaît des difficultés de développement et cela notamment à cause du développement par les Etats Unis d'un système antimissile nucléaire. Ce système permettrait de détourner la stratégie de la dissuasion nucléaire et donc d'annuler le pouvoir égalisateur de l'atome. Ainsi, le désarmement ne serait plus une priorité, le combat nouveau sera de dépasser la technologie américaine et de renforcer son arsenal nucléaire.

Section 3/ La problématique du bouclier anti missile, une remise en cause du pouvoir égalisateur par les américains

L'équilibre des forces et de la terreur qui s'était imposé entre les deux grandes puissances du temps de la guerre froide se fondait sur l'idée d'une destruction mutuelle assurée.²⁰⁶ Celle-ci reposait tout à la fois sur la parité des moyens disponibles et susceptibles d'être engagés et sur la bonne foi des deux pays qui s'entendaient à travers un traité fondateur interdisant la militarisation de l'espace et de systèmes antimissiles, c'est à dire de tout bouclier (c'est le traité ABM : Anti Ballistic Missiles de 1972) pour ne pas se protéger et offrir ainsi, comme preuve de leur bonne foi leur population civile en otage.²⁰⁷

La défense antimissile (« bouclier antimissile ») utilise un système complexe permettant de détecter, de suivre et d'intercepter un ou plusieurs missiles balistiques ennemis dirigés vers la zone à protéger.²⁰⁸

Le territoire de l'adversaire étant accessible, il devenait secondaire d'augmenter indéfiniment les stocks de missiles intercontinentaux et d'ogives nucléaires.²⁰⁹ L'absence d'un bouclier nucléaire permettait donc qu'il n'y ait pas de guerre nucléaire gagnable contre un Etat qui lui même posséderait l'arme nucléaire.²¹⁰ La dissuasion restait une stratégie crédible tout en permettant un pouvoir égalisateur de l'arme nucléaire (1+1 = 2). Les Etats nucléaires se retrouvaient sur un pied d'égalité. Lancé à la fin des années 1990, le projet américain de bouclier antimissile est devenu depuis l'annonce en 2007, d'un déploiement d'intercepteurs et de radars en Pologne et en République Tchèque, un sujet de tensions entre les États-Unis et la Russie.²¹¹

²⁰⁶ Michel Rogalski, Le pouvoir de tirer sans être touché, journal l'Humanité, 4 septembre 2000 <http://www.humanite.fr/lotan-fait-elle-nouveau-de-la-russie-son-adversaire-principal-609233>

²⁰⁷ Michel Rogalski, Le pouvoir de tirer sans être touché, journal l'Humanité, 4 septembre 2000 <http://www.humanite.fr/lotan-fait-elle-nouveau-de-la-russie-son-adversaire-principal-609233>

²⁰⁸ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/Défense_antimissile

²⁰⁹ Michel Rogalski, Le pouvoir de tirer sans être touché, journal l'Humanité, 4 septembre 2000 <http://www.humanite.fr/lotan-fait-elle-nouveau-de-la-russie-son-adversaire-principal-609233>

²¹⁰ Michel Rogalski, Le pouvoir de tirer sans être touché, journal l'Humanité, 4 septembre 2000 <http://www.humanite.fr/lotan-fait-elle-nouveau-de-la-russie-son-adversaire-principal-609233>

²¹¹ Anonyme, Site d'arte info, décembre 2007 <http://ddc.arte.tv/emission/le-bouclier-antimissile-le-dessous-des-cartes>, PROJET DE BOUCLIER ANTIMISSILE: UN HÉRITAGE DE LA GUERRE FROIDE,

§1 : Le projet

A- un projet ancien

Le premier programme de bouclier nucléaire est le programme dit Bambi (Ballistic Antimissile Boost Interceptor) comprenant 3600 satellites en orbite basse et des missiles sol-air Nike-Zeus, a été mis en place en 1957 avant d'être abandonné en 1964.²¹²

En 1967 lui succède le programme Saefegard, avec 2 500 missiles intercepteurs prévu au départ que la signature du traité ABM le 26 mai 1972 limitera à la protection d'un seul site, la base d'ICBM de Grand Forks. Mis en service en 1975, il sera désactivé dès janvier 1976 en raisons des doutes pesant sur l'efficacité du système face aux missiles soviétiques à têtes multiples et l'analyse des effets que produirait la détonation des charges nucléaires de l'intercepteur comme du missile intercepté. Ce programme a coûté des milliards de dollars.²¹³

Le nouveau président américain, Ronald Reagan va être résolu à combattre « l'Empire du mal », et il met en œuvre une politique étrangère beaucoup plus ferme à l'endroit de l'Union soviétique: c'est ainsi qu'il lance, en mars 1983, l'Initiative de défense stratégique (IDS).²¹⁴

Ronald Reagan espérait en dotant son pays d'un bouclier infranchissable, se prémunir de toutes attaques ou de toutes représailles en cas de frappe en second de l'ennemi; cependant ce projet s'est avéré être très coûteux et reposant sur une technologie incertaine, c'est à dire reposant sur de très hautes intensités d'énergie laser dégagées au sol et sur le déploiement d'immenses miroirs dans l'espace.²¹⁵

Mais, à la fin de la guerre froide en 1991 suite à l'effondrement de l'URSS, le programme perd sa raison d'être et est mis de côté ; le président Georges H. W. Bush recentre, le 29 janvier 1991, l'initiative de défense stratégique sur la défense contre une attaque non autorisée, accidentelle ou limitée, le programme étant baptisé Global Protection Against Limited Strikes. En 1993, il est officiellement aboli par Bill Clinton et l'administration américaine décide de donner la priorité à la défense antimissiles de théâtre contre les engins de courte portée.

Le coût des programmes depuis l'annonce de l'IDS en 1983 à 1999 est estimé à 68,7 milliards de dollars et le financement de l'ensemble des programmes antimissiles de 1957 à 1999 à 122 milliards de dollars. ²¹⁶

Pourtant le projet est relancé en 1998 sous le nom de « National Missile Defense », dans un rapport parlementaire rédigé par un certain Donald Rumsfeld.²¹⁷

Le 23 juillet 1999, Bill Clinton accepte de signer le National Missile Defense Act adopté à la quasi-unanimité par la Chambre et le Sénat ; cette loi indique qu'il est dans les intentions des États-

²¹² note de synthèse, la Défense antimissile, RDSE (Rassemblement Démocratique et Social Européen au Sénat), 12 novembre 2010

²¹³ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense

²¹⁴ le bouclier antimissile, Barbara Debays, radio canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/bouclier/reagan.html>

²¹⁵ Anonyme, Site d'arte info, décembre 2007 <http://ddc.arte.tv/emission/le-bouclier-antimissile> le dessous des cartes, PROJET DE BOUCLIER ANTIMISSILE: UN HÉRITAGE DE LA GUERRE FROIDE,

²¹⁶ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense

²¹⁷ Anonyme, Site d'arte info, décembre 2007 <http://ddc.arte.tv/emission/le-bouclier-antimissile> le dessous des cartes, PROJET DE BOUCLIER ANTIMISSILE: UN HÉRITAGE DE LA GUERRE FROIDE,

Unis de construire un bouclier antimissile limité aussitôt que la technologie le permettra.²¹⁸ Le texte de loi contourne les dispositions du traité ABM de 1972, toujours en vigueur.²¹⁹

Le National missile defense, programme semblable au précédent, a cependant un objectif moins ambitieux : défendre le pays contre une offensive mineure et non contre une attaque massive. La seconde démarcation du projet de Reagan est que l'arsenal ne se trouve non pas dans l'espace, mais au sol. A la fin de la présidence de Bill Clinton, les essais ne sont pas concluants.²²⁰ Bill Clinton annonce qu'il laisse à son successeur à la Maison-Blanche la décision de déployer le système national de défense antimissile. Bill Clinton affirme qu'il n'a pas suffisamment confiance en cette technologie, et il estime que le projet est trop coûteux.²²¹

Cependant, le projet ne sera pas abandonné et le prochain président fera du bouclier antimissile une priorité stratégique, d'autant plus avec les événements du 11 septembre 2001.

B- l'actualité du projet

Avec l'arrivée de Georges Bush et des néo-conservateurs à Washington, le concept du bouclier devient une priorité stratégique de l'exécutif américain.²²² Le président suivant Georges W. Bush va relancer l'idée de la nécessité d'un bouclier antimissile lors d'un discours en mai 2001. Quelques mois plus tard, Après les attentats contre les tours jumelles du World Trade Center, le président Bush se retire du traité ABM de 1972 qui interdisait le déploiement d'un système global de défense antimissile.²²³

Le 17 décembre 2002, le gouvernement annonce officiellement la relance du National missile defense. En date de 2008, le programme prévoit une centaine d'antimissiles pour pouvoir intercepter une vague d'une vingtaine de missiles balistiques provenant d'Eurasie ou de certains Etats voyous selon l'expression du président Bush tels l'Iran ou la Corée du Nord.²²⁴

Ce dernier projet de bouclier anti missile américain (National missile defense) qui prétend être déployé contre les Etats voyous s'apparente tout de même dans sa démarche stratégique au bouclier de la «guerre aux étoiles». Ce projet, avec une technologie beaucoup plus modeste, propose de sanctuariser le territoire américain, voir la zone d'influence américaine beaucoup plus large. C'est le projet TND (Theater Missile Defense) qui va venir protéger un théâtre d'opération ou des bases à l'étranger. Il s'agit évidemment d'une rupture des règles de dissuasion nucléaire et des équilibres stratégiques.²²⁵

²¹⁸ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense

²¹⁹ le bouclier antimissile, Barbara Debays, radio canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/bouclier/reagan.html>

²²⁰ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense

²²¹le bouclier antimissile, Barbara Debays, radio canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/bouclier/reagan.html>

²²² Anonyme, Site d'arte info, décembre 2007 <http://ddc.arte.tv/emission/le-bouclier-antimissile> le dessous des cartes, PROJET DE BOUCLIER ANTIMISSILE: UN HÉRITAGE DE LA GUERRE FROIDE,

²²³ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense

²²⁴ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense

²²⁵ Michel Rogalski, Le pouvoir de tirer sans être touché, journal l'Humanité, 4 septembre 2000 <http://www.humanite.fr/lotan-fait-cllc-nouveau-de-la-russie-son-adversaire-principal-609233>

En effet, en 2009, L'équipe présidentielle de Barack Obama va réévaluer à la baisse la menace venant d'Iran et, le 17 septembre 2009, à cause de la prolifération de missiles balistiques à courte et moyenne portées, va afficher une volonté marquée de protéger ses intérêts en Europe. Les 19 et 20 novembre 2010, l'OTAN (Organisation du traité Nord Atlantique) adoptait lors d'un sommet à Lisbonne un nouveau concept stratégique définissant les menaces pesant sur ses Etats membres, les crises et les tendances des relations internationales et les moyens pour y faire face.²²⁶ Lors de ce sommet, les Etats membres décident de développer un projet de défense antimissile pour protéger les pays européens membres de l'alliance.²²⁷

Dans un premier temps, il a été établi que des intercepteurs SM-3 seront déployés sur des plates-formes navales en Méditerranée et, peut-être, en mer Noire. Dans un second temps, ce seront aussi des intercepteurs terrestres sur un site polonais et un site roumain.²²⁸

Selon sera chose faite puisque se met en place des intercepteurs SM-3 en mer à partir de 2011, à terre en Roumanie en 2015 et en Pologne en 2018.²²⁹

Concrètement, un système de commandement américain est en place, un radar d'alerte américain est en activité dans l'est de la Turquie depuis le début 2012 et une frégate américaine, dotée du système Aegis, croise en Méditerranée²³⁰. En parallèle, les Alliés travaillent à la mise en place d'un système commun de commandement et de contrôle opérationnel . Plus généralement, il est important de préciser que les systèmes antimissiles n'ont pas vocation à se substituer aux armes nucléaires, ce qui a été rappelé à Lisbonne. Ils s'intègrent dans une dissuasion globale fondée sur des moyens nucléaires, des moyens d'interception, des moyens de projection de forces et de puissance sur des théâtres extérieurs.²³¹

Cependant, la mise sur pied d'un tel système antimissile contrevient à l'esprit du traité de 1972 et encourage à son contournement par déploiement de missiles supplémentaires et de plus en plus sophistiqués. Cette nouvelle course à l'armement partirait du principe qu'aucun bouclier ne pourrait résister à une saturation. Tous les Etats nucléaires seraient tentés par un telle escalade, les uns pour garer leur rang dissuasif (France, Chine, Grande Bretagne et Russie) et les autres pour être crédibles (Israël...)²³² Le pouvoir égalisateur de l'atome s'effondre car on n'est plus dans la configuration du 1+1 =2 mais dans la configuration du 1-1=0. L'échiquier mondial sera redessiné,

²²⁶ Jean-Sylvestre Mongrenier, concept stratégique de l'OTAN à l'épreuve du réel, le Monde, 28/12/2012 http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/05/18/le-concept-strategique-de-l-otan-a-l-epreuve-du-reel-1-3_1700792_3214.html

²²⁷ Site internet Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense

²²⁸ Jean-Sylvestre Mongrenier, concept stratégique de l'OTAN à l'épreuve du réel, le Monde, 28/12/2012 http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/05/18/le-concept-strategique-de-l-otan-a-l-epreuve-du-reel-1-3_1700792_3214.html

²²⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense

²³⁰ Jean-Sylvestre Mongrenier, concept stratégique de l'OTAN à l'épreuve du réel, le Monde, 28/12/2012 http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/05/18/le-concept-strategique-de-l-otan-a-l-epreuve-du-reel-1-3_1700792_3214.html

²³¹ Jean-Sylvestre Mongrenier, concept stratégique de l'OTAN à l'épreuve du réel, le Monde, 28/12/2012 http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/05/18/le-concept-strategique-de-l-otan-a-l-epreuve-du-reel-1-3_1700792_3214.html

²³² Jean-Sylvestre Mongrenier, concept stratégique de l'OTAN à l'épreuve du réel, le Monde, 28/12/2012 http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/05/18/le-concept-strategique-de-l-otan-a-l-epreuve-du-reel-1-3_1700792_3214.html

les rapports de dominations seront bouleversés et la champs sera libre et propice à une nouvelle course à l'armement.

Même si lors du sommet de l'OTAN en 2010, la reconfiguration du projet par l'administration Obama visait également à faciliter la réouverture des négociations avec la Russie, ce fut un échec. Il n'y aura pas d'accord-cadre entre l'OTAN et la Russie sur l'installation de boucliers antimissile en Europe, les dirigeants russes s'opposant au déploiement de systèmes antimissiles en Europe, du moins de systèmes autres que les leurs.²³³

§2: La position des Etats tiers, notamment le Russie

Deux grandes puissances nucléaires s'estiment visées indirectement par ce système de bouclier anti missile : la Chine et la Russie

Le Kremlin s'oppose formellement au déploiement de la BMD en partant du principe qu'il constituerait une menace pour la dissuasion nucléaire et la sécurité de la Russie.²³⁴

La Russie a souvent dépeint l'Occident et particulièrement l'OTAN comme une force agressive qui a pour but de renverser le régime de la Russie et de réduire à néant sa force de dissuasion nucléaire, que Moscou considère comme la garantie suprême de sa souveraineté.²³⁵

Cependant selon François Hollande « cette capacité de défense antimissile ne vise à répondre qu'à des menaces hors de la zone euro atlantique, pour être clair elle ne concerne pas la Russie. La posture de l'alliance est strictement défensive, l'OTAN ne se cherche pas d'ennemi ».

La Russie estime que les Etats-Unis n'ont plus aucune raison de défendre le déploiement d'un bouclier antimissile en Europe après la conclusion d'un accord sur le programme nucléaire iranien comme l'a déclaré le Vice-premier ministre russe Sergueï Riabkov.²³⁶

Le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, a accusé Barack Obama de « ne pas avoir dit la vérité » en 2009- le président américain avait alors expliqué que le bouclier était nécessaire tant que l'Iran représentait une menace.²³⁷ Ainsi, le février 2009, le président Obama écrit au président russe pour lui proposer l'arrêt du programme de bouclier. En échange, il réclame l'appui de la Russie sur la demande d'arrêt du programme nucléaire iranien et en réponse la maison blanche annonce le 18 septembre 2009 l'arrêt de l'implantation du radar à longue portée en Tchèque et du matériel en Pologne.²³⁸

Ainsi la Russie estime que ce programme est dirigé contre elle et déploie de façon temporaire en représailles le 10 septembre 2008, 2 bombardiers au Venezuela et signe avec la

²³³ Jean-Sylvestre Mongrenier, concept stratégique de l'OTAN à l'épreuve du réel, le Monde, 28/12/2012 http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/05/18/le-concept-strategique-de-l-otan-a-l-epreuve-du-reel-1-3_1700792_3214.html

²³⁴ Site Internet de l'OTAN: <http://www.nato.int/docu/review/2015/Russia/Ballistic-Missile-Defence-Putin/FR/index.htm>

²³⁵ Site internet OTAN: <http://www.nato.int/docu/review/2015/Russia/Ballistic-Missile-Defence-Putin/FR/index.htm>

²³⁶ Gabriela Baczynska, Moscou juge inutile le bouclier antimissile américain en Europe,, nouvelobs temps réel, 14/09/2015 <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20150814.REU8796/moscou-juge-inutile-le-bouclier-antimissile-americain-en-europe.html>

²³⁷ Gabriela Baczynska, Moscou juge inutile le bouclier antimissile américain en Europe,, nouvelobs temps réel, 14/09/2015 <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20150814.REU8796/moscou-juge-inutile-le-bouclier-antimissile-americain-en-europe.html>

²³⁸ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense

Biélorussie le 2 novembre 2008 un accord bilatéral sur la création d'un système commun de défense antimissile.²³⁹

Vladimir Poutine a déclaré « Nous n'avons nullement l'intention de nous engager dans une course aux armements coûteuse, mais, en même temps, nous allons garantir de manière fiable et efficace la défense de notre pays dans ces nouvelles conditions. Il n'y a absolument aucun doute à ce sujet. Ce sera fait. ». La Russie l'a clairement annoncé: ils ne souhaitent pas se lancer dans une nouvelle course à l'armement. En effet, le premier ministre Dimiotri Medvedev a lui aussi noté qu'il était indispensable d'éviter un conflit militaire : « Notre terre a vécu deux guerres mondiales. Il est évident que rien de tel ne doit être envisagé même en pensées».²⁴⁰

Cependant, la Russie ne reste pas les bras croisés à attendre que le pouvoir égalisateur ne l'atome ne s'éteigne. La direction russe souligne depuis plusieurs années, plus précisément depuis le retrait unilatéral des Etats Unis du traité ABM en 2001, la nécessité de développer les forces stratégiques en réaction au déploiement du bouclier antimissile américain.²⁴¹

L'industrie russe de défense a conçu et testé avec succès au cours des trois dernières années plusieurs systèmes sophistiqués d'armements capables d'accomplir des missions dans les conditions d'un système échelonné de défense antimissile.²⁴² Il s'agit des missiles intercontinentaux basés au sol RS 24 yars, mais également le missile Boulava qui est doté de dix ogives nucléaires hypersonique.²⁴³ Les autorités russes ont sciemment fait filtrer des informations dans la presse pour montrer la présence de recherche dans la dissuasion nucléaire. C'est également une forme de dissuasion.

Comme on peut l'observer, le déploiement d'un bouclier antimissile en Europe vient tendre les relations entre l'Otan (surtout les américains, car les équipements déjà installés en Europe ont été financés à hauteur de centaines de millions de dollars par les États-Unis, moteur dans la construction du bouclier européen depuis 2002 dans l'Alliance.²⁴⁴) et la Russie. Des relations déjà dégradées depuis la crise en Ukraine et le conflit de la Crimée (Section 2 / Le pouvoir égalisateur de l'atome: un contexte politique international nécessitant la dissuasion nucléaire, paragraphe 2). En effet, le 5 novembre 2008, Dimiri Medvedev alors président avait déclaré durant son adresse annuelle devant l'Assemblée fédérale que « le conflit dans le Caucase avait servi de prétexte pour introduire en mer Noire des navires de guerre de l'OTAN et imposer à l'Europe des systèmes de défense antimissile.²⁴⁵

²³⁹ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense

²⁴⁰ Poutine hausse le ton face au bouclier antimissile américain, Alexeï Timofeïtchev, 13 novembre 2015, https://fr.rbth.com/2015/11/13/poutine-hause-le-ton-face-au-bouclier-antimisile-americaain_540095

²⁴¹ Poutine hausse le ton face au bouclier antimissile américain, Alexeï Timofeïtchev, 13 novembre 2015, https://fr.rbth.com/2015/11/13/poutine-hause-le-ton-face-au-bouclier-antimisile-americaain_540095

²⁴² Poutine hausse le ton face au bouclier antimissile américain, Alexeï Timofeïtchev, 13 novembre 2015, https://fr.rbth.com/2015/11/13/poutine-hause-le-ton-face-au-bouclier-antimisile-americaain_540095

²⁴³ Poutine hausse le ton face au bouclier antimissile américain, Alexeï Timofeïtchev, 13 novembre 2015, https://fr.rbth.com/2015/11/13/poutine-hause-le-ton-face-au-bouclier-antimisile-americaain_540095

²⁴⁴ Nathalie Guibert, sommet de l'OTAN à Varsovie, une étape vers le bouclier antimissile, LE MONDE | 09.07.2016
http://www.lemonde.fr/international/article/2016/07/09/le-sommet-de-l-otan-a-varsovie-une-etape-vers-le-bouclier-antimisile_4967015_3210.html

²⁴⁵ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense

Cependant, l'OTAN ne cesse pas l'expansion de son bouclier antimissile, l'organisation a inauguré récemment en Roumanie un site stratégique qui devrait prévenir à long terme les menaces d'attaques de missiles balistiques provenant de régions «externes à l'espace Euro-Atlantique». C'est dans ces termes vagues que le secrétaire général de l'organisation, le Norvégien Jens Stoltenberg, a justifié cette étape qualifiée d'historique de la mise en place d'un bouclier antimissile européen.²⁴⁶ L'étape de 2016 est la deuxième d'un plan qui devrait, en 2020, aboutir à un système complet de défense face à toute menace balistique venue du Moyen-Orient ou de la Corée du Nord. Cette entreprise est un sujet de friction et Moscou rappelle régulièrement qu'il s'agit d'une démarche agressive, car elle y voit une menace pour ses propres armes stratégiques. De la même façon, Moscou a protesté vendredi après l'annonce de l'installation d'un système américain antimissile en Corée du Sud accusé de « rompre l'équilibre régional ».²⁴⁷

La colère de la Russie est légitime, malgré le fait que selon l'OTAN, les membres ont une volonté de coopération avec la Russie en matière de défense antimissile, dans un esprit de réciprocité, de transparence maximale et de confiance mutuelle. L'organisation s'estime prête à inviter la Russie à réfléchir ensemble aux possibilités de relier les systèmes de défense antimissile, existants ou prévus, en temps opportun, de façon mutuellement bénéfique. Ainsi l'OTAN parle de transparence et de confiance et d'accroître l'efficacité de la mission de défense antimissile.²⁴⁸ La colère de la Russie reste légitime car avec un tel système antimissile, le pouvoir égalisateur de l'atome se trouverait ainsi réduit à néant. C'est parce qu'un Etat redoute l'emploi de l'arme nucléaire par son adversaire qu'il s'abstiendra de lui causer du tort, et cela quelque soit la taille de l'ennemi. Si un système est capable d'annihiler la peur de l'emploi de l'arme nucléaire par son effet neutralisant, alors il n'y a plus d'efficacité stratégique de la dissuasion nucléaire et donc il n'y a plus de pouvoir égalisateur de l'atome. L'échiquier mondial sera redessiné, les rapports de dominations seront bouleversés et la champs sera libre et propice à une nouvelle course à l'armement.

²⁴⁶ Courmont Barthélémy, « L'AIEA critique plusieurs omissions de l'Égypte sur ses activités nucléaires », Le Temps, 14 février 2005. Site du Cairn <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-2-page-119.htm>

²⁴⁷ Nathalie Guibert, sommet de l'OTAN à Varsovie, une étape vers le bouclier antimissile, LE MONDE | 09.07.2016
http://www.lemonde.fr/international/article/2016/07/09/le-sommet-de-l-otan-a-varsovie-une-etape-vers-le-bouclier-antimissile_4967015_3210.html

²⁴⁸Déclaration du sommet de Lisbonne, publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Lisbonne le 20 novembre 2010

Partie II/ La généralisation aléatoire pouvoir égalisateur de l'atome.

Le TNP, premier texte à vocation universelle dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, a été conclu en 1968. Le contexte politique est alors radicalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui: Le monde connaissait une bipolarisation entre le bloc occidental et le bloc soviétique et le risque majeur était de voir une course à l'armement dégénérer en guerre nucléaire.

Le Traité établit quelles sont les puissances dotées de l'arme nucléaire et lesquelles ne le sont pas. Aujourd'hui cependant, nombreux sont les Etats possédant l'arme nucléaire sans être parties au TNP et n'ayant donc pas les obligations qui en découlent. De plus, des groupes non étatiques s'adonnent également à la prolifération nucléaire, au trafic de matières fissiles.

Pour pallier les lacunes du Traité de non-prolifération, la Communauté internationale a renoncé à l'établissement d'un nouveau traité global sur la non-prolifération. Une des lacunes du TNP est de préserver l'utilité de la stratégie de la dissuasion nucléaire ne pas s'adresser aux groupes non étatiques et de n'être applicable qu'aux programmes étatiques.

Le texte de référence en matière de lutte contre la prolifération des individus ou groupes privés est la résolution 1540 votée le 28 avril 2004 par le Conseil de Sécurité. Cette résolution adoptée en 2004 va servir de base juridique à de nombreuses organisations luttant contre la prolifération et va créer des obligations aux Etats. La résolution 1540 est d'une applicabilité plus large que le TNP dans la mesure où elle est obligatoire pour tous les Etats membres de l'ONU.

Cependant, le risque de prolifération par des groupes privés reste toujours d'actualité notamment avec l'arrivée en 2014 de Daesh, groupe terroriste islamique.

De plus, la résolution ne vient pas pallier toutes les lacunes juridiques du TNP. Depuis les années 1970, des nombreux Etats possèdent l'arme nucléaire sans être soumis au TNP, leur usage de la bombe n'est donc pas limité par convention. C'est le cas de la Corée du Nord, de l'Inde, du Pakistan et d'Israël. Le manque de cadre légal et les conflits existants dans ces différents Etats peuvent laisser craindre à une possible utilisation de l'arme nucléaire et à l'anéantissement de la théorie du pouvoir égalisateur de l'atome.

C'est l'anéantissement de la théorie du pouvoir égalisateur de l'atome pourrait avoir également lieu si certains pays se dotaient de l'arme nucléaire. L'acquisition de l'arme nucléaire n'établirait pas un équilibre mais justement un déséquilibre régional pouvant dégénérer en conflit ouvert.

C'est le cas de l'Iran, signataire du TNP, qui a essayé de développer un programme nucléaire militaire qui est à l'origine de tensions avec l'Arabie Saoudite. Un compromis international a été trouvé avec plan d'action global conclu à Vienne le 14 juillet 2015.

Mais le Moyen-Orient reste soumis à de nombreuses tensions qui ne sont pas insusceptibles un jour de dégénérer en un conflit nucléaire.

Chapitre 1 / Le dépassement du Traité De Non Prolifération

Le Traité de non-prolifération est apparu incomplet, ne prenant pas en compte les évolutions géopolitiques du monde. Plus le nombre d'Etats détenteurs de l'arme nucléaire augmente, plus le risque d'utilisation de l'arme augmente ; ainsi le pouvoir égalisateur de l'atome serait voué à disparaître car les risques d'utilisation de la bombe seraient croissants. Les faiblesses du TNP se sont multipliées au fil des années, la prolifération a repris et pour pallier ses faiblesses, la communauté internationale a essayé de colmater les faiblesses du traité une par une. Une résolution a été adoptée pour essayer de compléter les lacunes du TNP : la résolution 1540 du Conseil de Sécurité. Cette résolution est obligatoire pour tous les Etats du TNP et sert de base juridique dans la lutte internationale contre la prolifération d'arme nucléaire par des individus : Interpol agit dans le cadre cette résolution 1540 dans sa lutte contre la prolifération illicite et ainsi, indirectement, contre la mise en péril de la théorie du pouvoir égalisateur de l'atome. Cependant, la lutte contre la prolifération nucléaire dans le cadre du TNP ou dans le cadre de la résolution reste aléatoire et tributaire du bon vouloir des Etats.

Section 1/ Le contournement du TNP: reprise de la prolifération

Le traité de non-prolifération est le texte de référence en matière de non-prolifération, c'est lui qui fixe les obligations juridiques qui sont à la charge des Etats parties. Cependant, le TNP a été conclu en 1968, et malgré une prorogation indéfinie adoptée en 1995, le TNP n'a pas pris en compte certaines évolutions géopolitiques ou juridiques et outre les observations précédentes (partie I, chapitre II, section II, paragraphe 1) sur le fait que l'Agence internationale de l'énergie atomique n'ait pas toujours les moyens de contrôler les installations nucléaires civiles et de vérifier si les Etats respectent leurs obligations.

Tout d'abord, le nombre d'Etats membres s'est accru tout au long des décennies qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale, les grands traités de sécurité, et en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ont été élaborés sur le postulat de pouvoirs armés exclusivement étatiques.²⁴⁹ La prolifération nucléaire était envisagée comme une entreprise, qui à terme, ne pouvait provenir que des Etats, en raison des investissements humains, technologiques, industriels qu'elle mobilisait, en raison également des objectifs qu'elle pouvait poursuivre, et qui relevaient de défenses nationales ou d'affirmations politiques.²⁵⁰

Le rôle croissant des acteurs non étatiques dans la prolifération nucléaire est un phénomène marquant de ces quinze dernières années.²⁵¹ L'idée que les groupes non étatiques pourraient disposer de l'arme nucléaire, ou au minimum de matières fissiles utilisables de façon hostile n'a pas été ignorée, mais elle a été considérée comme une hypothèse qui n'était pas d'actualité.²⁵²

²⁴⁹ Revue internationale et stratégique, 2003/1 (n° 49), p 248, Institut de relations internationales et stratégiques , ISBN : 9782130536581, Éditeur : Armand Colin

²⁵⁰ Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

²⁵¹Rapport d'information n° 332 (2009-2010) de M. Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 24 février 2010

²⁵²Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

Les organisations étatiques ne maîtrisant plus la totalité de l'espace, la carte du globe est dorénavant parsemée de « zones grises », territoires sans organisations étatiques avérées.²⁵³

En 2016, une des préoccupations premières en matière de sécurité et défense est la lutte contre des groupes terroristes qui deviennent de plus en plus puissants et qui ont, par exemple pour Daesh, conquis une base territoriale. Daesh est une organisation terroriste ayant des ressources financières importantes, l'hypothèse d'une acquisition frauduleuse de matière fissile à des fins hostiles ne semble plus aussi lointaine.

Le TNP ne prévoit donc aucune disposition concernant les groupes non étatiques, seuls les Etats pouvaient, juridiquement et pratiquement, accepter, exécuter et appliquer des mesures de non-prolifération.²⁵⁴

Ensuite, lors de la conclusion du TNP, il avait été prévu un cadre juridique simple: les Etats dotés et les Etats non dotés: Les États dotés d'armes nucléaires sont ceux qui ont réalisé une explosion nucléaire avant le 1er janvier 1967. Ces pays sont la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique (aujourd'hui la Fédération de Russie). Les États non dotés d'armes nucléaires sont les États parties qui renoncent à acquérir des armes nucléaires.²⁵⁵

Cependant, la situation a radicalement changé au tournant de la décennie 90, avec la dislocation de l'URSS et avec l'intervention en Iraq en 1991 qui a conduit à constater que ce pays avait entrepris clandestinement une action de prolifération.²⁵⁶ En effet, le TNP a été contourné à la fois par les Etats parties qui ont commencé à proliférer clandestinement mais ce fut également le cas d'Etats qui n'étaient pas parties, par exemple l'Inde ou le Pakistan. La prolifération a supplanté le cadre légal originel du traité.

Ces Etats n'ont donc pas les obligations des Etats signataires du TNP qui ont pris un engagement juridiquement contraignant vis à vis de la communauté internationale. L'article 10 du TNP permet à un Etat membre de se retirer moyennant un préavis de quatre vingt dix jours si « des événements extraordinaires » en rapport avec l'objet du Traité venaient à compromettre ses intérêts nationaux suprêmes. La Corée du Nord est sortie du traité le 10 janvier 2003. Pour ce retrait, - le premier dans l'histoire du traité - la Corée du Nord n'a pas respecté les formes requises, mais elle a surtout enfreint un principe essentiel de tout ordre juridique, en se déliant d'un engagement après l'avoir violé.²⁵⁷ Ce retrait n'a pas entraîné de réaction spécifique des trois Etats dépositaires du TNP (Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni), pas plus que du Conseil de sécurité des Nations-Unies.²⁵⁸

²⁵³ Revue internationale et stratégique, 2003/1 (n° 49), p 248, Institut de relations internationales et stratégiques, ISBN : 9782130536581, Éditeur : Armand Colin

²⁵⁴Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

²⁵⁵ Site des Nations Unies: <http://www.un.org/fr/disarmement/instruments/npt.shtml>

²⁵⁶Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

²⁵⁷ SÉNAT SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004, Annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 2004 rapport d'information au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la prolifération nucléaire, Par M. Xavier de VILLEPIN Sénateur.

²⁵⁸ SÉNAT SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004, Annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 2004 rapport d'information au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la prolifération nucléaire, Par M. Xavier de VILLEPIN Sénateur.

En effet, en février 2003, L'AIEA saisit le Conseil de Sécurité de l'ONU et a lieu en avril 2003, un réunion du Conseil de Sécurité.²⁵⁹ Les Etats-Unis souhaitent voir la Corée du Nord condamnée mais la Chine et la Russie s'y opposent, considérant le dossier strictement américano-nord-coréen. Aucune mesure concrète n'est prise à l'issue de la réunion.²⁶⁰ L'absence de réaction forte de la part de la communauté internationale et du Conseil de Sécurité ne correspond pas au but du traité de non prolifération.

Egalement, la Cour de justice internationale dans son avis sur l'emploi des armes nucléaire du 8 juillet 1996 n'interdit pas l'usage de l'arme nucléaire, elle estime que l'emploi peut être légal dans un cas de légitime défense et si la survie de l'Etat est en jeu. Cette décision ne va pas dans le sens de la démarche d'une non-prolifération totale, c'est au contraire une incitation en cas de conflit ouvert.

Les Etats qui ont acquis l'arme nucléaire en dehors du cadre du TNP ne sont contraints par aucune obligation juridique, ils sont tout simplement invités à ne pas encourager d'autres Etats ou individus à la prolifération d'armes nucléaires. Officiellement, aucun Etat ne conteste cette «obligation» qui n'en est pas une.

Ainsi, le TNP étant apparu insuffisant car il n'a pas pris en compte l'évolutions des relations internationales. Certes, le TNP peut apparaître comme un traité dépassé mais cependant il reste un des traités les plus universels et apparaît tout de même comme un « mur porteur » de la sécurité internationale. La prolifération, même si elle n'a pas toujours été sanctionnée politiquement, a tout de même entraîné des réactions internationales fortes.

Le Conseil de sécurité le 31 janvier 1992, sans aller jusqu'à une résolution formelle avait affirmé par la voix de son président que la prolifération des armes de destruction massive était une menace à la paix et à la sécurité universelle.²⁶¹ Mais les déclarations ne sont pas juridiquement contraignante.

Pour lutter contre cette menace à la paix, Les Etats Unis réclament des actions fortes et ont dénoncé la non-prolifération juridique, préventive et consensuelle type TNP, la considérant comme inopérante.²⁶²

Les Etats Unis voulaient passer d'une norme juridique quasi universelle à une norme politique universelle qui s'appliqueraient au-delà des membres du TNP: aux non membres et aux groupes non étatiques.

Ainsi, selon les américains, le plus efficace serait une non-prolifération politique c'est à dire qu'en cas de prolifération avérée, il faudrait utiliser la coercition et l'emploi de la force militaire. Ainsi les Etats Unis en Irak, sans autorisation du conseil de sécurité en 2003, au motif que les services secrets américains avaient découvert des usines clandestines d'enrichissement d'uranium, sont intervenus militairement dans ce pays.

Il existait la résolution 1441 du Conseil de Sécurité des Nations Unis en date du 8 novembre 2002 qui demandait à Saddam Hussein de « coopérer activement, immédiatement et

²⁵⁹ Anonyme, La crise nucléaire en Corée du Nord (1989-2013), L'EXPRESS.fr , 12/02/2013
http://www.lexpress.fr/actualite/monde/asia/la-crise-nucleaire-en-coree-du-nord-1989-2013_480094.html

²⁶⁰ Anonyme, La crise nucléaire en Corée du Nord (1989-2013), L'EXPRESS.fr , 12/02/2013
http://www.lexpress.fr/actualite/monde/asia/la-crise-nucleaire-en-coree-du-nord-1989-2013_480094.html

²⁶¹ Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

²⁶² Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

inconditionnellement » avec les inspecteurs de l'ONU et de l'AIEA de novembre 2002 à mars 2003 et portant sur le désarmement de l'Irak s'est vue ignorée selon le gouvernement américain.²⁶³

Colin Powell le secrétaire d'Etat américain s'exprime devant le Conseil de Sécurité pour tenter de dévoiler les preuves des activités illicites du régime baasiste²⁶⁴ et convaincre d'autres Etats d'accompagner son pays dans la guerre contre la prolifération nucléaire.

Colin Powell exprimera deux ans plus tard son « amertume » : interrogé sur ABC, il explique que cette présentation, en grande partie fautive, fait « tache » dans sa carrière.²⁶⁵

Alors certes, le TNP est un traité qui a été dépassé par les mutations internationales, mais une intervention de type de celle de 2003, sans cadre légal, se rapproche de l'ingérence plutôt que d'une chasse à la prolifération afin de maintenir la sécurité internationale.²⁶⁶ Il fallait créer un nouveau cadre juridiquement plus adapté au contexte international actuel. C'est ainsi qu'intervient la résolution 1540 du Conseil de sécurité, adoptée le 8 avril 2004 après une longue et difficile négociation entre les membres, et base d'un nouveau régime de non-prolifération aussi ambigu qu'indirect.²⁶⁷ La lutte contre la prolifération nucléaire ne passe pas par un traité mais par une résolution obligatoire du Conseil de Sécurité.

Section 2 / De la coopération conventionnelle à la coopération imposée : la nouvelle solution diplomatique.

Le schéma traditionnel conventionnel va être abandonné (le TNP reste toujours un texte majeur) dans le cadre de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Comme les Etats-Unis le souhaitent, la solution apportée pour lutter contre la prolifération ne va plus être conventionnelle mais va être politique. Cependant elle ne va pas être interventionniste et violer les règles de l'ingérence. La résolution va venir en appui du TNP en permettant la lutte contre la prolifération nucléaire organisée, opérée par des acteurs non étatiques. Elle va servir de base juridique, notamment à Interpol qui a bousculé ses missions originelles pour y ajouter la lutte contre le trafic de matières nucléaires. Si les résultats sont encore incertains, l'objectif poursuivi reste le même: limiter le nombre d'acquéreurs de l'arme nucléaire et préserver l'utilité de la dissuasion : le pouvoir égalisateur.

§ 1- La tentative de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité de l'ONU contre la prolifération nucléaire

L'ONU s'est attaquée aux défis de la prolifération des armes de destruction massive de plusieurs façons, y compris grâce à un processus initié par le Conseil de sécurité dans sa résolution

²⁶³ Bill Nichols, U.N.: Iraq had no WMD after 1994, TODAY, http://usatoday30.usatoday.com/news/world/iraq/2004-03-02-un-wmd_x.htm

²⁶⁴ Site internet Wikipédia: https://fr.wikipedia.org/wiki/Armes_de_destruction_massive_en_Irak#cite_note-38

²⁶⁵ Anonyme, source AFP, IRAK - Colin Powell exige des réponses sur les fausses informations, 17/02/2011 à 08:06 | Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/irak-colin-powell-exige-des-reponses-sur-les-fausses-informations-17-02-2011-1296279_24.php

²⁶⁶ Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

²⁶⁷ Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

1540 adoptée à l'unanimité le 28 avril 2004 en vertu du Chapitre VII.²⁶⁸ On parle dans cette résolution d'arme de destruction massive dont l'arme nucléaire fait partie. Seulement, depuis la décision de la CIJ, on sait que l'arme nucléaire possède un statut différent quant à son utilisation. Ainsi, la résolution 1540 ne vise pas les armes en elles-mêmes (arme nucléaire, biologique ou chimique) mais les matériaux qui vont s'avérer indispensables à la création de ces armes, comme les matières fissiles et les matières qui sont dangereuses par elles-mêmes (produits chimiques ou autres toxines).²⁶⁹

De plus, la résolution tombe sous la chapitre VII de la charte des Nations Unies et elle établit donc des obligations à l'égard de tous les membres des Nations Unies.²⁷⁰ Il s'agit ici de mesures obligatoires et coercitives, ce qui n'est pas réellement le cas pour le TNP, à l'égard duquel les Etats sont simplement tenus par le principe *Pacta sunt servanda* (« les conventions doivent être respectées » principe fondateur du Droit international).

On a également rappelé auparavant une des grandes faiblesses du TNP: ne pas prendre en compte des groupes non étatiques. La Résolution 1540 va toucher indirectement les groupes étatiques puisque les mesures découlant de cette résolution ne sont pas seulement déclaratoires et intergouvernementales mais intrusives et opérationnelles :elles vont imposer aux Etats de modifier et de compléter leur législation dans des registres qui relèvent de leur organisation interne.²⁷¹

En effet, la résolution 1540 affirme que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques constitue une menace pour la paix. Le texte stipule que les Etats doivent s'abstenir d'apporter un appui à des acteurs non étatiques cherchant à mettre au point, se procurer, fabriquer, posséder, transporter, transférer ou utiliser de telles armes.²⁷² Les Etats doivent prendre des mesures, mais ils doivent également rendre des comptes au Comité institué dans le cadre de la résolution 1540: un rapport doit être produit dans un délai de 6 mois après que les mesures internes auront été prises.

L'enjeu international est grand et dans son dernier rapport remis au Conseil (S/2013/769), le président du Comité s'est félicité de nombreux progrès : 171 Etats sur 193 ont à ce jour déposé leur premier rapport sur les mesures qu'ils ont prises ou qu'ils envisagent de prendre pour mettre en œuvre les dispositions de la résolution.²⁷³ En 2013, 28 Etats ont fourni, conformément à la résolution 1977 (2011), des informations complémentaires sur leur manière d'appliquer la résolution; 8 Etats, dont la France, ont communiqué leur plan d'action national.²⁷⁴

²⁶⁸ Site des Nations Unies: <http://www.un.org/press/fr/2014/CD3496.doc.htm>

²⁶⁹ Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

²⁷⁰ Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

²⁷¹ Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

²⁷² Anonyme, Jeudi 23 Juin 2016, <http://www.lexpressiondz.com/internationale/244286-ban-appelle-a-se-doter-des-moyens-d-empêcher-leur-utilisation.html>

²⁷³ CESIM (Centre d'études de Sécurité internationale et de maîtrise des armements), Benjamin de Hautecouture, ONP n°90, <http://www.cesim.fr/observatoire/fr/90/article/244>

²⁷⁴ CESIM (Centre d'études de Sécurité internationale et de maîtrise des armements), Benjamin de Hautecouture, ONP n°90, <http://www.cesim.fr/observatoire/fr/90/article/244>

Pour rappel, les résolutions de 2006 de l'ONU interdisent à Pyongyang d'utiliser la technologie des missiles balistiques. Les récentes sanctions votées par les Nations unies ne semblent pas non plus empêcher la Corée du Nord de s'approvisionner en carburant nécessaire pour ses fusées.³²¹

Effectivement, il est d'ailleurs important de mentionner que Pyongyang a testé 3 fois la bombe atomique A, qui utilise la fission nucléaire, en 2006, 2009 et 2013. Ces essais lui ont valu plusieurs séries de sanctions internationales.³²² Malgré cela, le pays a annoncé en janvier 2016 avoir mené son premier essai réussi de bombe à hydrogène. Cela marquerait une avancée importante dans son programme nucléaire s'il était confirmé.³²³

La communauté internationale reste cependant sceptique sur la réussite de l'essai nucléaire nord coréen. C'est notamment le cas de la Corée du Sud qui affirme que l'explosion a bien eu lieu mais qu'elle n'a pas été causée par une bombe thermonucléaire à hydrogène car une bombe thermonucléaire est beaucoup plus puissante.³²⁴ Selon les spécialistes, la magnitude de l'explosion souterraine enregistrée est similaire à celle de l'essai nucléaire de 2013: quelques kilotonnes, une puissance bien trop faible pour provenir d'un engin thermonucléaire.³²⁵ Cependant, les réactions internationales ne s'étaient pas faites attendre.

En effet, Pékin, alors principal allié de la Corée du nord, s'est dit opposé fermement au nouvel essai nucléaire de Pyongyang, et exhorte le pays à « s'abstenir de toute action qui aggraverait la situation ». Cependant, la Chine n'a pas imposé un véritable embargo économique, comme celui qui avait poussé l'Iran à négocier avec les Etats-Unis. Pékin, même en froid avec Pyongyang, considère qu'un effondrement de son voisin est pire que sa nucléarisation. La Chine maintient donc ses échanges commerciaux vitaux pour l'économie nord coréenne.³²⁶ Les paroles ne semblent pourtant pas avoir d'impact sur les actes du dictateur nord coréen.

En Occident, les réactions sont également vives. Après les Etats-Unis et la France, l'Union européenne a dénoncé « une violation inacceptable » et une « menace » envers la sécurité de l'Asie Nord-Est, selon la Chef de la diplomatie européenne Federica Mogherini.³²⁷ L'Australie a quant à elle qualifié la Corée du Nord « d'Etat voyou ». ³²⁸

Le Ministre russe des Affaires étrangères parle d'une violation grave du Droit international et des résolution des Nations Unies: « de telles actions risquent d'aggraver les tension dans la péninsule

³²¹Anonyme, source AFP, Un missile balistique nord-coréen s'est abîmé dans les eaux japonaises, 03-08-2016
<http://www.rfi.fr/asi-pacifique/20160803-missile-balistique-coree-nord-eaux-japon-zee-pyongyang-kim-jong>

³²²AFP, Site du Courrier international, 06/01/2016: <http://www.courrierinternational.com/depeche/pyongyang-annonce-avoir-mene-son-premier-essai-reussi-de-bombe-hydrogene.afp.com20160106.doc.6v66j.xml>

³²³ AFP, Site du Courrier international, 06/01/2016: <http://www.courrierinternational.com/depeche/pyongyang-annonce-avoir-mene-son-premier-essai-reussi-de-bombe-hydrogene.afp.com20160106.doc.6v66j.xml>

³²⁴ anonyme, source REUTERS, Essai nucléaire nord-coréen: les condamnations se multiplient, 06-01-2016
<http://www.rfi.fr/asi-pacifique/20160106-essai-nucleaire-nord-tir-hydrogene-sud-japon>

³²⁵ anonyme, source REUTERS, Essai nucléaire nord-coréen: les condamnations se multiplient, 06-01-2016
<http://www.rfi.fr/asi-pacifique/20160106-essai-nucleaire-nord-tir-hydrogene-sud-japon>

³²⁶ Frédéric Ojardias, Corée du Nord: épouvantail nucléaire ou vraie menace?, 07-01-2016, <http://www.rfi.fr/asi-pacifique/20160107-coree-nord-nucleaire-kim-jong-bombe-hydrogene>

³²⁷ AFP, Site du Courrier international, 06/01/2016: <http://www.courrierinternational.com/depeche/pyongyang-annonce-avoir-mene-son-premier-essai-reussi-de-bombe-hydrogene.afp.com20160106.doc.6v66j.xml>

³²⁸ AFP, Site du Courrier international, 06/01/2016: <http://www.courrierinternational.com/depeche/pyongyang-annonce-avoir-mene-son-premier-essai-reussi-de-bombe-hydrogene.afp.com20160106.doc.6v66j.xml>

coréenne», ou le potentiel de confrontation militaire est déjà élevé.³²⁹ Le Conseil de Sécurité de l'ONU s'est d'ailleurs réuni en urgence.

En ce qui concerne les Etats-Unis, la « patience stratégique » du président américain Barack Obama, qui est le refus de toute négociation tant que le régime ne fera pas de geste concret de dénucléarisation, est un échec cinglant car trois des quatre essais ont eu lieu sous sa présidence.³³⁰ Cependant, les Etats-Unis s'accommodent sans trop de mal de tensions qui leur permettent de justifier leur présence militaire massive en Corée du Sud et au Japon.³³¹ Une présence militaire et d'antimissiles qui est un objet de tensions entre les deux Corées et internationales.

Pour autant, les condamnations de la communauté internationale et les différentes sanctions prises à l'égard de la Corée du Nord n'ont pas stoppé le pays dans le développement de son programme nucléaire. Les tensions ne cessent d'augmenter. Surtout que Pyongyang a procédé mercredi 3 août 2016 à un nouveau tir de missile balistique, qui s'est abattu au large du Japon.³³² Selon l'armée américaine, deux missiles Rodong de portée intermédiaire ont été lancés simultanément : l'un a vraisemblablement explosé lors de son tir, et l'autre s'est abattu à 250 km au large de la côte nord du Japon, à l'intérieur de la Zone économique exclusive (ZEE) de l'archipel.³³³ Ces tirs interviennent dans un contexte déjà particulièrement tendu entre la Corée du Nord, les États-Unis et la Corée du Sud.³³⁴

Il s'agit en effet du quatrième lancement de ce type en deux semaines: le 19 juillet dernier, les Nord-Coréens avaient procédé au tir de trois missiles balistiques pour simuler des frappes nucléaires préventives sur des ports et des aérodromes sud-coréens, où se trouvent des matériels militaires américains.³³⁵

Quelques semaines avant le lancement du 3 août 2016, Pyongyang avait également menacé de lancer une "action physique" contre un bouclier antimissiles américain qui doit être déployé en Corée du Sud, et que Séoul juge vital pour sa sécurité nationale.

Ces tensions se sont également aggravées à l'approche du lancement, le 22 août, de vastes exercices militaires conjoints entre la Corée du Sud et les Etats-Unis qui impliquent plusieurs dizaines de milliers de militaires. Des manœuvres annuelles considérées comme une provocation par la Corée du Nord.³³⁶

³²⁹ AFP, Site du Courrier international, 06/01/2016: <http://www.courrierinternational.com/depeche/pyongyang-annonce-avoir-mene-son-premier-essai-reussi-de-bombe-hydrogene.afp.com20160106.doc.6v66j.xml>

³³⁰ Frédéric Ojardias, Corée du Nord: épouvantail nucléaire ou vraie menace?, 07-01-2016, <http://www.rfi.fr/asie-pacifique/20160107-coree-nord-nucleaire-kim-jong-bombe-hydrogene>

³³¹ Frédéric Ojardias, Corée du Nord: épouvantail nucléaire ou vraie menace?, 07-01-2016, <http://www.rfi.fr/asie-pacifique/20160107-coree-nord-nucleaire-kim-jong-bombe-hydrogene>

³³² Anonyme, Site de nouvel obs, 03/09/2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160803.OBS5719/colere-du-japon-apres-la-chute-d-un-missile-nord-coreen-au-large-de-ses-cotes.html>

³³³ Anonyme, Site de nouvel obs, 03/09/2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160803.OBS5719/colere-du-japon-apres-la-chute-d-un-missile-nord-coreen-au-large-de-ses-cotes.html>

³³⁴ Anonyme, Site de nouvel obs, 03/09/2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160803.OBS5719/colere-du-japon-apres-la-chute-d-un-missile-nord-coreen-au-large-de-ses-cotes.html>

³³⁵ Anonyme, Site de nouvel obs, 03/09/2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160803.OBS5719/colere-du-japon-apres-la-chute-d-un-missile-nord-coreen-au-large-de-ses-cotes.html>

³³⁶ Anonyme, Site de nouvel obs, 03/09/2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160803.OBS5719/colere-du-japon-apres-la-chute-d-un-missile-nord-coreen-au-large-de-ses-cotes.html>

Ce nouveau tir a immédiatement provoqué la colère de Tokyo, et de vives préoccupations du côté des États-Unis.³³⁷ En effet, le Japon essuie pour la première fois un tir proche de ses côtes. Le Premier ministre japonais, Shinzo Abe, a immédiatement qualifié ce tir "d'acte scandaleux qui ne saurait être toléré", et de "menace sérieuse à la sécurité du pays". Quant au porte-parole du gouvernement, il a déclaré que ce tir n'avait fait l'objet d'aucun avertissement préalable. Les États-Unis ont condamné une violation claire des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui interdisent explicitement à Pyongyang d'utiliser la technologie des missiles balistiques et le département d'Etat a affirmé que les États-Unis étaient "prêts [...] à nous défendre nous, ainsi que nos alliés contre toute attaque ou provocation".³³⁸

"Cette provocation ne sert qu'à renforcer la détermination de la communauté internationale à contrer les activités interdites" de la Corée du Nord, a fait savoir Gary Ross, le porte-parole du Pentagone ; "Du point de vue de la sécurité maritime et aérienne, c'est un acte extrêmement problématique et dangereux".³³⁹

Contrairement à ce que l'on peut croire, la Corée du Nord n'a pas un comportement irrationnel: les élites au pouvoir savent parfaitement brandir, avec un art consommé du timing et de la mise en scène, leur carte nucléaire considérée comme leur meilleure chance de survie.³⁴⁰ Il est également vrai que la Corée du Nord utilise la dissuasion nucléaire comme instrument de légitimité du pouvoir. Pourtant, derrière les rodomontades, la menace n'en reste pas moins réelle. Le programme nucléaire et balistique nord coréen progresse, essai après essai, tout juste ralenti par les sanctions internationales.³⁴¹ La Corée du Nord utilise l'arme nucléaire comme moyen politique mais dans un but de dissuasion agressive allant à l'encontre de tous les textes internationaux et en menaçant ses ennemis et plus proches voisins. Cette course à l'armement n'a pas pour but d'atteindre le pouvoir égalisateur de l'atome et ainsi d'apaiser les conflits mais d'exacerber les tensions en défiant l'adversaire.

Après cet essai du 3 août 2016, il va s'agir d'attendre si des mesures concrètes vont être menées pour contrer la course à l'armement nucléaire de Kim Jong-Un et les risques de voir à terme la dictature réussir un tir de missile et faire des milliers de morts.

Il est vrai que si la Corée du Nord semble être la plus préoccupante, il existe tout de même en Asie d'autres tensions ont potentiellement un risque de dégénérer en conflit nucléaire: c'est notamment le cas du conflit ancestral pour la région du Cachemire entre la Pakistan et l'Inde.

³³⁷Anonyme, Site de nouvel obs, 03/09/2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160803.OBS5719/colere-du-japon-apres-la-chute-d-un-missile-nord-coreen-au-large-de-ses-cotes.html>

³³⁸Anonyme, Site de nouvel obs, 03/09/2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160803.OBS5719/colere-du-japon-apres-la-chute-d-un-missile-nord-coreen-au-large-de-ses-cotes.html>

³³⁹ Anonyme, Site de nouvel obs, 03/09/2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160803.OBS5719/colere-du-japon-apres-la-chute-d-un-missile-nord-coreen-au-large-de-ses-cotes.html>

³⁴⁰Frédéric Ojardias, Corée du Nord: épouvantail nucléaire ou vraie menace?, 07-01-2016, <http://www.rfi.fr/asi-pacifique/20160107-coree-nord-nucleaire-kim-jong-bombe-hydrogene>

³⁴¹ Frédéric Ojardias, Corée du Nord: épouvantail nucléaire ou vraie menace?, 07-01-2016, <http://www.rfi.fr/asi-pacifique/20160107-coree-nord-nucleaire-kim-jong-bombe-hydrogene>

Section 2 / Les relations conflictuelles Inde / Pakistan



source: soukaynafar.wordpress.com

Frères ennemis issus de l'Empire britannique des Indes, l'Inde et le Pakistan s'opposent et se défient mutuellement depuis 1947.³⁴²

De nombreux conflits ont éclaté entre ces deux pays et notamment autour de la question du Cachemire. Mais la détention de l'arme nucléaire par les deux États, le développement du terrorisme et des extrémismes religieux contribuent à rendre ce face-à-face plus périlleux et cela même si depuis janvier 2004, l'Inde et le Pakistan ont cependant entamé un « dialogue global », qui a succédé à un accord de cessez-le-feu au Cachemire.³⁴³ Cependant, aujourd'hui cet accord semble être remis en cause.

La question du Cachemire est en effet la question diplomatique qui entraîne le plus de tensions entre l'Inde hindouiste et le Pakistan musulman. Le Cachemire est une région située en Asie, dans le Nord du sous-continent indien dans le Nord de l'Inde et du Pakistan et l'extrême Ouest de la Chine. Il est frontalier de l'Afghanistan au nord.³⁴⁴

³⁴² Armement et désarmement nucléaires. Mis à jour le 07/03/2012. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000139-armement-et-desarmement-nucléaires/etat-des-lieux>

³⁴³ Armement et désarmement nucléaires. Mis à jour le 07/03/2012. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000139-armement-et-desarmement-nucléaires/etat-des-lieux>

³⁴⁴ Site internet Wikipédia: <https://fr.wikipedia.org/wiki/Cachemire>

Le Cachemire est revendiqué par les deux pays, il est vrai que l'essentiel des Cachemiris sont de religion musulmane, or la république islamique du Pakistan avait été fondée en 1947 pour rassembler les musulmans de l'ancien Empire des Indes.³⁴⁵

Aujourd'hui coupé en deux par une "Ligne de contrôle" et cela depuis 1949, le Cachemire constitue donc un enjeu territorial renvoyant à la nature de l'identité nationale des deux États.³⁴⁶ Depuis 1949, l'Inde et le Pakistan se sont livrés deux autres guerres en 1965 et en 1999 pour l'acquisition du contrôle du Cachemire et, malgré le cessez-le-feu, signé en 2003, les échanges de tirs sont réguliers. On déplore ainsi plus de 60 000 morts depuis le début du conflit.³⁴⁷ De plus, le 8 juillet 2016, les forces gouvernementales indiennes ont tué Burhan Wani, le chef des rebelles séparatistes, entraînant des heurts violents dans la région. En réponse, les administrateurs indiens de la province du Cachemire ont décidé de couper en bonne partie les télécommunications: les tensions sont vives.

L'Inde et le Pakistan se sont également affrontés lorsque, en 1971, la partie orientale de ce pays (l'ancien Pakistan oriental, distant de quelque 2 000 km du Pakistan occidental) s'est rebellée contre l'autorité d'Islamabad et, aidée par l'armée indienne, a fait sécession en se proclamant indépendante sous le nom de Bangladesh.³⁴⁸ Ces tensions sont devenues potentiellement un risque majeur, en effet, les protagonistes possèdent tous deux l'arme nucléaire.

L'Inde fut le premier Etat à acquérir la bombe. C'est en 1948, sous Nehru, que le programme civil nucléaire de l'Inde a commencé, avec l'instauration de la Commission de l'énergie atomique (AEC).³⁴⁹ En 1954, Un ministère de l'énergie nucléaire va être créé avec un soutien des Etats-Unis et du Canada dans le cadre du programme Atoms for peace lancé par le président américain Eisenhower. L'Inde se dote de réacteurs nucléaires civils canadiens de type Candu (Canada Deutérium Uranium), capables de produire à la fois du plutonium et du tritium.³⁵⁰ Dès le début du programme civil indien, l'option militaire est envisagée, avec une certaine prudence toutefois : dans le pays du Mahatma Gandhi et de la naissance de la politique de non-violence, l'acquisition de l'arme nucléaire ne va pas de soi.³⁵¹ La défaite contre la Chine en 1962 et l'accession de la Chine au rang de puissance nucléaire en 1964 accroissent cependant les pressions en faveur du développement d'armes nucléaires.³⁵²

³⁴⁵ Guillaume Champeau, Censure: le censure: le Cachemire indien privé d'internet depuis 20 jours, Numerama, 27 juillet 2016 <http://www.numerama.com/politique/185490-censure-le-cachemire-indien-privé-dinternet-depuis-20-jours.html>

³⁴⁶ Armement et désarmement nucléaires, Mis à jour le 07/03/2012, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000139-armement-et-desarmement-nucléaires/etat-des-lieux>

³⁴⁷ LINA SANKARI , Cachemire, le plus vieux conflit au monde, 30/01/2015 <http://www.humanite.fr/cachemire-le-plus-vieux-conflit-au-monde-564159>

³⁴⁸ Armement et désarmement nucléaires, Mis à jour le 07/03/2012, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000139-armement-et-desarmement-nucléaires/etat-des-lieux>

³⁴⁹ rapport d'information n° 2 788 de l'Assemblée nationale sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, 7 décembre 2000.

³⁵⁰ Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

³⁵¹ rapport d'information n° 2 788 de l'Assemblée nationale sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, 7 décembre 2000.

³⁵² rapport d'information n° 2 788 de l'Assemblée nationale sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, 7 décembre 2000.

Un premier essai a lieu en 1974, il a été qualifié par l'Inde "d'explosion pacifique". Cependant, la communauté internationale réagit de façon virulente; cette explosion entraîna l'arrêt de toutes les coopérations internationales en faveur du programme civil indien et fut suivi trois ans plus tard par un engagement solennel du Premier ministre Desai que l'Inde n'acquerrait pas l'arme nucléaire.³⁵³ L'Inde ne deviendra une puissance nucléaire militaire qu'à partir des essais de 1998. L'arsenal nucléaire indien est difficile à évaluer, car il n'existe aucune donnée publique; l'estimation généralement retenue est de 90 ogives opérationnelles, pour un arsenal maximum de 120 ogives.³⁵⁴

Pour le Pakistan, contrairement à l'Inde, le développement d'un programme nucléaire civil n'a pas été considéré comme une priorité lors de l'accession du Pakistan à l'indépendance, et ce n'est qu'en 1957 qu'une commission à l'énergie atomique est créée, et quant à l'option nucléaire militaire, c'est au début des années 1970 pour les uns, après la défaite contre l'Inde en 1971, pour les autres en 1974, à la suite de l'explosion "pacifique" indienne, qu'il faut en chercher l'origine.³⁵⁵

Ainsi, le Pakistan va acquérir son arme nucléaire grâce à la France qui lui fournira ainsi dans le plus grand secret une usine de retraitement de combustible irradié en 1976. La Chine apportera son aide sur les plans d'une bombe A et la Corée du Nord des plans de missiles. Mais c'est grâce à Abdul Qadeer Khan, scientifique pakistanais, qui déroba en 1976 les secrets de la technologie de l'uranium enrichi à Urenco (consortium nucléaire installé aux Pays-Bas), que véritablement le programme nucléaire de ce pays sera lancé de manière autonome.³⁵⁶

Ainsi, le Pakistan va se doter de l'arme nucléaire, par le biais d'un réseau non étatique.

Les motivations qui ont conduit le Pakistan à procéder à des essais nucléaires en 1998 ne présentent pas le même degré de complexité qu'en Inde, même si certaines, telles que la quête du statut de grande puissance, leur sont communes.³⁵⁷ Le facteur premier de la réalisation des essais nucléaires du Pakistan est le facteur indien.

Il faudra attendre les essais nucléaires indiens des 11 et 13 mai 1998 pour avoir la confirmation de la détention d'un arsenal nucléaire par Islamabad.³⁵⁸ L'Inde et le Pakistan ont ainsi brisé un tabou international qui limitait le nombre des pays dotés de l'arme nucléaire à ceux reconnus officiellement par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1968, c'est-à-dire les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies³⁵⁹. Aucun Etat hors TNP n'avait alors franchi l'étape des essais nucléaires. Le fait que ces deux États disposent

³⁵³ rapport d'information n° 2 788 de l'Assemblée nationale sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, 7 décembre 2000.

³⁵⁴Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

³⁵⁵ rapport d'information n° 2 788 de l'Assemblée nationale sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, 7 décembre 2000.

³⁵⁶Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

³⁵⁷ rapport d'information n° 2 788 de l'Assemblée nationale sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, 7 décembre 2000.

³⁵⁸Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

³⁵⁹ rapport n° 336 du Sénat, 24 juin 2002, établi à la suite d'une mission effectuée du 3 au 10 mars 2002 en Inde et au Pakistan.

désormais, même en nombre limité, d'armes nucléaires modifie en profondeur l'équilibre régional, les conséquences potentielles d'un conflit au Cachemire et le cadre de leurs relations bilatérales.³⁶⁰

Suite à ces essais de 1998, la communauté internationale a pris des mesures de sanctions, à l'exemple des États-Unis et du Japon, des sanctions économiques ont été adoptées comme l'arrêt de l'aide internationale.³⁶¹ La Chine n'a pas sanctionné l'Inde et le Pakistan. Rappelons que la Chine avait également refusé de sanctionner la Corée du Nord suite à ses nombreux essais nucléaires.

Cependant, ces différences sanctions n'ont pu démontrer leur efficacité et ont dû être levées progressivement dès avant le 11 septembre.

L'Inde et le Pakistan ont donc obtenu leur reconnaissance de facto comme État nucléaire.³⁶² Comme rappelé dans les précédents développements, le TNP a été dépassé lorsque des États non signataires, et donc hors cadre légal, ont pu acquérir l'arme nucléaire. C'est une situation dangereuse qui a pris une dimension inquiétante avec le conflit du Cachemire en 1999.

L'Asie du Sud représente aujourd'hui la seule région où la confrontation de deux puissances nucléaires frontalières est aussi volatile.³⁶³ Les risques émanant du sous-continent indien doivent être pris très au sérieux : à ce jour, l'Inde et le Pakistan n'ont ni doctrine nucléaire, ni dispositif de sécurisation satisfaisant de leurs arsenaux.³⁶⁴

Les risques viennent du constat fait par le Pakistan qui est depuis longtemps conscient de la supériorité de l'Inde, aussi bien militaire que démographique ou économique, et de sa propre vulnérabilité face à une attaque conventionnelle éventuelle de l'Inde, en raison de l'absence de profondeur stratégique.³⁶⁵ Or, le Cachemire reste le centre du conflit entre l'Inde et le Pakistan, la volonté du Pakistan de ne pas perdre la main sur cette région est conséquente. En procédant à des essais nucléaires, le Pakistan a donc voulu signifier qu'il restait dans la course et pouvait, à tout moment, relever les défis que l'Inde lui opposerait."³⁶⁶

En effet, le déséquilibre des forces conventionnelles entre l'Inde et le Pakistan est et pourrait être un facteur d'instabilité.

Car même si le Pakistan a, ces dernières années, considérablement augmenté son arsenal nucléaire, tant qualitativement que quantitativement (de 70 à près de 110 ogives en une dizaine d'années démontrant une force capacité de production de matière fissile), sa force nucléaire reste inférieure à celle de l'Inde.³⁶⁷

³⁶⁰ rapport n° 336 du Sénat, 24 juin 2002, établi à la suite d'une mission effectuée du 3 au 10 mars 2002 en Inde et au Pakistan.

³⁶¹ rapport n° 336 du Sénat, 24 juin 2002, établi à la suite d'une mission effectuée du 3 au 10 mars 2002 en Inde et au Pakistan.

³⁶² rapport n° 336 du Sénat, 24 juin 2002, établi à la suite d'une mission effectuée du 3 au 10 mars 2002 en Inde et au Pakistan.

³⁶³ rapport d'information n° 2 788 de l'Assemblée nationale sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, 7 décembre 2000.

³⁶⁴ rapport d'information n° 2 788 de l'Assemblée nationale sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, 7 décembre 2000.

³⁶⁵ rapport d'information n° 2 788 de l'Assemblée nationale sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, 7 décembre 2000.

³⁶⁶ rapport d'information n° 2 788 de l'Assemblée nationale sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, 7 décembre 2000.

³⁶⁷ Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILLES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

A la supériorité conventionnelle de l'Inde s'ajoute la position vulnérable du Pakistan car toutes ses zones vitales (Karachi, Islamabad, Lahore) sont proches de la frontière.³⁶⁸

Pareillement, la géographie du pays laisse par ailleurs penser qu'une offensive indienne dans le désert du Rajasthan pourrait conduire à couper le pays en deux.³⁶⁹ Pour protéger son territoire et permettre sa survie, le Pakistan pourrait être amené à utiliser son arme nucléaire puisque ses forces conventionnelles ne pourraient pas lutter contre l'armée indienne. De plus, la relative supériorité indienne dans les domaines balistique et nucléaire, l'Inde disposant vraisemblablement d'un plus grand nombre d'armes et de vecteurs, pourrait l'inciter à opérer une frappe préventive sur l'arsenal pakistanais pour éviter toute riposte nucléaire à une attaque conventionnelle."³⁷⁰

Il est également important de dire que depuis 2009, une nouvelle donne est en marche puisque la Chine soutient les revendications pakistanaises sur la région du Cachemire. Toutes les puissances en présence disposent de l'arme nucléaire et c'est justement la question du Cachemire et de l'affrontement sino-indien qui a poussé New Delhi à se nucléariser.³⁷¹ L'Inde cherche maintenant à affirmer sa puissance nucléaire en se dotant d'une composante nucléaire sous-marine. Pour acquérir le savoir faire de la conception et de l'usage d'un SNLE afin de d'avoir une triade et de jouer à armes égales avec la Chine.³⁷²

Cependant, l'accession de l'Inde et du Pakistan à la capacité nucléaire semble inciter les deux pays à observer une certaine retenue.³⁷³

La dissuasion réciproque pourrait apporter un pouvoir égalisateur entre les deux Etats. Deux Etats nucléarisés vivant des tensions communes, cela peut rappeler le conflit de la guerre froide entre les Etats-Unis et l'URSS. Cette stratégie de la dissuasion se fondant sur la peur, dans deux camps de l'utilisation par l'autre de la menace du recours à l'arme nucléaire permettrait à l'Inde et au Pakistan de ne pas prendre le risque de s'attaquer l'un l'autre.

Néanmoins, les experts auditionnés par la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées sur la prolifération nucléaire ont toutefois mis en garde contre toute vision du pouvoir égalisateur de l'atome exagérément optimiste des conséquences de la nucléarisation de l'Inde et du Pakistan, soulignant que la situation actuelle n'élimine en rien les risques d'escalade non

³⁶⁸ rapport n° 336 du Sénat, 24 juin 2002, établi à la suite d'une mission effectuée du 3 au 10 mars 2002 en Inde et au Pakistan.

³⁶⁹ rapport n° 336 du Sénat, 24 juin 2002, établi à la suite d'une mission effectuée du 3 au 10 mars 2002 en Inde et au Pakistan.

³⁷⁰ rapport n° 336 du Sénat, 24 juin 2002, établi à la suite d'une mission effectuée du 3 au 10 mars 2002 en Inde et au Pakistan.

³⁷¹ LINA SANKARI, Cachemire, le plus vieux conflit au monde, 30/01/2015 <http://www.humanite.fr/cachemire-le-plus-vieux-conflit-au-monde-564159>

³⁷² Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

³⁷³ rapport d'information n° 388 du Sénat, annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 2004 fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées sur la prolifération nucléaire, par le sénateur Xavier de Villepin.

maîtrisée ou de mauvais contrôle politique sur les forces nucléaires, pour ne pas parler du scénario d'une déstabilisation interne du Pakistan.³⁷⁴

Les solutions envisageables consisteraient à amener l'Inde et le Pakistan à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et progressivement à adhérer, au moins dans les faits, aux règles internationales de contrôle des armements et de non-prolifération nucléaire.³⁷⁵ Il serait très dangereux que, n'étant pas parties aux traités, ils ne se sentent pas obligés par ceux-ci.³⁷⁶ Par ailleurs, la communauté internationale et tout particulièrement les États nucléaires ne pourront pas faire l'économie d'un réexamen du TNP, le caractère nucléaire des deux États étant d'ores et déjà reconnu et leur renoncement à l'arme nucléaire étant inenvisageable."³⁷⁷

Ces solutions envisageables s'appliquent à tous les États détenteurs de l'arme nucléaire non signataires du TNP: la Corée du Nord, l'Inde, le Pakistan, mais également Israël. Car malheureusement, l'actualité semble rappeler qu'il existe d'autres zones à risques et de nouveaux dangers. Le Moyen-Orient est tout particulièrement empreint aux rapports de forces entre les puissances Arabes sunnites et Chiites mais également entre Israël et le Moyen-Orient terre musulmane, et au risque grandissant de la menace terroriste nucléaire avec l'apparition du groupuscule Daesh.

Section 3/ Le moyen Orient instable avec des enjeux considérables

Le Moyen-Orient est une zone particulièrement instable et dans cette région majoritairement musulmane, seul l'Israël possède l'arme nucléaire. Israël ne l'a jamais officiellement déclaré mais c'est un secret de polichinelle. Israël est entouré de pays arabes hostiles à son existence et même si aucun de ses ennemis ne possède l'arme nucléaire, Israël utilise la dissuasion pour s'assurer que ses ennemis ne lance pas une offensive armée contre lui.

Parmi les pays hostiles à Israël se trouve le pays chiite de l'Iran. L'Iran a tenté à de nombreuses reprises de se doter de l'arme nucléaire. En 2002 des installations d'enrichissement d'uranium secrètes ont été découvertes. La prolifération iranienne risquait d'entraîner la prolifération de certains pays sunnites, comme l'Arabie Saoudite, ne voulant pas laisser l'avantage stratégique régional à l'Iran.

Cependant, ce projet de programme nucléaire militaire illégal iranien va être partiellement avorté avec l'élaboration d'un plan d'action entre l'Iran et les pays du 5+1 (France, Etats-Unis, Russie, Chine, Allemagne, Grande Bretagne).

Cet accord prévoit la levée progressive des sanctions qui pèsent sur l'Iran et en échange, l'Iran promet une réduction de deux tiers du nombre de ses centrifugeuses pendant dix ans, accepte la mise en place d'inspections sur ses sites nucléaires et une enquête sur son programme nucléaire passé. L'embargo sur les armes imposé à l'Iran est tout de même maintenu pendant une période

³⁷⁴ rapport d'information n° 388 du Sénat, annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 2004 fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées sur la prolifération nucléaire, par le sénateur Xavier de Villepin.

³⁷⁵ rapport n° 336 du Sénat, 24 juin 2002, établi à la suite d'une mission effectuée du 3 au 10 mars 2002 en Inde et au Pakistan.

³⁷⁶ rapport n° 336 du Sénat, 24 juin 2002, établi à la suite d'une mission effectuée du 3 au 10 mars 2002 en Inde et au Pakistan.

³⁷⁷ : rapport n° 336 du Sénat, 24 juin 2002, établi à la suite d'une mission effectuée du 3 au 10 mars 2002 en Inde et au Pakistan.

d'au moins cinq ans.³⁷⁸ Mais ne pas avoir l'arme nucléaire ne veut pas dire endiguer tous les conflits possibles dans la région et le Moyen-Orient est secoué par une nouvelle menace : celle du terrorisme nucléaire avec l'apparition de Daesh, groupe terroriste présent Syrie et en Irak.

§ 1- les puissances nucléaires

Au Moyen-Orient, seulement un Etat possède l'arme nucléaire, c'est Israël, pays non signataire du TNP. Mais pendant de nombreuses années, l'Iran pays signataire du TNP et République islamique a essayé de se doter secrètement de l'arme nucléaire, ce qui lui a valu de nombreuses sanctions internationales et un ostracisme certain.

Israël est entouré de pays arabes hostiles à son existence et même si aucun de ses ennemis ne possède l'arme nucléaire, Israël utilise une dissuasion qui n'aboutit pas au pouvoir égalisateur de l'atome puisqu'aucun de ses voisins ne possèdent l'arme nucléaire. La possession de l'arme nucléaire permet de dissuader de toutes attaques éventuelles contre le territoire israélien.

Pour l'Iran, l'acquisition de l'arme atomique serait un moyen de sanctuariser le pays contre des menaces extérieures et d'être le pays musulman le plus puissant du Moyen-Orient.³⁷⁹

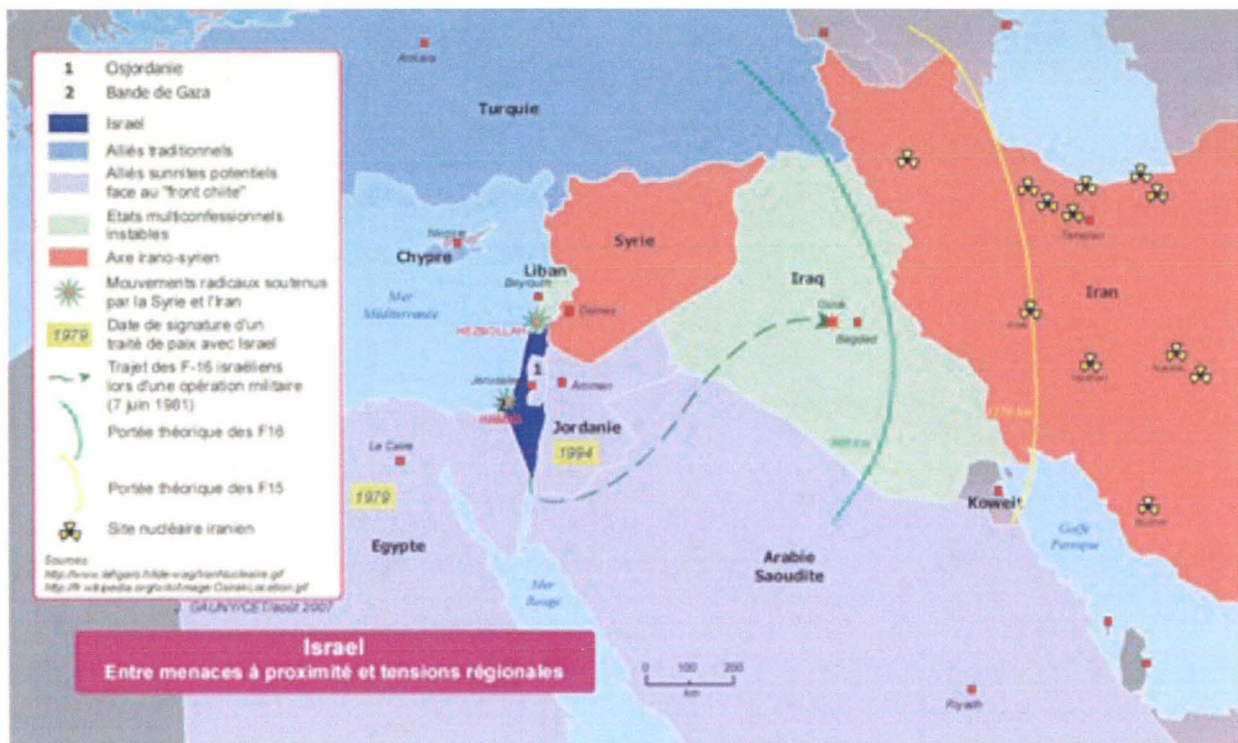
Cependant, la théorie du pouvoir égalisateur de l'atome ne va pas s'appliquer ni dans le cas de l'Iran et ni dans le cas d'Israel.

Comme rappelé précédemment, aucun Etat ennemi d'Israël ne possède encore l'arme nucléaire et L'Iran a signé en 2015, un accord avec La France, la Chine, les Etats-unis, l'Allemagne, la Russie et la Grande-Bretagne ou sous condition de l'abandon de la volonté d'acquérir l'arme nucléaire, les sanctions internationales imposées depuis des années par la communauté internationale seront levées.

³⁷⁸ EricThayer, Les dates clés du nucléaire iranien, 14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->

³⁷⁹Pascal Boniface, La Géopolitique, p 97, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

A- Israel



source: www.diploweb.com

Israël est le seul Etat détenteur de l'arme nucléaire au Moyen-Orient malgré le fait les dirigeants israéliens pratiquent une politique dite de "l'ambiguïté" qui consiste à ne jamais confirmer ou nier que l'Etat hébreu possède un arsenal nucléaire.³⁸⁰ Ce fait, joint à une armée conventionnelle dotée d'armement à la pointe des technologies modernes lui donne une suprématie incontestée, c'est à dire qu'aujourd'hui, aucun ennemi potentiel n'est en capacité de l'envahir ou de le détruire.³⁸¹

En effet, depuis plus de quarante ans, les différents gouvernements israéliens affirment ainsi que leur pays ne sera pas le "premier à introduire l'armement nucléaire au Moyen-Orient". Israël a conclu une "entente" en 1969 avec les Etats-Unis aux termes de laquelle les dirigeants israéliens s'abstiennent de toute déclaration publique sur le potentiel nucléaire de leur pays et ne procèdent à aucun test nucléaire.³⁸²

Cependant c'est un secret bien mal gardé, plusieurs fuites ou lapsus ont confirmé cette information. En 1986, un technicien de la centrale nucléaire de Dimona, Mordechai Vanunu, avait

³⁸⁰France2.fr avec agences, 02/11/2011 | http://www.francetvinfo.fr/monde/israel-a-teste-mercredi-un-systeme-de-propulsion-de-fusee-a-partir-de-la-base-aerienne-de-palmahim_224051.html

³⁸¹ Tribune libre n°50, rapport de forces militaires au Moyen-Orient au regard des alliances, des rivalités confessionnelles et du conflit israélo-arabe, Centre français de Recherche sur le renseignement, Colonel Alain Corvez, 3 décembre 2014.

³⁸²Anonyme, Le Monde.fr avec AFP, L'"ambiguïté délibérée" reste la règle israélienne quant au nucléaire, 11.05.2010 http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2010/05/11/l-ambiguite-deliberee-reste-la-regle-israelienne-sur-le-nuclaire_1349494_3218.html

fait des révélations sur le programme nucléaire militaire de son pays, il fut enlevé à Rome par les services secrets israéliens et a été condamné à dix-huit ans de prison et libéré en 2004.³⁸³

Egalement, le Premier ministre israélien a laissé entendre en 2006 que son pays possédait l'arme nucléaire: la phrase d'Ehud Olmert a suscité une certaine émotion dans son pays.³⁸⁴ Ehud Olmert a expliqué qu'il y avait une «grande différence» entre la volonté de l'Iran d'accéder à la bombe et la situation d'autres puissances : «Pourriez-vous dire que c'est la même chose que pour l'Amérique, la France, Israël et la Russie ?» Le mot «Israël» a été lâché.³⁸⁵

Ainsi, le programme nucléaire israélien est officiellement destiné à la recherche atomique civile, bien que l'État d'Israël soit secrètement doté d'armes atomiques.³⁸⁶

Comme publiquement, l'État hébreu n'a toujours pas la bombe atomique, il n'est pas signataire du traité de TNP. Avec l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord, Israël est l'un des quatre pays à disposer de l'arme nucléaire sans avoir adhéré au TNP. En conséquence, Israël n'est pas soumis aux obligations et au contrôle des inspecteurs de l'Agence internationale à l'énergie atomique. Si l'AIEA ne peut pas contrôler les installations nucléaires civiles d'Israël, le doute sur son acquisition peut continuer de planer. Cette doctrine d'ambiguïté quant aux déclarations ou au refus de contrôle de l'AIEA est délibérée, elle fait partie de la doctrine de dissuasion nucléaire.³⁸⁷

Le programme nucléaire israélien est né en 1949 de l'initiative du premier ministre, David Ben Gourion. À l'époque, les États-Unis refusent d'y contribuer car la perspective de voir un jour la Chine et la France devenir des puissances nucléaires ne plaît déjà guère à Washington. Les dirigeants américains veulent à tout prix éviter la nucléarisation du Proche-Orient.³⁸⁸ Sous John F. Kennedy, l'Administration américaine n'aura de cesse d'essayer de convaincre Israël de renoncer à son programme atomique et en échange, le Pentagone offrait son parapluie nucléaire et des garanties sur la dissuasion. En vain.³⁸⁹

³⁸³ Jean Dominique Merchet, Le secret de polichinelle de la bombe atomique en Israël, Site deLibération, 13 décembre 2006 http://www.liberation.fr/planete/2006/12/13/le-secret-de-polichinelle-de-la-bombe-atomique-en-israel_60118

³⁸⁴ Jean Dominique Merchet, Le secret de polichinelle de la bombe atomique en Israël, Site deLibération, 13 décembre 2006 http://www.liberation.fr/planete/2006/12/13/le-secret-de-polichinelle-de-la-bombe-atomique-en-israel_60118

³⁸⁵ Jean Dominique Merchet, Le secret de polichinelle de la bombe atomique en Israël, Site deLibération, 13 décembre 2006 http://www.liberation.fr/planete/2006/12/13/le-secret-de-polichinelle-de-la-bombe-atomique-en-israel_60118

³⁸⁶ Jean Dominique Merchet, Le secret de polichinelle de la bombe atomique en Israël, Site deLibération, 13 décembre 2006 http://www.liberation.fr/planete/2006/12/13/le-secret-de-polichinelle-de-la-bombe-atomique-en-israel_60118

³⁸⁷ Anonyme, Le Monde.fr avec AFP, L'"ambiguïté délibérée" reste la règle israélienne quant au nucléaire, 11.05.2010 http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2010/05/11/l-ambiguite-deliberee-reste-la-regle-israelienne-sur-le-nucleaire_1349494_3218.html

³⁸⁸ Anonyme, 07/05/2008, site du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2008/05/07/01003-20080507ARTFIG00013-comment-la-france-a-aide-israel-a-avoir-la-bombe.php>

³⁸⁹ Anonyme, 07/05/2008, site du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2008/05/07/01003-20080507ARTFIG00013-comment-la-france-a-aide-israel-a-avoir-la-bombe.php>

En 1954, le Premier ministre Ben Gourion va alors demander à la France de mettre au point un programme d'entraide pour développer l'arme nucléaire. La France possède un double avantage : elle a une longueur d'avance en matière de recherche nucléaire et veut laver la honte de la Collaboration en cajolant les victimes juives du nazisme.³⁹⁰

De plus, les deux pays ont un ennemi commun : l'Égypte de Gamal Abdel Nasser, qui soutient d'un côté le Front de libération nationale (FLN) algérien contre la France, de l'autre, les fedayins palestiniens contre Israël.³⁹¹

En octobre 1957, Paris et Tel-Aviv passent des accords diplomatiques et techniques et lancent véritablement le programme nucléaire clandestin qui aboutira à l'envoi par Paris de plusieurs centaines de techniciens et à la livraison d'un réacteur nucléaire de 24 mégawatts et entame les travaux de la centrale nucléaire de Dimona en 1958.³⁹² La coopération avec la France a cessé entre 1961 et 1963, avec le retour du général de Gaulle qui était opposé à cette coopération et ne voulait aucune dépendance stratégique vis à vis d'Israël.³⁹³

Malgré l'abandon du programme par la France, Israël a mis au point son arsenal nucléaire. Selon des experts étrangers, Israël dispose aujourd'hui de 100 à 300 ogives nucléaires.³⁹⁴ Israël possède toute la gamme des vecteurs pouvant délivrer une arme nucléaire : des bombardiers F15 et F16, des missiles sol-sol Jericho, développés à partir d'un engin fourni par Dassault, et sans doute des sous-marins capables de tirer des missiles de croisière.³⁹⁵

Ces missiles sol-sol ont une portée de 4.500 à 7.000 km³⁹⁶ et comme Israël possède la triade nucléaire (sol, air, sous marine) le pays a désormais la possibilité de viser en même temps l'Égypte, mais aussi le Pakistan, l'Iran, ou l'Arabie Saoudite. Le Pakistan, puissance nucléaire allié de Téhéran, se voit ainsi pris en étau entre l'Inde et Israël. La mise en place de cette triade stratégique est un tournant incontestable dans la politique nucléaire israélienne.³⁹⁷ Israël est dans une posture défensive et agressive permanente.

³⁹⁰ Anonyme, 07/05/2008, site du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2008/05/07/01003-20080507ARTFIG00013-comment-la-france-a-aide-israel-a-avoir-la-bombe.php>

³⁹¹ Anonyme, 07/05/2008, site du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2008/05/07/01003-20080507ARTFIG00013-comment-la-france-a-aide-israel-a-avoir-la-bombe.php>

³⁹² Anonyme, 07/05/2008, site du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2008/05/07/01003-20080507ARTFIG00013-comment-la-france-a-aide-israel-a-avoir-la-bombe.php>

³⁹³ Jean Dominique Merchet, Le secret de polichinelle de la bombe atomique en Israël, Site de Libération, 13 décembre 2006 http://www.liberation.fr/planete/2006/12/13/le-secret-de-polichinelle-de-la-bombe-atomique-en-israel_60118

³⁹⁴ Anonyme, Le Monde.fr avec AFP, L'"ambiguïté délibérée" reste la règle israélienne quant au nucléaire, 11.05.2010 http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2010/05/11/l-ambiguite-deliberee-reste-la-regle-israelienne-sur-le-nucleaire_1349494_3218.html

³⁹⁵ Jean Dominique Merchet, Le secret de polichinelle de la bombe atomique en Israël, Site de Libération, 13 décembre 2006 http://www.liberation.fr/planete/2006/12/13/le-secret-de-polichinelle-de-la-bombe-atomique-en-israel_60118

³⁹⁶ France2.fr avec agences, 02/11/2011 | http://www.francetvinfo.fr/monde/israel-a-teste-mercredi-un-systeme-de-propulsion-de-fusee-a-partir-de-la-base-aerienne-de-palmahim_224051.html

³⁹⁷ Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.ircnccs.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html

Effectivement, Israël partage ses frontières avec le Liban au Nord, avec la Syrie au Nord-Est, la Jordanie et la Cisjordanie à l'Est, et avec l'Égypte et la Bande de Gaza au Sud-Ouest.³⁹⁸ Il se situe à proximité de grandes puissances Islamiques comme l'Iran, l'Irak ou l'Arabie Saoudite. C'est une situation géographique menaçante. Ainsi, l'arme nucléaire israélienne a pour but premier de se protéger et de dissuader les assaillants de la région.

Cependant, le fait qu'Israël possède l'arme nucléaire est un facteur d'encouragement à l'acquisition de l'arme nucléaire pour de nombreux pays de la région de façon à «jouer à armes égales».

Aujourd'hui, le programme nucléaire vise aujourd'hui en grande partie à protéger l'État hébreu de la menace iranienne.³⁹⁹ Israël s'est toujours fortement imposé à l'acquisition de l'arme nucléaire par l'Irak et l'Iran. Cette information permet de comprendre la volonté d'Israël de maintenir son monopole nucléaire au Moyen-Orient à n'importe quel prix, en empêchant ses adversaires potentiels de développer des armes nucléaires : Tel Aviv a par exemple lancé des raids aériens sur le réacteur nucléaire irakien Osirak le 7 juin 1981 et continue à avoir la même attitude négative vis-à-vis du programme nucléaire iranien⁴⁰⁰.

Il faut dire que l'Iran depuis la révolution islamique ne reconnaît ni l'existence ni la légitimité d'Israël, le désigne en tant qu'« entité sioniste », refuse ainsi officiellement tout contact avec lui⁴⁰¹ et soutient les mouvements palestiniens armés ainsi que le Hezbollah. Les ambitions nucléaires de Téhéran et l'intransigeance de Mahmoud Ahmadinejad, qui estime qu'Israël devrait être « rayé de la carte », ont potentiellement rétabli la menace existentielle qui pesait contre l'État hébreu avant la guerre des Six-Jours de 1967 ou pendant la guerre de Kippour de 1973.⁴⁰² Le 8 mai 2006, le vice-Premier ministre, Shimon Perez déclara que « le président iranien doit savoir que l'Iran peut aussi être rayé de la carte » Benyamin Ben Eliezer, le ministre israélien et des Infrastructures, a déclaré en 2008 qu'une « attaque iranienne contre Israël déclencherait une riposte dure qui provoquera la destruction de la nation iranienne ». ⁴⁰³

Concernant le nucléaire iranien, après douze ans de négociations, les grandes puissances de la communauté internationale et l'Iran ont finalement atteint en 2015 un compromis sur le programme nucléaire de Téhéran.⁴⁰⁴

³⁹⁸ Site de Wikipédia: <https://fr.wikipedia.org/wiki/Israël>

³⁹⁹ Anonyme, 07/05/2008, site du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2008/05/07/01003-20080507ARTFIG00013-comment-la-france-a-aide-israel-a-avoir-la-bombe.php>

⁴⁰⁰ Land Destroyer, le pentagone admet qu'Israël est une puissance nucléaire, 31/03/2015 <https://www.les-crisis.fr/le-pentagone-admet-quisrael-est-une-puissance-nucleaire/>

⁴⁰¹ Site internet Wikipédia: <https://fr.wikipedia.org/wiki/Israël#Environnement>

⁴⁰² Anonyme, 07/05/2008, site du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2008/05/07/01003-20080507ARTFIG00013-comment-la-france-a-aide-israel-a-avoir-la-bombe.php>

⁴⁰³ Anonyme, 07/05/2008, site du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2008/05/07/01003-20080507ARTFIG00013-comment-la-france-a-aide-israel-a-avoir-la-bombe.php>

⁴⁰⁴ Maxime Vaudano, Pierre Breteau, Mathilde Damgé et Jérémie Baruch, nucléaire iranien : tout ce que vous devez savoir sur un accord historique, Le Monde.fr, 14.07.2015 à 17h54 http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/07/14/tout-ce-que-vous-devez-savoir-sur-l-accord-conclu-a-vienne-sur-le-nucleaire-iranien_4682968_4355770.html

Le président américain Barack Obama a déclaré le jeudi 4 août 2016 lors d'une conférence de presse au Pentagone qu'Israël a reconnu que l'Iran a respecté ses engagements concernant l'accord nucléaire conclu en juillet dernier.⁴⁰⁵

L'armée et les services de renseignement en Israël, ceux qui dans "le pays étaient les plus opposés à l'accord", a déclaré Obama, sont arrivés à la conclusion que le plan global d'action conjoint a "changé la donne" en réussissant à "refermer le couvercle" sur le programme nucléaire de l'Iran et a permis de gagner du temps sur la production iranienne de matières fissiles, destinées à l'acquisition de l'arme nucléaire.⁴⁰⁶

La menace nucléaire iranienne s'éloigne d'Israël qui ainsi reste le seul détenteur de l'arme atomique au Proche-Orient. Cependant, même si le Premier ministre Benjamin Netanyahu, relève un «changement» depuis l'arrivée au pouvoir du président Hassan Rohani qui a accepté de négocier avec les Etats-Unis, il qualifie celui-ci par de «loup déguisé en mouton».⁴⁰⁷

Et l'accord retarde pour une décennie mais n'interdit pas le programme nucléaire iranien. Les tensions ne semblent pas faiblir. Une manifestation anti Israël a été récemment organisée en Iran et le ministère israélien de la Défense a récusé vendredi 5 août 2016 les propos précédemment cités du président américain Barack Obama défendant l'accord sur le nucléaire avec l'Iran, en le comparant à celui signé avec les nazis à Munich en 1938, devenu un symbole de capitulation des grandes puissances.⁴⁰⁸

Israël tient à rester le seul Etat nucléarisé du Proche Orient, il s'oppose et s'est opposé aux grands projets nucléaires de ses voisins irakiens et iraniens. Si Israël applique une stratégie de dissuasion nucléaire pour imposer sa supériorité dans la région, il ne veut pas du pouvoir égalisateur de l'atome qui pourrait stabiliser les conflits grâce à la peur d'une destruction totale réciproque. Comme l'a déclaré en 2006, Ehud Olmert l'Iran ne doit pas avoir l'arme nucléaire car ce pays n'est pas dans une volonté de dissuasion comme le sont les membres du Conseil de Sécurité et Israël. Le pouvoir égalisateur ne pourrait pas fonctionner avec des Etats qui souhaitent voir disparaître Israël. Ce qui est inadmissible pour l'Etat d'Israël, c'est la perspective d'un équilibre régional stratégique avec un adversaire, fut-il non frontalier.⁴⁰⁹

Mais le nucléaire iranien, bien que ralenti par l'accord de Genève, ne semble pas encore enterré.

⁴⁰⁵ Anonyme I24 news, Obama affirme qu'Israël "admet" que l'Iran a respecté l'accord sur le nucléaire, 05/08/2016
<http://www.i24news.tv/fr/actu/international/ameriques/121810-160804-washington-dement-avoir-verse-une-rancon-a-l-iran>

⁴⁰⁶ Anonyme I24 news, Obama affirme qu'Israël "admet" que l'Iran a respecté l'accord sur le nucléaire, 05/08/2016
<http://www.i24news.tv/fr/actu/international/ameriques/121810-160804-washington-dement-avoir-verse-une-rancon-a-l-iran>

⁴⁰⁷ Anonyme, Le Monde.fr avec AFP, L'"ambiguïté délibérée" reste la règle israélienne quant au nucléaire, 11.05.2010 http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2010/05/11/l-ambiguite-deliberee-reste-la-regle-israelienne-sur-le-nucleaire_1349494_3218.html

⁴⁰⁸ Anonyme, source AFP, Le ministère de la Défense israélien est furieux qu'Obama, son allié numéro 1, se soit félicité de l'accord sur le nucléaire avec l'Iran, son ennemi juré. 05/08/2016 | Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/israel-un-ministere-compare-l-accord-sur-le-nucleaire-avec-l-iran-a-celui-de-munich-05-08-2016-2059330_24.php

⁴⁰⁹ Pascal Boniface, La Géopolitique, p 96, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

Cependant, ce sont les pays occidentaux qui ont réagi le plus vigoureusement à la volonté de l'Iran de se doter secrètement de l'arme nucléaire.

Les conflits entre l'Occident et l'Iran en sont pas récents, tout particulièrement avec les Etats-Unis. Le Shah d'Iran, dictateur allié de l'Occident et d'Israël a été destitué par la révolution de 1979. Cette révolution a mené à la prise en Otage de l'ambassade des Etats-Unis le 4 novembre 1979 pendant 444 jours. Des étudiants prirent cinquante-deux diplomates et civils américains en otage.⁴¹⁵ L'Iran deviendra une République Islamique avec l'arrivée de l'Ayatollah Khomeini, guide suprême de la révolution, qui s'insurge contre l'occidentalisation de la société iranienne.⁴¹⁶ Selon l'arrêt de la Cour Internationale de Justice (CIJ) saisie de l'affaire : « L'ayatollah Khomeini a proclamé que l'État iranien apportait sa caution, tant à la prise de l'ambassade qu'à la détention des otages. Il a qualifié la première de "centre d'espionnage", il a déclaré que les seconds resteraient (sauf quelques exceptions) "en état d'arrestation" jusqu'à ce que les Etats-Unis aient livré l'ancien Chah et ses biens à l'Iran et il a interdit toute négociation avec les Etats-Unis à ce sujet ».⁴¹⁷ En réponse, les Etats-Unis vont stopper tous échanges commerciaux et économiques avec l'Iran.

Les tensions entre les Etats Unis et l'Iran ont duré plusieurs décennies puisque dans son discours de janvier 2002, Georges W. Bush a classé l'Iran avec la Corée du Nord et l'Irak dans les pays de «l'axe du mal»⁴¹⁸ et cela malgré la coopération entre l'Iran et les Etats-Unis pendant la guerre en Afghanistan.

En 2003, un an après le discours du président américain sur l'« axe du Mal », Téhéran soumit à Washington un projet de négociation globale par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Suisse en Iran.⁴¹⁹ Il proposait de faire la transparence sur son programme nucléaire, de coopérer en Irak, de désarmer le groupe militant libanais Hezbollah et de reconnaître indirectement Israël et tout cela en échange d'une levée des sanctions et d'une reconnaissance de ses intérêts militaires dans la région.⁴²⁰ L'administration Bush ne voyait pas l'intérêt de réduire les tensions avec l'Iran et la proposition fut écartée, ce qui renforça la conviction, à Téhéran, que l'objectif ultime de Washington était de renverser le gouvernement iranien et de faire du pays un Etat client sans réel pouvoir.⁴²¹ L'Iran et les Etats-Unis seront donc des ennemis. Cela explique les efforts fournis par les américains et l'Occident pour empêcher l'Iran d'acquérir l'arme nucléaire.

En effet, même si l'Iran affirme que son programme nucléaire a une finalité purement civile, il est soupçonné d'être à vocation militaire par les Occidentaux. Pour les occidentaux, le défi nucléaire de Téhéran est triple : il peut remettre en cause le régime général de non prolifération,

⁴¹⁵ Trita Parsi, Le temps de la haine entre les Etats-Unis et l'Iran est-il révolu? mars 2015 <https://www.monde-diplomatique.fr/2015/03/PARSI/52708>

⁴¹⁶ Léonard LIFAR , Rouhollah Khomeini – Biographie, mars 2015 <http://les-yeux-du-monde.fr/ressources/21735-rouhollah-khomeini-biographie>

⁴¹⁷ Cour de justice internationale, 24 mai 1980, AFFAIRE RELATIVE AU PERSONNEL DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE DES ÉTATS-UNIS À TÉHÉРАН <http://www.icj-cij.org/docket/files/64/6291.pdf> CIJ, 24 mai 1980

⁴¹⁸ Pascal Boniface, La Géopolitique, p 96, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

⁴¹⁹ Trita Parsi, Le temps de la haine entre les Etats-Unis et l'Iran est-il révolu? mars 2015 <https://www.monde-diplomatique.fr/2015/03/PARSI/52708>

⁴²⁰ Trita Parsi, Le temps de la haine entre les Etats-Unis et l'Iran est-il révolu? mars 2015 <https://www.monde-diplomatique.fr/2015/03/PARSI/52708>

⁴²¹ Trita Parsi, Le temps de la haine entre les Etats-Unis et l'Iran est-il révolu? mars 2015 <https://www.monde-diplomatique.fr/2015/03/PARSI/52708>

c'est un défi à leur autorité et leur crédibilité, il est une source porteuse d'anxiété pour leur allié israélien.⁴²²

La République islamique d'Iran est membre de l'AIEA depuis le 16 septembre 1959, elle a également ratifié le TNP. Malgré cela, en 2002, des opposants iraniens, membres du Conseil national de la résistance iranienne, révèlent l'existence de deux sites nucléaires inconnus une usine d'enrichissement d'uranium à Natanz et une usine à réacteur d'eau lourde à Arak.⁴²³

Le refus de l'Iran de déclarer certaines de ses installations nucléaires va alors rapidement mener l'AIEA à soupçonner la République islamique de vouloir développer des armes nucléaires.⁴²⁴

En juin 2003, l'AIEA affirme avoir découvert sur le site de Natanz des taux d'uranium enrichi supérieurs aux normes civiles et demande à l'Iran de prouver qu'il ne développe pas l'arme nucléaire, conformément à l'engagement pris lors de la signature du TNP.⁴²⁵ Téhéran va alors accepter de signer le protocole additionnel au TNP qui autorisera l'AIEA de procéder à des contrôles aléatoires.

Cependant, en 2005, avec l'arrivée au pouvoir de Mahmoud Ahmadinejad, l'Iran relance le programme d'enrichissement d'uranium à Ispahan.⁴²⁶ Il déclare à la tribune de l'ONU que l'Iran a le droit de développer un programme nucléaire civil.⁴²⁷ En effet, malgré les sanctions économique et l'ostracisme dont l'Iran a fait l'objet pendant plus de 30 ans, les dirigeants iraniens affirment qu'ils ne renonceront jamais à la technologie nucléaire civile et qu'une fatwa du guide suprême leur interdit de posséder une bombe atomique.⁴²⁸ Le TNP autorise les pays à développer le nucléaire civil.

En 2006, l'AIEA transmet le dossier du nucléaire iranien au Conseil de Sécurité de l'ONU et en réponse, l'Iran n'applique pas le protocole additionnel du TNP et suspend les inspections-surprises prévues par l'AIEA.⁴²⁹

L'ONU va publier une résolution demandant à l'Iran de stopper ses activités d'enrichissement, le délai sera d'un mois. Le délai imposé ne sera pas respecté par l'Iran. Le Conseil de sécurité sanctionne l'Iran pour sa politique nucléaire par le vote, à l'unanimité, de la résolution 1737 qui

⁴²² Pascal Boniface, La Géopolitique, p 96, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

⁴²³ Eric Thayer, Les dates clés du nucléaire iranien, 14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->

⁴²⁴ Iran, crise nucléaire : le compromis permanent?, Hamza CHERIEF docteur en Droit public, 5 janvier 2016 <http://www.diploweb.com/Iran-Crise-nucleaire-le-compromis.html>

⁴²⁵ Eric Thayer, Les dates clés du nucléaire iranien, 14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->

⁴²⁶ Eric Thayer, Les dates clés du nucléaire iranien, 14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->

⁴²⁷ Eric Thayer, Les dates clés du nucléaire iranien, 14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->

⁴²⁸ Tribune libre n°50, rapport de forces militaires au Moyen-Orient au regard des alliances, des rivalités confessionnelles et du conflit israélo-arabe, Centre français de Recherche sur le renseignement, Colonel Alain Corvez, 3 décembre 2014.

⁴²⁹ Eric Thayer, Les dates clés du nucléaire iranien, 14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->

interdit la vente de tout matériel ou technologie qui puisse contribuer aux activités de l'Iran dans les domaines nucléaires et balistiques.⁴³⁰

De 2007 à 2012, les sanctions économiques et commerciales onusiennes, des Etats-Unis et de l'Union Européenne, pleuvent malgré cela l'Iran poursuit son programme d'enrichissement d'uranium et refuse la proposition du Conseil de sécurité de l'ONU d'enrichissement de son uranium à l'étranger.⁴³¹

Cette menace balistique iranienne va alors justifier le déploiement d'un système de défense antimissile par les pays de l'Otan (tout particulièrement les Etats-Unis) en 2010. C'est implicitement reconnaître que l'Iran peut se doter de l'arme nucléaire.⁴³² C'est également reconnaître que le jeu de la dissuasion ne joue pas à l'égard de l'Iran,⁴³³ que la théorie du pouvoir égalisateur ne peut pas exister face à un Etat comme l'Iran; cela fait échos à la déclaration malheureuse du Premier ministre israélien en 2006.

Cependant, si l'Occident ne semble pas admettre que la dissuasion semble être l'objectif de la potentielle arme nucléaire iranienne, quant bien même l'Iran se doterait de l'arme nucléaire, il n'y aurait pas de pouvoir égalisateur car vu la disproportion des forces entre les pays de l'OTAN et l'Iran cela serait un élément propre à dissuader l'Iran de toutes attaques contre l'Occident.

Le budget militaire des membres de l'Otan est conjointement de 1000 milliards de dollars contre 100 milliards de dollars pour l'Iran.⁴³⁴ L'ancien président français Jacques Chirac est allé plus loin sur cette question, rappelant que l'utilisation de la bombe atomique par un État comme l'Iran serait immédiatement l'objet de ripostes causant des dommages irréparables sur le territoire iranien.⁴³⁵

La théorie du pouvoir égalisateur de l'atome ne serait donc pas réalisable en fonction des Etats qui cherchent à l'invoquer.

Malgré cela, en 2011, l'AIEA évoque dans un rapport une «possible dimension militaire» du programme nucléaire iranien après que l'Iran a installé de nouvelles centrifugeuses pour produire de l'uranium enrichi.⁴³⁶ L'Iran menace de fermer le détroit d'Ormuz emprunté par plus de 30 % du transport pétrolier mondial.⁴³⁷

Néanmoins, il n'en sera rien car les sanctions économiques successives ont affaibli l'Iran et la population est par ailleurs lassée du régime considéré comme trop répressif.⁴³⁸

⁴³⁰ EricThayer, Les dates clés du nucléaire iranien,14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->

⁴³¹ EricThayer, Les dates clés du nucléaire iranien,14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->

⁴³² Pascal Boniface, La Géopolitique, p 96, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

⁴³³ Pascal Boniface, La Géopolitique, p 96, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

⁴³⁴ Pascal Boniface, La Géopolitique, p 96, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

⁴³⁵ Thérèse Delpech, Le grand perturbateur. Réflexions sur la question iranienne, Paris, Grasset, 2007, p. 191.

⁴³⁶ EricThayer, Les dates clés du nucléaire iranien,14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->

⁴³⁷ EricThayer, Les dates clés du nucléaire iranien,14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->

⁴³⁸ Pascal Bonifacc, La Géopolitique, p 97, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

En 2010, Barack Obama a ouvert la voie à une évolution du dossier iranien. en voulant prendre acte de l'accession de l'Iran aux capacités techniques et scientifiques nécessaires à l'obtention de l'arme nucléaire sans pour autant laisser la République Islamique sauter le pas de l'acquisition.⁴³⁹

En juin 2013, un modéré prend le pouvoir : Hassan Rohani. Il affirme sa volonté d'ouverture et en juillet 2015, un accord est signé entre les ministres des «5+1» (Etats-Unis, France, Allemagne, Chine, Russie et Grande-Bretagne) et le président iranien.⁴⁴⁰

Le plan d'action global conclu à Vienne le 14 juillet 2015 constitue un tournant fondamental dans la crise initiée en 2002 suite à la révélation de l'existence d'activités d'enrichissement clandestine à Arak.⁴⁴¹ Il prévoit la levée progressive des sanctions qui pèsent sur l'Iran, dès 2016, notamment sur le secteur pétrolier iranien. En échange, l'Iran promet une réduction de deux tiers du nombre de ses centrifugeuses pendant dix ans, accepte la mise en place d'inspections sur ses sites nucléaires et une enquête sur son programme nucléaire passé. L'embargo sur les armes imposé à l'Iran est tout de même maintenu pendant une période d'au moins cinq ans.⁴⁴²

Pour les diplomates présents à Vienne qui défendent l'accord, les Iraniens étaient de toute façon sur le point d'obtenir la bombe, et le plus urgent était donc de désamorcer le conflit qui s'envenimait depuis 2002.⁴⁴³ Car cet accord constitue en effet une structure ou un dialogue direct peut s'établir entre les différentes parties prenantes et contribuer ainsi au rétablissement d'une confiance qui constitue, dans ce cas précis, le meilleur levier en termes de non prolifération.⁴⁴⁴ Moins d'Etat possèdent l'arme nucléaire, moins le risque d'utilisation de l'arme nucléaire augmente. Ici la solution envisagée n'est pas le pouvoir égalisateur de l'atome, mais la lutte contre la non prolifération et ainsi préserver le TNP.

De plus, il est plus avantageux pour l'Iran de voir une levée des sanctions économiques et d'accéder ainsi au rang de puissance économique majeur du Moyen-Orient que de posséder l'arme atomique. ⁴⁴⁵En effet, plusieurs pays éloignés de l'Iran, se sentant menacés, pourraient décider d'engager des programmes nucléaires de « précaution » (Egypte, Arabie Saoudite) et le risque d'un conflit nucléaire se déclencherait dans la région deviendrait une réalité. L'Iran deviendrait ainsi la victime du pouvoir égalisateur de l'atome et la Région échapperait stratégiquement à son contrôle.⁴⁴⁶

⁴³⁹ Iran, crise nucléaire : le compromis permanent?, Hamza CHERIEF docteur en Droit public, 5 janvier 2016 <http://www.diploweb.com/Iran-Crise-nucleaire-le-compromis.html>

⁴⁴⁰ Pascal Boniface, La Géopolitique, p 97, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles. 2015

⁴⁴¹ Iran, crise nucléaire : le compromis permanent?, Hamza CHERIEF docteur en Droit public, 5 janvier 2016 <http://www.diploweb.com/Iran-Crise-nucleaire-le-compromis.html>

⁴⁴² EricThayer, Les dates clés du nucléaire iranien,14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->

⁴⁴³ Maxime Vaudano, Pierre Breteau, Mathilde Damgé et Jérémie Baruch, nucléaire iranien : tout ce que vous devez savoir sur un accord historique, Le Monde.fr ,14.07.2015 à 17h54 http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/07/14/tout-ce-que-vous-devez-savoir-sur-l-accord-conclu-a-vienne-sur-le-nucleaire-iranien_4682968_4355770.html

⁴⁴⁴ Iran, crise nucléaire : le compromis permanent?, Hamza CHERIEF docteur en Droit public, 5 janvier 2016 <http://www.diploweb.com/Iran-Crise-nucleaire-le-compromis.html>

⁴⁴⁵ Fiche de document par Simone Giovetti en mars 2009: sur l'ouvrage de François Heisbourg, «Iran, le choix des armes?», éditions stock, Paris,2007 http://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-621_fr.html

⁴⁴⁶Fiche de document par Simone Giovetti en mars 2009: sur l'ouvrage de François Heisbourg, «Iran, le choix des armes?», éditions stock, Paris,2007 http://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-621_fr.html

Pour comprendre l'opposition de l'Arabie Saoudite à la montée en puissance de l'Iran, il faut assimiler que le conflit d'influence entre Riyad et Téhéran est un conflit historique mais qu'il est aussi religieux : c'est le choc de deux théocraties.⁴⁴⁹ L'Iran est de confession Chiite et l'Arabie Saoudite est sunnite. Cela remonte en 632 après J-C ou les musulmans se sont déchirés à la mort du Mahomet sur l'identité de son successeur légitime. «Ce sera soit Abou Bakr, très proche de Mahomet, soit Ali, le gendre et cousin du prophète et la majorité des musulmans choisit Abou Bakr. Ce sont les futurs sunnites. Les autres, les futurs chiites, deviennent minoritaires».⁴⁵⁰

Le conflit est également idéologique : une monarchie religieuse contre une république issue d'une révolution; il est aussi économique : la région contient les plus importantes réserves mondiales de pétrole et de gaz; il est enfin géopolitique, avec deux puissances, qui prétendent l'une et l'autre au leadership du monde musulman.⁴⁵¹



source: www.libération.fr

Le conflit ne sera donc pas facile à résoudre. Sunnites et chiites estiment qu'ils ont été offensés ou qu'ils sont menacés par leurs frères ennemis.⁴⁵² Les premiers rappellent l'assassinat de l'ex-Premier ministre sunnite libanais Rafic Hariri par le mouvement pro-iranien Hezbollah, le

⁴⁴⁹ EXPLIQUEZ-NOUS LE CONFLIT SUNNITE/CHIITE par Gérald Roux, Elene Usdin, mardi 5 janvier 2016 <http://www.franceinfo.fr/emission/expliquez-nous/2015-2016/expliquez-nous-2015-2016-du-05-01-2016-05-01-2016-05-40>

⁴⁵⁰ EXPLIQUEZ-NOUS LE CONFLIT SUNNITE/CHIITE par Gérald Roux, Elene Usdin, mardi 5 janvier 2016 <http://www.franceinfo.fr/emission/expliquez-nous/2015-2016/expliquez-nous-2015-2016-du-05-01-2016-05-01-2016-05-40>

⁴⁵¹ Jean-Pierre Perrin , Iran-Arabie Saoudite, un conflit à fragmentation , 5 janvier 2016 http://www.libération.fr/planete/2016/01/05/iran-arabie-saoudite-un-conflit-a-fragmentation_1424552

⁴⁵² Jean-Pierre Perrin , Iran-Arabie Saoudite, un conflit à fragmentation , 5 janvier 2016 http://www.libération.fr/planete/2016/01/05/iran-arabie-saoudite-un-conflit-a-fragmentation_1424552

14 février 2005 à Beyrouth, la pendaison de Saddam Hussein mais aussi l'accord sur le nucléaire entre les grandes puissances et l'Iran qui, estiment-ils, va décupler «l'hégémonie perse».⁴⁵³

Les seconds dénoncent les massacres du groupe terroriste Daesh, en lequel ils voient le successeur de l'Ikhwân (milice religieuse coupable de la mort de milliers de chiïtes), et accusent le royaume saoudien de le soutenir financièrement en secret.⁴⁵⁴

«Les tensions entre l'Iran et l'Arabie Saoudite dans la région ont atteint un tel niveau que cette situation pourrait être comparée à celles qui ont précédé les grands conflits du XXe siècle, comme la Première Guerre mondiale», explique le politologue iranien Ahmad Salamatian, selon lui les affrontements vont de l'Iran au Liban, en passant par le Bahreïn, le Yémen et l'Irak.⁴⁵⁵

S'il est peu probable que l'Arabie Saoudite et l'Iran se combattent frontalement, ils s'affrontent par conflits interposés et des dérapages restent malgré tout possibles.

Les deux pays s'affrontent indirectement dans le conflit syrien, au Yémen, au Bahreïn et au Liban ou chacun défend sa confession religieuse. En effet, ces affrontements ne sont pas directs, mais se réalisent pas le biais de soutien financier, militaire et diplomatique.

Prenons l'exemple de la Syrie qui est le plus gros conflit entre les deux pays: La Syrie est dirigée par la famille El-Assad depuis 1971. Bachar El-Assad a succédé à son père à la tête du pays en 2000.⁴⁵⁶ Les El-Assad sont une famille musulmane de confession alaouite et sont donc des chiïtes. On estime que la population musulmane de la Syrie est composée d'environ 78 % de sunnites et de 12 % de chiïtes. Les révoltes sunnites en Syrie sont nombreuses et de nombreux coups d'Etat ont été perpétrés sans succès contre le pouvoir chiïte.

Tout commence en février 2011, dans la foulée du Printemps arabe, des manifestants réclament la libération de 15 adolescents, emprisonnés pour avoir écrit des graffitis contre le régime de Bachar al-Assad.⁴⁵⁷ Le 15 mars, les protestations s'étendent au reste du pays et la répression est rapide et sanglante : c'est une guerre civile qui va se transformer en conflit armé notamment avec l'arrivée sur le terrain de combattants islamistes financés par le Qatar et l'Arabie saoudite, dont le programme politique dépasse largement les revendications pro-démocratiques des manifestants de la première heure.⁴⁵⁸

Le conflit va donc opposer des rebelles opposant au pouvoir et le régime syrien de Bachar El-Assad. Les rebelles sont soutenus par le Qatar, l'Arabie saoudite, la Turquie, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne. ⁴⁵⁹

⁴⁵³ Jean-Pierre Perrin , Iran-Arabie Saoudite, un conflit à fragmentation , 5 janvier 2016 http://www.liberation.fr/planete/2016/01/05/iran-arabie-saoudite-un-conflit-a-fragmentation_1424552

⁴⁵⁴ Jean-Pierre Perrin , Iran-Arabie Saoudite, un conflit à fragmentation , 5 janvier 2016 http://www.liberation.fr/planete/2016/01/05/iran-arabie-saoudite-un-conflit-a-fragmentation_1424552

⁴⁵⁵ Jean-Pierre Perrin , Iran-Arabie Saoudite, un conflit à fragmentation , 5 janvier 2016 http://www.liberation.fr/planete/2016/01/05/iran-arabie-saoudite-un-conflit-a-fragmentation_1424552

⁴⁵⁶ Pierre Prier, 11/11/2012, site du Figaro, <http://plus.lefigaro.fr/tag/syrie>

⁴⁵⁷ Jean-Christophe Laurence, le ba-ba du conflit syrien, lapresse Canada, 15 mars 2014 <http://www.lapresse.ca/international/dossiers/crise-dans-le-monde-arabe/guerre-civile-en-syrie/201403/15/01-4747995-le-ba-ba-du-conflit-syrien.php>

⁴⁵⁸ Jean-Christophe Laurence, le ba-ba du conflit syrien, lapresse Canada, 15 mars 2014 <http://www.lapresse.ca/international/dossiers/crise-dans-le-monde-arabe/guerre-civile-en-syrie/201403/15/01-4747995-le-ba-ba-du-conflit-syrien.php>

⁴⁵⁹ Jean-Christophe Laurence, le ba-ba du conflit syrien, lapresse Canada, 15 mars 2014 <http://www.lapresse.ca/international/dossiers/crise-dans-le-monde-arabe/guerre-civile-en-syrie/201403/15/01-4747995-le-ba-ba-du-conflit-syrien.php>

D'ailleurs, l'Iran a essayé de se doter de l'arme nucléaire (partie II, chapitre 2, §2) et l'Arabie saoudite a pris position contre l'adoption d'un programme nucléaire militaire dès 2005. Dans le même temps, le royaume a apporté de nouvelles garanties sur ses activités nucléaires à l'AIEA en rappelant que celles-ci restent très limitées.⁴⁶⁷ Cependant, les craintes de voir la puissance chiite obtenir l'arme nucléaire pourraient changer la donne: la voie suivie par le royaume serait dès lors plutôt celle de l'acquisition de capacités auprès d'un État allié : le Pakistan⁴⁶⁸. Les ambitions de l'Iran viendraient se heurter à celle du Royaume saoudien.

En effet, parmi les différents éléments qui ont pu inciter l'Iran à proliférer, les ambitions régionales jouent un rôle majeur, et c'est en réaction que ses voisins pourraient être tentés par l'arme nucléaire. L'Iran ne cache pas son intention de s'imposer comme la grande puissance du Moyen-Orient, « grâce à son influence religieuse, sa capacité de pénétration politique, ses ressources énergétiques et sa force nucléaire».⁴⁶⁹ Cependant, depuis l'accord entre les pays du 5+1 et l'Iran, le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient s'est amenuisé. Barack Obama est à l'origine de cet accord et "La vision d'Obama pour le Golfe, c'est l'équilibre", résume Frederic Wehrey, de la fondation Carnegie.⁴⁷⁰

En effet, l'administration de Barack Obama caresse l'espoir de rétablir un "équilibre" entre les rivaux du Golfe --Ryad et Téhéran-- avec l'ambition de mettre fin aux guerres de la région, comme celle qui détruit la Syrie.⁴⁷¹

Ce serait un retour à la "stratégie des deux piliers" du président Richard Nixon dans les années 1970, qui s'appuyait à la fois sur Ryad et sur Téhéran pour assurer la sécurité dans le Golfe.⁴⁷²

Mais cette doctrine prit fin avec la Révolution islamique iranienne de 1979, la prise d'otages de 444 jours à l'ambassade américaine et la rupture des relations diplomatiques en avril 1980.⁴⁷³

Le pouvoir égalisateur ne passe par l'acquisition de la fore atomique militaire mais par l'économie, par l'équilibre de la puissance régionale. La volonté américaine est d'accéder à la paix, non plus par

⁴⁶⁷ Courmont Barthélémy, « Après l'Iran : vers une prolifération nucléaire au Moyen-Orient ? », Revue internationale et stratégique 2/2008 (N° 70) , p. 119-128
URL : www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-2-page-119.htm.
DOI : 10.3917/ris.070.0119.

⁴⁶⁸ Courmont Barthélémy, « Après l'Iran : vers une prolifération nucléaire au Moyen-Orient ? », Revue internationale et stratégique 2/2008 (N° 70) , p. 119-128
URL : www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-2-page-119.htm.
DOI : 10.3917/ris.070.0119.

⁴⁶⁹ Courmont Barthélémy, « Après l'Iran : vers une prolifération nucléaire au Moyen-Orient ? », Revue internationale et stratégique 2/2008 (N° 70) , p. 119-128
URL : www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-2-page-119.htm.
DOI : 10.3917/ris.070.0119.

⁴⁷⁰Nicolas REVISE, Dave Clark, Nucléaire iranien: un dégel USA-Iran au détriment de l'Arabie saoudite, Le Point, 17/01/2016 - Washington (AFP), http://www.lepoint.fr/monde/nucleaire-iranien-un-degel-usa-iran-au-detriment-de-l-arabie-saoudite-17-01-2016-2010635_24.php

⁴⁷¹ Nicolas REVISE, Dave Clark, Nucléaire iranien: un dégel USA-Iran au détriment de l'Arabie saoudite, Le Point, 17/01/2016 - Washington (AFP), http://www.lepoint.fr/monde/nucleaire-iranien-un-degel-usa-iran-au-detriment-de-l-arabie-saoudite-17-01-2016-2010635_24.php

⁴⁷² Nicolas REVISE, Dave Clark, Nucléaire iranien: un dégel USA-Iran au détriment de l'Arabie saoudite, Le Point, 17/01/2016 - Washington (AFP), http://www.lepoint.fr/monde/nucleaire-iranien-un-degel-usa-iran-au-detriment-de-l-arabie-saoudite-17-01-2016-2010635_24.php

⁴⁷³ Nicolas REVISE, Dave Clark, Nucléaire iranien: un dégel USA-Iran au détriment de l'Arabie saoudite, Le Point, 17/01/2016 - Washington (AFP), http://www.lepoint.fr/monde/nucleaire-iranien-un-degel-usa-iran-au-detriment-de-l-arabie-saoudite-17-01-2016-2010635_24.php

les armes de destruction massive mais par le soft power. La théorie du pouvoir égalisateur de l'atome serait dans ce cas là inopérant.

Mais, constate M. Wehrey, la dernière poussée de fièvre entre l'Arabie saoudite et l'Iran "a fait voler en éclats cette ambition d'équilibre".⁴⁷⁴

Actuellement, les tensions ne semblent pas s'apaiser puisque des milliers de partisans du chef radical chiite Moqtada al-Sadr ont manifesté et invité leur gouvernement à rompre les relations avec l'Arabie Saoudite. Deux mosquées sunnites en Irak ont été visées par des attentats (un mort), et le muezzin d'une troisième assassiné.⁴⁷⁵

Le dernier de ce conflit, l'exécution de l'opposant chiite saoudien Nimr Al-Nimr, samedi 2 janvier 2016, et la rupture des relations diplomatiques qu'elle a entraînée entre l'Iran et l'Arabie Saoudite, menace aujourd'hui l'équilibre du Moyen-Orient.⁴⁷⁶

Il est correct de dire que le plan d'action entre l'Iran et les pays du 5+1 est certes une victoire en matière de non prolifération, mais ne pas avoir l'arme nucléaire ne veut pas dire endiguer tous les conflits possibles dans la région. L'Arabie Saoudite s'est montré opposé à cet accord qui pourrait donner à l'Iran un avantage stratégique. L'arme atomique de l'Iran, si elle avait existé, ne pouvait pas mener au pouvoir égalisateur selon les occidentaux. Mais l'accord signé ne fait qu'attiser les tensions régionales entre l'Arabie Saoudite et l'Iran. Il est vrai que le plan d'action donne un nouvel avantage économique et régional à l'Iran et donc l'Arabie Saoudite a tout intérêt à l'échec du plan d'action et que l'Iran reprenne son programme nucléaire militaire et qu'ainsi il s'isole diplomatiquement. Le risque de prolifération n'est pas une hypothèse lointaine. Le leadership du Moyen-Orient est en jeu entre les deux nations ennemies.

Cependant depuis la signature du plan d'action, le risque d'une course à l'armement entre L'Iran et l'Arabie Saoudite est mince.

En effet, il est difficile d'imaginer que Téhéran prenne le risque de saborder l'accord nucléaire par des actions provocatrices, et le président Hassan Rohani n'en montre pas l'intention.⁴⁷⁷

Quant à l'Arabie Saoudite, avec une armée engagée au Yémen où elle piétine depuis des mois, on ne la voit pas non plus chercher une confrontation armée.⁴⁷⁸

Téhéran est néanmoins convaincu que Riyad est son ennemi prioritaire et irréductible, beaucoup plus que l'Etat islamique qui ne le menace guère, et Riyad est convaincu que l'Iran se mêle de ses

⁴⁷⁴Nicolas REVISE, Dave Clark, Nucléaire iranien: un dégel USA-Iran au détriment de l'Arabie saoudite, Le Point, 17/01/2016 - Washington (AFP), http://www.lepoint.fr/monde/nucleaire-iranien-un-degel-usa-iran-au-detriment-de-l-arabie-saoudite-17-01-2016-2010635_24.php

⁴⁷⁵ Jean-Pierre Perrin , Iran-Arabie Saoudite, un conflit à fragmentation , 5 janvier 2016 http://www.liberation.fr/planete/2016/01/05/iran-arabie-saoudite-un-conflit-a-fragmentation_1424552

⁴⁷⁶ Colin Folliot, Cécile Bouanchaud, Entre l'Arabie saoudite et l'Iran, 35 ans de rivalités Le Monde.fr | 06.01.2016 http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/01/06/entre-riyad-et-teheran-trente-cinq-ans-de-rivalites_4842692_3218.html

⁴⁷⁷Jean-Pierre Perrin , Iran-Arabie Saoudite, un conflit à fragmentation , 5 janvier 2016 http://www.liberation.fr/planete/2016/01/05/iran-arabie-saoudite-un-conflit-a-fragmentation_1424552

⁴⁷⁸Jean-Pierre Perrin , Iran-Arabie Saoudite, un conflit à fragmentation , 5 janvier 2016 http://www.liberation.fr/planete/2016/01/05/iran-arabie-saoudite-un-conflit-a-fragmentation_1424552

affaires intérieures.⁴⁷⁹ On peut donc prévoir une exacerbation de la guerre des mots et l'escalade des conflits par procuration à un moment où le Moyen-Orient connaît ses pires crises.⁴⁸⁰

Le problème c'est que dans le cadre de la crise syrienne, l'absence de coopération entre ces pays retarde l'éradication du groupe terroriste Daesh. Une arme nucléaire entre les mains de terroristes serait incontrôlable, car le pouvoir égalisateur n'existe pas entre une entité privée terroriste et le reste des Etats. Le groupe terroriste veut la supériorité à tout pris et la mort fait partie de ses manières d'opérer.

Si le TNP ne prévoyait pas cette hypothèse, l'actualité pourrait peut être le rattraper.

L'absence de coordination et d'entente entre L'Ira net l'Arabie Saoudite fait le jeu de Daesh et augmente les risques de voir se développer le terrorisme nucléaire.

B- le risque de terrorisme nucléaire

Le monde doit davantage se prémunir contre le risque de « terrorisme nucléaire », estime le patron de l'Agence Internationale de l'énergie atomique, Yukiya Amano, soulignant que la possibilité d'un attentat de ce type, aux conséquences dévastatrices, peut de moins en moins être exclue.⁴⁸¹ « Le terrorisme se répand et la possibilité que des matériaux nucléaires soient employés ne peut pas être exclue », a indiqué le secrétaire général de l'AIEA jeudi soir, au surlendemain des attaques djihadistes qui ont ensanglanté Bruxelles.⁴⁸²

Et justement, cette possibilité a été exclue par le texte régissant la non prolifération. En effet, lors de la conclusion du Traité de non prolifération, la prolifération nucléaire était envisagée comme une entreprise, qui à terme, ne pouvait provenir que d'Etats, en raison des investissements humains, technologiques, industriels qu'elle mobilisait, en raison également des objectifs qu'elle pouvait poursuivre, et qui relevaient de défenses nationales ou d'affirmations politiques.⁴⁸³

En effet, l'idée que les groupes non étatiques pourraient disposer de l'arme nucléaire, ou au minimum de matières fissiles utilisables de façon hostile n'a pas été ignorée, mais elle a été considérée comme une hypothèse qui n'était pas d'actualité.⁴⁸⁴ Avec l'affaire Khan, l'oubli a été pointé par l'histoire. Mais aujourd'hui, la menace est ailleurs, elle est terroriste et en dehors de tout cadre étatique.

⁴⁷⁹Jean-Pierre Perrin, Iran-Arabie Saoudite, un conflit à fragmentation, 5 janvier 2016 http://www.liberation.fr/planete/2016/01/05/iran-arabie-saoudite-un-conflit-a-fragmentation_1424552

⁴⁸⁰Jean-Pierre Perrin, Iran-Arabie Saoudite, un conflit à fragmentation, 5 janvier 2016 http://www.liberation.fr/planete/2016/01/05/iran-arabie-saoudite-un-conflit-a-fragmentation_1424552

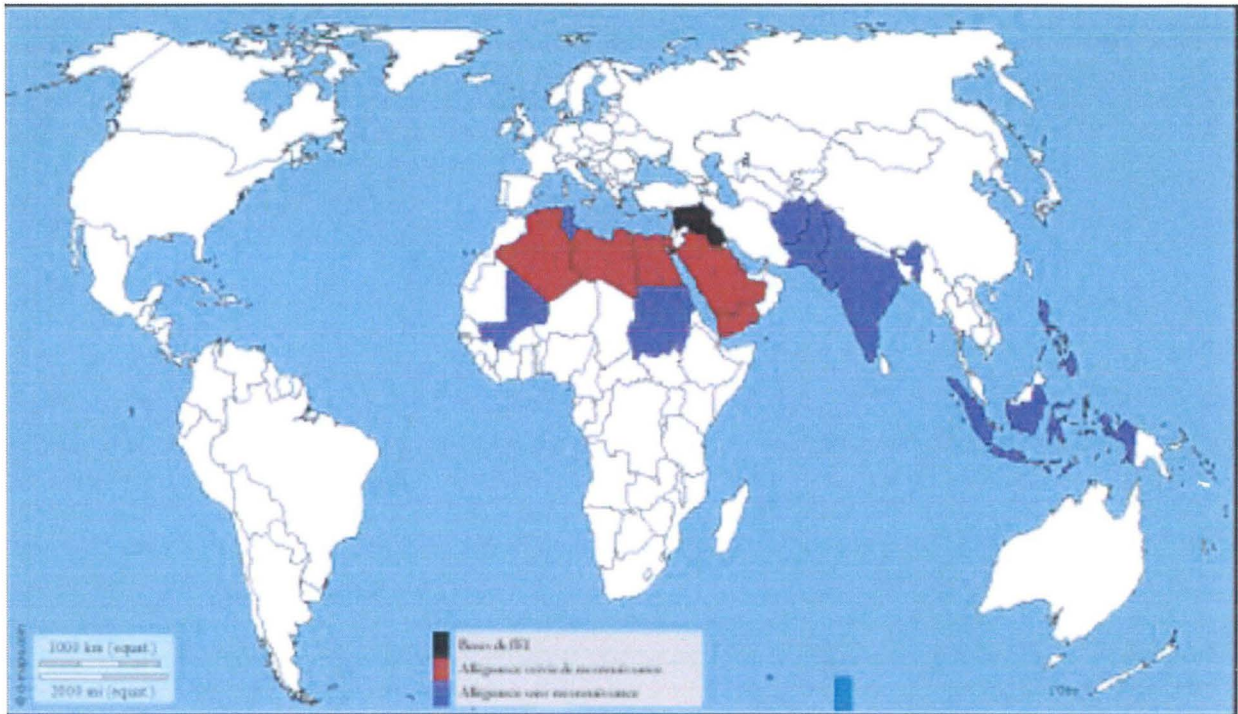
⁴⁸¹ Anonyme, source AFP, Le chef de l'Agence internationale de l'énergie atomique a souligné que la possibilité d'un attentat de ce type ne pouvait pas être "exclue". 25/03/2016, Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/le-terrorisme-nucleaire-est-une-realite-25-03-2016-2027990_24.php

⁴⁸² Anonyme, source AFP, Le chef de l'Agence internationale de l'énergie atomique a souligné que la possibilité d'un attentat de ce type ne pouvait pas être "exclue". 25/03/2016, Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/le-terrorisme-nucleaire-est-une-realite-25-03-2016-2027990_24.php

⁴⁸³ Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

⁴⁸⁴Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>

Qu'est ce que le terrorisme? En France, le terrorisme est « une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». ⁴⁸⁵
 La communauté peine à trouver une définition qui fasse consensus. En attendant, le terrorisme fait son terreau à l'international.



Source: tempsreel.nouvelobs.com

Daesh est officiellement né en 2006 par une alliance entre tribus locales et groupes islamistes autour d'Al Qaida et d'anciens officiers de Saddam Hussein. ⁴⁸⁶ Daesh, autrement appelé le groupe de l'Etat islamique en Irak et au Levant (bien qu'il ne corresponde pas aux critères nécessaires à la qualification d'Etat selon le Droit international) dirigé par Abou Bakr al-Baghdadi, a annoncé le 29 juin 2014 qu'il rétablissait le califat sur les territoires qu'il contrôlait. Ce groupe remet en cause les accords Sykes-Picot, brisant ce qui est dénoncé comme un héritage colonial. ⁴⁸⁷ C'est une mutation du terrorisme qui quitte son aspect secret, caché pour se doter de frontières. Daesh combat en Syrie et en Irak, mais mène également une guerre à l'extérieur des zones de combat traditionnel. ⁴⁸⁸

En effet, la direction du groupe terroriste Daesh veut poursuivre la lutte au moyen d'une stratégie nouvelle, affirment plusieurs observateurs : selon ces derniers, il semble que l'Etat islamique exhorte maintenant ses combattants à ne plus se rendre en Syrie, mais au contraire à commettre des attentats dans leur pays d'origine. ⁴⁸⁹

Des pays comme l'Iran, l'Egypte, la Tunisie, les pays du Golfe persique mais également en Occident (La France, la Belgique et l'Allemagne) ont particulièrement été touchés par de tragiques

⁴⁸⁵ article 421-1 code pénal français = Annexe 1

⁴⁸⁶ Pascal Boniface, La Géopolitique, p86 , collection Eyrolles pratique d'Histoire, éditions Eyrolles 2015

⁴⁸⁷ Pascal Boniface, La Géopolitique, p86 , collection Eyrolles pratique d'Histoire, éditions Eyrolles 2015 m

⁴⁸⁸ Pascal Boniface, La Géopolitique, p86 , collection Eyrolles pratique d'Histoire, éditions Eyrolles 2015

⁴⁸⁹ Arnaud Lefebvre, L'Etat islamique change de stratégie, 6 juillet 2016 <https://fr.express.live/2016/07/06/letat-islamique-change-de-strategie/>

attentats. Parmi ces pays, nombreux sont détenteurs de la technologie nucléaire civile ou bien de l'arme nucléaire dans le cas de la France.

Au lendemain des attentats du 13 novembre à Paris, des militaires ont été postés aux abords des centrales nucléaires belges et le 22 mars, quelques instants après les attaques à Bruxelles, les deux principaux sites nucléaires du plat pays, Tihange et Doel, étaient complètement fermés et la quasi-totalité de leurs employés renvoyés chez eux: serait en cause une étrange vidéo que les enquêteurs ont trouvée en décembre dernier lors d'une perquisition menée en Belgique après les attaques de Paris.⁴⁹⁰

Le Secrétaire Général d'Interpol, M. Stock, l'a déclaré : « La menace terroriste d'aujourd'hui est indissociable de la menace de terrorisme nucléaire de demain ». ⁴⁹¹

Pour Benjamin Hautecouverture, maître de recherche à la Fondation de la recherche stratégique (FRS) et spécialiste des questions nucléaires en parlant des terroristes «Ils ne sont pas arrivés et n'arriveront sans doute pas à mettre la main sur une arme nucléaire [...] En revanche, il est plausible que certaines organisations attaquent des transports de matière nucléaire ou des installations civiles et tentent de dérober des matières radioactives», assure le chercheur à France 24. Il précise néanmoins que l'enjeu pour les groupes terroristes serait d'obtenir une quantité suffisante de matière. Dès lors, il revient aux pays qui en détiennent de "sécuriser la matière à la source".⁴⁹²

Ainsi il existerait pour les terroristes deux moyens d'arriver au terrorisme nucléaire : attaquer une installation nucléaire ou obtenir un minimum de matière premier pour créer une « bombe sale».

Yukiha Amano a rappelé que « Les États membres (de l'AIEA) doivent manifester un intérêt accru à renforcer la sécurité nucléaire ». ⁴⁹³ Le besoin de protection des centrales nucléaires est une vérité. La menace d'une attaque d'une centrale nucléaire a été sous-estimée. Illustration de ces risques, des centrales nucléaires françaises ont été survolées à plusieurs reprises par des drones non identifiés ces derniers mois.⁴⁹⁴

Cette crainte est partagée par Gilles de Kerchove, coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, qui a évoqué le 26 mars 2006 l'éventualité d'une attaque visant une centrale nucléaire dans les prochaines années : "Je ne serais pas étonné qu'avant cinq ans, il y ait des tentatives d'utiliser Internet pour commettre des attentats. C'est-à-dire entrer dans le Scada

⁴⁹⁰ Terrorisme nucléaire : faut-il prendre la menace au sérieux ?, france24, Julia Dumont, 01/04/2016 <http://www.france24.com/fr/20160331-terrorisme-nucleaire-menace-serieux-ei-bombe-sale-uranium-sommet-washington>

⁴⁹¹ Agence news press, Site de l'AFP, 11/04/2016 <https://www.afp.com/fr/infos/262/lechange-efficace-dinformatons-renforce-la-lutte-contre-le-terrorisme-nucleaire-declare-le-chef-dinterpol>

⁴⁹² Terrorisme nucléaire : faut-il prendre la menace au sérieux ?, france24, Julia Dumont, 01/04/2016 <http://www.france24.com/fr/20160331-terrorisme-nucleaire-menace-serieux-ei-bombe-sale-uranium-sommet-washington>

⁴⁹³ Anonyme, source AFP, Le chef de l'Agence internationale de l'énergie atomique a souligné que la possibilité d'un attentat de ce type ne pouvait pas être "exclue". 25/03/2016, Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/le-terrorisme-nucleaire-est-une-realite-25-03-2016-2027990_24.php

⁴⁹⁴ Anonyme, source AFP, Le chef de l'Agence internationale de l'énergie atomique a souligné que la possibilité d'un attentat de ce type ne pouvait pas être "exclue". 25/03/2016, Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/le-terrorisme-nucleaire-est-une-realite-25-03-2016-2027990_24.php

(Supervisory Control and Data Acquisition), le centre de gestion d'une centrale nucléaire, d'un barrage, d'un centre de contrôle aérien ou l'aiguillage des chemins de fer", a-t-il affirmé.⁴⁹⁵

L'attaque d'une centrale nucléaire pourrait donc être directe ou indirecte. Par exemple avec la pose d'engins explosifs à proximité ou bien le piratage informatique du centre de gestion d'une centrale. Les dégâts humains et matériels seraient considérables et suffirait à insuffler un vent de panique sans précédent en Occident.

L'autre risque est que les terroristes réussissent à acquérir une bombe sale. Outre le risque d'attaque directe sur une des quelque 1 000 installations nucléaires dans le monde, la principale menace provient du vol de matériaux radioactifs, souligne Yukiya Amano. En une vingtaine d'années, l'Agence internationale de l'énergie atomique a recensé près de 2 800 cas de trafic, de détention illicite ou de « perte » de telles substances, dont un incident en Irak l'an passé. Et « il est très possible que ce ne soit que la partie émergée de l'iceberg », note le responsable.⁴⁹⁶

Dans une enquête sur le sujet, des journalistes de l'Express affirment en citant des policiers, que "les terroristes comptaient prendre en otage la famille d'un physicien, afin qu'il dérobe des matériaux radioactifs dans son propre laboratoire". La démarche aurait eu pour but de confectionner une "bombe sale", c'est-à-dire une bombe traditionnelle à laquelle auraient été ajoutées des substances radioactives dans le but de contaminer durablement certains espaces.⁴⁹⁷

Or une telle bombe ne nécessiterait pas d'uranium enrichi ou de plutonium et pourrait être confectionnée avec des matériaux nucléaires largement répandus dans les hôpitaux ou les universités, des locaux généralement beaucoup moins bien gardés qu'une installation classique.⁴⁹⁸

Au vu d'informations faisant état de la présence potentielle, parmi les terroristes ayant perpétré les attentats de Bruxelles, de membres du personnel de surveillance d'une centrale nucléaire, le Secrétaire Général d'Interpol M. Stock, a déclaré : « La moindre faille dans notre réponse offrira aux malfaiteurs et aux terroristes une occasion d'acheter, de transporter illégalement ou de déployer les matériaux nécessaires à la fabrication d'une arme de destruction massive. C'est pourquoi notre réponse doit être globale et s'appuyer sur les réseaux mondiaux - une approche strictement locale ou régionale comporte des lacunes en matière de sécurité que nous ne pouvons nous permettre de présenter ». ⁴⁹⁹ La stratégie de Daesh est d'exploiter les failles du système, qu'elles soient sociales ou techniques.

⁴⁹⁵ Terrorisme nucléaire : faut-il prendre la menace au sérieux ?, france24, Julia Dumont, 01/04/2016 <http://www.france24.com/fr/20160331-terrorisme-nucleaire-menace-serieux-ei-bombe-sale-uranium-sommet-washington>

⁴⁹⁶ Anonyme, source AFP, Le chef de l'Agence internationale de l'énergie atomique a souligné que la possibilité d'un attentat de ce type ne pouvait pas être "exclue". 25/03/2016, Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/le-terrorisme-nucleaire-est-une-realite-25-03-2016-2027990_24.php

⁴⁹⁷ Terrorisme nucléaire : faut-il prendre la menace au sérieux ?, france24, Julia Dumont, 01/04/2016 <http://www.france24.com/fr/20160331-terrorisme-nucleaire-menace-serieux-ei-bombe-sale-uranium-sommet-washington>

⁴⁹⁸ Anonyme, source AFP, Le chef de l'Agence internationale de l'énergie atomique a souligné que la possibilité d'un attentat de ce type ne pouvait pas être "exclue". 25/03/2016, Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/le-terrorisme-nucleaire-est-une-realite-25-03-2016-2027990_24.php

⁴⁹⁹ Agence news press, Site de l'AFP, 11/04/2016 <https://www.afp.com/fr/infos/262/lechange-efficace-dinformations-renforce-la-lutte-contre-le-terrorisme-nucleaire-declare-le-chef-dinterpol>

Les principaux textes normatifs répondant aux inquiétudes de terrorisme nucléaires sont la convention sur la protection physique des matériaux nucléaires de 1979, complétée par un amendement de 2005 et la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (2005).⁵⁰⁰ Mais l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières et des installations nucléaires, qui seul obligerait légalement les États à protéger ces matières, n'a toujours pas pu entrer en vigueur onze ans après sa signature, faute d'un nombre suffisant de ratifications.⁵⁰¹

Le principal acteur, outre le Conseil de sécurité, est l'AIEA, auteur en 2004, d'un Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Il existe également des initiatives multilatérales comme le Partenariat mondial du G 8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG8) et l'Initiative mondiale pour combattre le terrorisme (GICNT).⁵⁰²

La menace d'une telle attaque était d'ailleurs au programme du sommet sur la sûreté nucléaire qui s'est tenu le jeudi 31 mars et vendredi 1er avril 2016 à Washington. Pour la quatrième fois depuis 2010, une cinquantaine de chefs d'État ont été invités par Barack Obama à se réunir pour évoquer les risques liés aux armes nucléaires, dont le terrorisme.⁵⁰³

La Maison Blanche a d'ailleurs officiellement reconnu que "des organisations terroristes ambitionnaient depuis des années d'acquiescer des matériaux nucléaires".⁵⁰⁴

Le cycle des Sommets internationaux sur la sécurité nucléaire résulte d'une proposition américaine, formulée par le Président Obama lors de son discours de Prague d'avril 2009 où il avait identifié le terrorisme nucléaire comme l'une des principales menaces pour la sécurité internationale et avait mis en exergue la nécessité de renforcer la coopération interétatique afin de sécuriser les matériaux nucléaires et radioactifs susceptibles d'être utilisés à des fins terroristes.⁵⁰⁵

Le premier Sommet sur la sécurité nucléaire (SSN) s'est tenu à Washington en avril 2010, suivie du Sommet de Séoul en mars 2012. La conférence de La Haye, qui a eu lieu les 24 et 25 mai 2014, était donc le troisième épisode de ce processus intergouvernemental qui associe une cinquantaine d'États parmi ceux possédant la technologie nucléaire civile et/ou militaire.⁵⁰⁶

⁵⁰⁰ J-F. GUILHAUDIS, Présentation de la chronique : objet et concept, organisation et méthode, auteurs, contenu. mis en ligne le 25 novembre 2015 / URL : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

⁵⁰¹ Anonyme, source AFP, Le chef de l'Agence internationale de l'énergie atomique a souligné que la possibilité d'un attentat de ce type ne pouvait pas être "exclue". 25/03/2016, Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/le-terrorisme-nucleaire-est-une-realite-25-03-2016-2027990_24.php

⁵⁰² J-F. GUILHAUDIS, Présentation de la chronique : objet et concept, organisation et méthode, auteurs, contenu. mis en ligne le 25 novembre 2015 / URL : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

⁵⁰³ Terrorisme nucléaire : faut-il prendre la menace au sérieux ?, france24, Julia Dumont, 01/04/2016 <http://www.france24.com/fr/20160331-terrorisme-nucleaire-menace-serieux-ei-bombe-sale-uranium-sommet-washington>

⁵⁰⁴ Terrorisme nucléaire : faut-il prendre la menace au sérieux ?, france24, Julia Dumont, 01/04/2016 <http://www.france24.com/fr/20160331-terrorisme-nucleaire-menace-serieux-ei-bombe-sale-uranium-sommet-washington>

⁵⁰⁵ S. LAVOREL, Le Sommet de la Haye sur la sécurité nucléaire (mai 2014), mis en ligne le 19 novembre 2015 / URL : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=666>

⁵⁰⁶ S. LAVOREL, Le Sommet de la Haye sur la sécurité nucléaire (mai 2014), mis en ligne le 19 novembre 2015 / URL : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=666>

La solution trouvée par la communauté internationale sera donc de protéger les installations nucléaires et de travailler au niveau international contre la prolifération nucléaire par des groupes non étatiques et particulièrement terroristes.

Cette lutte coordonnée a été permise par l'adoption par le Conseil de Sécurité de l'ONU de la résolution 1540 (Partie II, chapitre 1, section 2, §1) et ainsi par la mise en place de l'opération Failsafe d'Interpol (Partie II, chapitre 1, section 2, §2). Cependant, comme observé

é dans les développements précédents, la lacune majeure du système reste la volonté des Etats et cela malgré la crainte d'une attaque terroriste nucléaire sur leur territoire.

On peut aisément l'observer, la crainte de la prolifération nucléaire terroriste s'est développée ces dernières années, l'arrivée de Daesh a exacerbé ces peurs bien souvent considérées comme irréalisables. Si la lutte contre la prolifération nucléaire des entités privées, particulièrement terroristes, est devenue une lutte urgente, c'est le risque est majeur puisque le pouvoir égalisateur n'existe pas dans cette hypothèse en cas d'acquisition de l'arme nucléaire. L'objectif recherché par les terroristes est la destruction, la dissuasion ne fait pas partie de leur stratégie. L'équilibre entre le fort et le faible ne peut être atteint lorsque la recherche de suprématie est en jeu. Dans ce cas précis de prolifération nucléaire, le pouvoir égalisateur de l'atome n'existe pas.

Conclusion

La théorie du pouvoir égalisateur est-elle restée adaptée à l'évolution des relations internationales contemporaines, aux conflits modernes ?

Le constat est exact : La réponse est positive : il n'y a pas eu nous n'avons pas eu de troisième guerre mondiale et oui, la dissuasion nucléaire a été un élément fondamental du non usage de l'arme nucléaire au cours de la guerre froide.

Les cinq Etats dotés légalement (France, Chine, Etats-Unis, Russie, Grande-Bretagne) mettent l'arme nucléaire au centre de leur stratégie militaire. La dissuasion est un outil clef de la défense du territoire et des intérêts de ces Etats à l'étranger. Durant la guerre froide, ces cinq Etats étaient déjà dotés de l'arme nucléaire et aucun conflit n'a éclaté car chacun de ces Etats étaient reliés à un seul bloc. La guerre froide, c'était la confrontation de deux adversaires où il n'y avait pas de complications majeures dues à des tiers.⁵⁰⁷ François Heisbourg analyste franco-luxembourgeois déclare que « Je considère, pour avoir travaillé à l'époque de la guerre froide, que la dissuasion nucléaire a été un élément majeur du maintien de la paix, mais dans des conditions de risques et d'inconfort extrêmement élevées. Ce qui a marché avec difficulté dans un monde bipolaire ne marchera plus dans un monde multipolaire»⁵⁰⁸, la mondialisation a créé des liens entre les pays. Des liens sociaux ou bien économiques. C'était déjà par ce biais que Schuman entendait supprimer les conflits entre les Etats européens.

Aujourd'hui le monde n'est plus bipolaire mais multipolaire et les rapports de forces ne sont plus les mêmes. Ces Etats sont membres permanents du Conseil de Sécurité mais ne forment pas une alliance.

Certes il existe encore des tensions entre ces Etats comme on a pu l'observer. Des conflits peuvent dégénérer, c'est le Cas en Crimée et en Mer de Chine. Les tensions à l'occasion de ces conflits ont entraîné un durcissement des relations internationales. Selon Thérèse Delpéch, le conflit en mer de Chine méridionale constituerait le plus grave danger de guerre nucléaire que le monde ait connu depuis 1962.⁵⁰⁹ De même, les Etats-Unis, avec la création d'un bouclier antimissile, font courir le risque d'une nouvelle course à l'armement.

Le risque de montée en puissance du conflit existe toujours, mais la dissuasion nucléaire est un élément de stabilisation des conflits. Cependant, le pouvoir égalisateur de l'atome n'est pas une garantie totale de la non dégénérescence des conflits et il n'est plus le seul moyen de parvenir à une stabilisation des conflits. Les Etats dotés ont noué des relations économiques et aujourd'hui la puissance ne réside plus dans l'arme nucléaire mais c'est avoir le pouvoir économique.

La dissuasion nucléaire représente un cout significatif dans les budgets des Etats, la communauté internationale a encore en tête les horreurs d'Hiroshima et de Nagasaki, les efforts internationaux se tournent donc vers une volonté de maîtrise de l'armement. Même si l'objectif affiché est le désarmement total.

Ainsi, de nombreux textes ont été adoptés et sont un frein au pouvoir égalisateur de l'atome car sans arme nucléaire, il n'y a plus de dissuasion.

⁵⁰⁷ <http://www.cesim.fr/publications/> Eliminer les menaces nucléaires,A propos du rapport de la Commission internationale sur la non prolifération et le désarmement nucléaires, Entretien avec M. François Heisbourg, par Benjamin Hautecouverture, 19 janvier 2010

⁵⁰⁸ <http://www.cesim.fr/publications/> Eliminer les menaces nucléaires,A propos du rapport de la Commission internationale sur la non prolifération et le désarmement nucléaires, Entretien avec M. François Heisbourg, par Benjamin Hautecouverture, 19 janvier 2010

⁵⁰⁹ Thérèse Delpéch, La dissuasion nucléaire au XXIe siècle: comment aborder une nouvelle ère de piraterie stratégique, Odile Jacob, 2012

Cependant, l'utopie du TNP de confiner la puissance de l'arme nucléaire à un cercle restreint d'Etats est un échec.

Au cours des dernières années, les progrès de la non-prolifération ont été remis en cause ; d'une part avec l'affirmation et le renforcement des arsenaux de deux puissances nucléaires non signataires du TNP, l'Inde et le Pakistan ; d'autre part avec la révélation de programmes nucléaires clandestins dans certains pays signataires, comme la Corée du Nord ou le risque de prolifération nucléaire par des groupes non étatiques. Le TNP est dépassé car il n'avait pas prévu de cas hors sa répartition doté/ non doté.

Pour les Etats ayant acquis l'arme hors TNP, l'arme nucléaire apparaît comme une signe de puissance extérieure et peut donner un avantage stratégique. Le refus du monopole nucléaire est quelque chose de profondément ancré. Cela relève du constat le plus basique : un ordre mondial fondé sur la possession par un seul pays d'une arme hors norme est un ordre qui n'est pas accepté par d'autres pays qui auraient la capacité de l'acquérir.⁵¹⁰ Les raisons de l'acquisition de l'arme nucléaire par ces Etat ne sont pas liées à la volonté d'obtenir un équilibre et d'avoir une dissuasion nucléaire pour éviter les conflits ouverts. Le pouvoir égalisateur de l'atome n'est pas le but recherché.

De plus, l'acquisition de l'arme nucléaire peut être également un facteur d'instabilité géopolitique et entrainer des conflits: La mise en place du pouvoir égalisateur de l'atome peut être impossible et l'objectif d'équilibre peut entrainer un déséquilibre. Cela aurait pu être le cas si l'Iran avait acquis la bombe. Pour éviter un déséquilibre entre l'Iran et l'Arabie Saoudite, l'administration Obama a voulu installer un équilibre non pas basé sur la dissuasion nucléaire mais sur l'économie. Aujourd'hui, l'influence d'un pays dans le monde n'est pas forcément du à la possession de l'arme nucléaire.

Beaucoup de pays, comme l'Allemagne, n'ont pas besoin de l'arme nucléaire pour être entendus.⁵¹¹

La dissuasion nucléaire semble également inadaptée aux risques actuels. Les Etats sont « en guerre » contre le terrorisme et leurs territoires nationaux semblent touchés à coeur. Cependant, aucun équilibre ne peut être atteint entre une entité privée sans morale et une entité étatique, cible privilégiée. En effet, « La dissuasion nucléaire n'a jamais protégé des groupes terroristes... Ce n'est pas une assurance-vie, mais une assurance-mort... Si la dissuasion nous protège, pourquoi vouloir construire un bouclier ? »⁵¹². L'arme nucléaire ne peut pas lutter contre des attentats. Le pouvoir égalisateur de l'atome est ici neutralisé.

Cependant, aucun Etat doté ne semble vouloir abandonner sa stratégie de dissuasion nucléaire dans un avenir proche et on se dirige vers une spirale infernale car « Tant qu'il restera une seule nation

⁵¹⁰ <http://www.cesim.fr/publications/> Eliminer les menaces nucléaires, A propos du rapport de la Commission internationale sur la non prolifération et le désarmement nucléaires, Entretien avec M. François Heisbourg, par Benjamin Hautecouverture, 19 janvier 2010

⁵¹¹ Paul Quilès, ancien ministre de la défense, puis président de la commission de défense à l'Assemblée nationale, le 22 juin 2012, <http://www.atlantico.fr/decryptage/monde-aujourd-hui-dissuasion-nucleaire-plus-aucune-sens-paul-quiles-397432.html> m

⁵¹² Paul Quilès, ancien ministre de la défense, puis président de la commission de défense à l'Assemblée nationale, le 22 juin 2012, <http://www.atlantico.fr/decryptage/monde-aujourd-hui-dissuasion-nucleaire-plus-aucune-sens-paul-quiles-397432.html>

dotée de l'arme nucléaire, d'autres nations la convoiteront également. (...) Le fait que le monde ait échappé [à son usage] est le fruit du hasard. (...) Le maintien du statu quo n'est pas une option. »⁵¹³ L'abandon de l'arme nucléaire est un choix politique. Le nucléaire militaire est encore un attribut de puissance, de domination, un atout que d'autres n'auront pas. La politique, en fait, commande. La réduction des tensions régionales est assurément le meilleur adjuvant du désarmement nucléaire.⁵¹⁴ C'est la raison pour laquelle, un désarmement nucléaire est pour l'instant utopique, même si la dissuasion nucléaire et le pouvoir égalisateur de l'atome n'ont plus la force d'antan. Aucun Etat doté ne prendra le risque d'abandonner l'arme nucléaire dans un monde aussi instable qu'il l'est actuellement.

⁵¹³ La Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaire, Eliminer les menaces nucléaires, un programme concret pour les dirigeants du Monde : Synopsis, www.icnnd.org/reference/reports/ent/docs/ICNND_Synopsis_French.doc

⁵¹⁴ Rapport d'information du Sénat : Désarmement, non-prolifération nucléaires et sécurité de la France, par Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, sénateur, février 2010.

Sources

❖ Format papier

➤ Bibliographie

- Dario Battistella, Un monde unidimensionnel, collection les nouveaux débats, édition SciencePO les presses, juillet 2015, 192 pages
- Pascal Boniface, La Géopolitique, collection Eyrolles pratique d'Histoire, Editions Eyrolles, 3e édition revue et corrigée (13 novembre 2015), 207 pages
- Patrick Daillier, Mathias Forteau, Alain Pellet, Droit international public, collection L.G.D.J, lextenso éditions, 1709 pages
- Daljit Singh, The South China Sea Disputes, Institute of Southeast Asian studies, 03/06/2010, 430 pages
- Thérèse Delpech, La dissuasion nucléaire au XXIe siècle: comment aborder une nouvelle ère de piraterie stratégique, Odile Jacob, 2012, 204 pages
- FOUCHER, M, Asies nouvelles, Atlas géopolitique, collection géographie-géopolitique, Belin, 01/01/2002, 480 pages
- Francis Fukuyama, La fin de l'histoire et le dernier homme, collection champs, Flammarion, Paris, février 1992, 448 pages
- Pierre-Marie Gallois, stratégie de l'âge nucléaire, édition Calmann Levy, 1er janvier 1960, 238 pages
- David Held et Anthony Mc Grew, globalization / anti globalization: beyond the great divide, Polity press, 2nd Edition 11 septembre 2007, 304 pages
- Thomas HOBBS, le Leviathan ,Traducteur François Tricaud, Editeur(s) : Dalloz, 780 pages, Date de parution : 01/11/1999
- Samuel Huntington, le choc des civilisations, collection POCH ODIL JACOB, Odile Jacob poches, Paris, avril 2000, 545 pages
- Georges Le Guelte, les armes nucléaires: mythes et réalités, Editeur : Actes Sud, Collection : Questions de Société, 9 mars 2009, 390 pages
- Bélich Nabli, Géopolitique de la Méditerranée,édition Armand Colin, 2015, 277 pages
- Guillaume Parmentier, le retour de l'histoire, stratégie et relations internationales pendant et après la guerre froide, Editions Complexes, Paris, 1993, 294 pages
- Nick Ritchie, US Nuclear Weapons Policy After the Cold War: Russians, 'Rogues' and Domestic Division, Routledge, 8 août 2008, 240 pages, <http://www.globalsecurity.org/wmd/library/policy/dod/npr.htm>

➤ Article de périodique et revues

- Annuaire français de droit international L'adoption du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Paul Tavernier, Année 1996 Volume 42 Numéro 1 pp. 118-136
- BUSZYNSKI, L., 2010, « Rising Tensions in the South China Sea: Prospects for a Resolution of the Issue », Security Challenges, Vol. 6, No.2, Winter 2010, pp. 85-104.
- Robert Sutton, Chin-Hao Huang, 2011, « China Southeast relations : Managing rising tensions in the South China Sea », Comparative Connections.
- Le Figaro, Cyrille Vanlerberghe, la bombe H, 10 à 100 fois plus puissante que la bombe A, publié le 06/01/2016

-L'Obs, La Corée du Nord tire une fusée et défie à nouveau la communauté internationale, 07 février 2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160207.OBS4143/la-coree-du-nord-tire-une-fusee-et-defie-a-nouveau-la-communaute-internationale.html>

- Hans M. Kristensen, Robert S. Norris, Nuclear notebook : worldwide deployments of nuclear weapons, 2009 - bulletin of the Atomic Scientist- novembre/décembre 2009. <http://bos.sagepub.com/cgi/collection/nuclearnotebook>

- Revue internationale et stratégique, 2003/1 (n° 49), p 248, Institut de relations internationales et stratégiques , Éditeur : Armand Colin

➤ Textes légaux et officiels

-Traité de non prolifération nucléaire, 5 mars 1970, www.un.org/fr/disarmement/instruments/npt.shtml

- Nuclear Posture Review report, nuclear policy changes by the Obama administration, non proliferation and terrorism, sustaining the Nuclear Arsenal, Security strategy, Progressive management, 31 décembre 2010, 66 pages.

- Livre blanc sur la Défense en Chine, office d'information du Conseil des Affaires d'Etat de la République populaire de Chine, Beijing, décembre 2006, www.french.china.org.cn

- Commission du livre blanc, Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale, la documentation française, Odile Jacob, 1^{er} juin 2008, 336 pages.

- Strategic Defence and Security Review 1998, The strategic Defence review White paper, research paper, House of Common library, 15 octobre 1998. consultable sur : www.researchbriefings.files.parliament.uk/documents/RP98-91.pdf, consulté en mars 2016

- Strategic Defence and Security Review, Armed forces and Ministry of Defence reform, Ministry of Defence, 19 octobre 2010, www.publications.parliament.uk/pa/cm201012/cmdfence/761/761.pdf , consulté en mars 2016

- Cour de justice internationale, 24 mai 1980, AFFAIRE RELATIVE AU PERSONNEL DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE DES ÉTATS-UNIS À TÉHÉRAN <http://www.icj-cij.org/docket/files/64/6291.pdf> CIJ, 24 mai 1980, consulté en février 2016

- Cour de justice internationale, 8 juillet 1996, LICÉITÉ DE LA MENACE OU DE L'EMPLOI D'ARMES NUCLÉAIRES <http://www.icj-cij.org/docket/files/95/7495.pdf> , consulté en février 2016

➤ Documents de type thèse, mémoire ou rapport

- ASSEMBLEE NATIONALE rapport d'information n° 2 788 de l'Assemblée nationale sur la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, 7 décembre 2000.

- ASSEMBLEE NATIONALE: Christian Bataille et Henri Revol, Rapport sur les incidences environnementales et sanitaires des essais nucléaires effectués par la France entre 1960 et 1996 et éléments de comparaison avec les essais des autres puissances nucléaires, Assemblée nationale, 5 février 2001, 248 p.

- La sécurité collective entre légalité et défis à la légalité, sous la direction de Maurizio Arcari et Louis Balmond, universita Degli Studi Di Milano-bicocca, faculta di guirisprudenza, 2008, éditions Giuffré Editore.

- CONGRES US: rapport Perry Schlesinger , commission instituée par le Congrès américain, 2010.

- IHEDN: la documentation française: La Dissuasion nucléaire est-elle encore nécessaire dans le contexte géostratégique actuel?: rapport de 1^{ere} phase / IHEDN, 52^e session nationale, comité n°6, Décembre 1999

- Karim-André Laz, mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, janvier 2006

- RDSE: note de synthèse, la Défense antimissile, RDSE (Rassemblement Démocratique et Social Européen au Sénat), 12 novembre 2010.

- SENAT: L'avenir des forces nucléaires françaises; Rapport d'information n° 668 (2011-2012) de MM. Didier BOULAUD, Xavier PINTAT, Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, Mmes Michelle DEMESSINE, Josette DURRIEU, MM. Jacques GAUTIER, Alain GOURNAC, Gérard LARCHER et Bernard PIRAS, fait au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense, déposé le 12/08/2012
- SENAT: rapport d'information au nom de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le désarmement, la non prolifération nucléaires et la sécurité de la France par le Sénateur J-P Chevènement, 24 février 2010.
- SÉNAT SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004, Annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 2004
- SENAT: rapport d'information au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la prolifération nucléaire, Par M. Xavier de VILLEPIN Sénateur.
- SENAT: rapport n° 336 du Sénat, 24 juin 2002, établi à la suite d'une mission effectuée du 3 au 10 mars 2002 en Inde et au Pakistan.

➤ Discours et auditions

- Sénat, audition de Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, sur la dissuasion nucléaire française, 1 février 2006
- Discours de Jacques Chirac, 19 janvier 2006, sur la dissuasion nucléaire
- Discours François Hollande, sur la dissuasion nucléaire - déplacement auprès des forces aériennes stratégiques à Istres (13), 19 février 2015.
- Discours du Président Barack Obama à Prague, 5 avril 2009, consultable sur www.alternatives-economiques.fr/barak-obama-discours-a-prague--5-a_fr_art_1067_52453.html, consulté en mars 2016
- « Discours sur l'intégration de la Crimée à la Fédération de Russie », Vladimir Poutine, 18 mars 2014, consultable sur: www.egaliteetreconciliation.fr/Discours-de-Vladimir-Poutine-sur-l-integration-de-la-crimee-a-la-federation-de-Russie-24245.html, consulté en mars 2016.
- Paul Quilès, ancien ministre de la défense, puis président de la commission de défense à l'Assemblée nationale, le 22 juin 2012, <http://www.atlantico.fr/decryptage/monde-aujourd-hui-dissuasion-nucleaire-plus-aucune-sens-paul-quiles-397432.html>, consulté en juin 2016
- Déclaration du sommet de Lisbonne, publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Lisbonne le 20 novembre 2010

❖ Format électronique

➤ Site WEB

- François Normand, le Moyen-Orient plus instable que jamais, 20/06/2014/ <http://www.lesaffaires.com/monde/asia/le-moyen-orient-plus-instable-que-jamais/570102>, consulté en juin 2016
- <http://www.afri-ct.org/La-Resolution-1540-du-Conseil-de-Serge-Sur> (professeur à Paris-II), « La Résolution 1540 du Conseil de sécurité (28 avril 2004) entre la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme et les acteurs non étatiques » [archive], [Revue générale de droit international public](http://www.afri-ct.org/La-Resolution-1540-du-Conseil-de-Serge-Sur), 2004, n° 4, p. 855-882.280, consulté en juillet 2016
- <http://www.cesim.fr/observatoire/fr/95/article/294> La place et le rôle d'INTERPOL dans l'architecture multilatérale de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, Benjamin Haute couverture, centre d'Etudes de Sécurité Internationale et de Maîtrise des armements, 2012., consulté en mars 2016
- <http://www.cf2r.org/fr/tribunes-libres/rapports-de-forces-militaires-au-moyen-orient-au-regard-des-alliances-des-riualites-confessionnelles-et-du-conflit-israelo-arabe.php> Tribune libre n°50, rapport de forces militaires au Moyen-

Orient au regard des alliances, des rivalités confessionnelles et du conflit israélo-arabe, Centre français de Recherche sur le renseignement, Colonel Alain Corvez, 3 décembre 2014. Consulté en avril 2016

- <http://www.defense.gouv.fr/irsem/publications/etudes/etudes-de-l-irsem> la doctrine militaire russe 2010, site de l'IRSEM, institut de recherche stratégique de l'école militaire. Consulté en mars 2016
- Site du Ministère de la Défense, mis à jour le 16/04/2016 www.defense.gouv.fr/actualites/articles/la-dissuasion-nucleaire, consulté en février 2016
- <http://www.diploweb.com/Iran-Crise-nucleaire-le-compromis.html> Iran, crise nucléaire : le compromis permanent?, Hamza CHERIEF docteur en Droit public, 5 janvier 2016, consulté en mai 2016
- www.dsi-presse.com/?p=6840 La puissance nucléaire chinoise, interview Michael Chase, docteur en relations internationales et politologue, DSI Défense-sécurité internationale, avril-mai 2014, consulté en mars 2016.
- <http://www.cesim.fr/publications/> Eliminer les menaces nucléaires, A propos du rapport de la Commission internationale sur la non prolifération et le désarmement nucléaires, Entretien avec M. François Heisbourg, par Benjamin Hautecouverture, 19 janvier 2010, consulté en février 2016.
- <https://espacepolitique.revues.org/2780>, La Mer de Chine méridionale: un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est, The South China Sea : a major frontier issue in Southeast Asia, Yann Roche, consulté en avril 2016.
- Par Cyrille Bret ,19 mars 2015, <https://eurasiapropective.net/2015/03/23/la-proliferation-nucleaire-risque-pregnant-pour-atlantico/>, consulté en avril 2016.
- France Culture, Cyrille Bret : Maître de conférences à Sciences Po Paris, co-auteur du blog EurAsia Prospective ; Isabelle Lasserre : Rédactrice en chef adjointe, responsable au service étranger du Figaro, Jean-Sylvestre Mongrenier : Chercheur à l'Institut Français de Géopolitique, 10/05/2016, <https://eurasiapropective.net/2016/05/11/otan-russie-vers-une-nouvelle-guerre-cyrille-bret-sur-france-culture/> , consulté en avril 2016.
- La Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaire, Eliminer les menaces nucléaires, un programme concret pour les dirigeants du Monde : Synopsis, www.icnnd.org/reference/reports/ent/docs/ICNND_Synopsis_French.doc, consulté en avril 2016.
- Site WEB d'interpol: <http://www.interpol.int/fr/>, consulté en mai 2016.
- Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires, juillet 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1051_fr.html , consulté en mars 2016
- Fiche de document par Simone Giovetti en mars 2009: sur l'ouvrage de François Heisbourg, «Iran, le choix des armes?», éditions stock, Paris, 2007 http://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-621_fr.html , consulté en mai 2016
- Inde-Pakistan, 60 ans d'affrontements, mis à jour le 01/03/2007, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr> , consulté en mai 2016.
- Le désarmement, Mis à jour le 07/03/2012, www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/nucleaire/desar.shtml, consulté en février 2016.
- Armement et désarmement nucléaires, Mis à jour le 07/03/2012, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000139-armement-et-desarmement-nucleaires/etat-des-lieux>, consulté en février 2016.
- Crise de Cuba, www.larousse.fr/encyclopedie/divers/crise_de_cuba/115303, consulté en février 2016.
- [Land Destroyer](http://www.les-crisis.fr/le-pentagone-admet-quisrael-est-une-puissance-nucleaire/), le pentagone admet qu'Israël est une puissance nucléaire, 31/03/2015 <https://www.les-crisis.fr/le-pentagone-admet-quisrael-est-une-puissance-nucleaire/> , consulté en mai 2016.
- Léonard LIFAR , Rouhollah Khomeini – Biographie, mars 2015 <http://les-yeux-du-monde.fr/ressources/21735-rouhollah-khomeini-biographie>, consulté en mai 2016.
- François d'Alançon, de Chine: Pékin fait monter la pression, Vue du monde, La croix, 26 mai 2016, <http://monde.blogs.la-croix.com/mer-de-chine-pek-in-fait-monter-la-pression/2016/05/26> , consulté en mars 2016.

- [Revue de l'OTAN / Russie](http://www.nato.int/docu/review/2015/Russia/Ballistic-Missile-Defence-Putin/FR/index.htm) / Comment Poutine utilise la défense antimissile en Europe pour détourner l'attention des électeurs russes, <http://www.nato.int/docu/review/2015/Russia/Ballistic-Missile-Defence-Putin/FR/index.htm>, consulté en avril 2016.
- Sommet de l'OTAN Newport, 24e sommet , septembre 2014, http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_112964.htm, consulté en mars 2014.
- La nouvelle planète nucléaire, http://notes-geopolitiques.com/wp-content/uploads/2014/01/EP133-La_nouvelle_planete_nucleaire_doc1.pdf , consulté en mars 2016.
- Guillaume Champeau, Censure: le censure: le Cachemire indien privé d'internet depuis 20 jours, Numerama, 27 juillet 2016 <http://www.numerama.com/politique/185490-censure-le-cachemire-indien-privé-dinternet-depuis-20-jours.html> , consulté en mai 2016.
- Arnaud Leclercq, Géopolitis , émission du 20 septembre 2014, www.rts.ch , consulté en mars 2016.
- François Bafoil, Les conflits en mer de Chine méridionale, Sciences po centre de recherches internationales, 09/14 <http://www.sciencespo.fr/cei/fr/content/dossiersducei/les-conflits-en-mer-de-chine-meridionale> , consulté en avril 2016.
- Serge SUR, Renforcer les obligations juridiques contre la prolifération nucléaire des acteurs non étatiques septembre 2015, <http://www.sergesur.com/Renforcer-les-obligations.html>, consulté en mai 2016.
- Marcel DAVAL, article Stratégies nucléaires, dans le Dictionnaire de stratégie, sous la direction de Thierry de MONTBRIAL et de Jean KLEIN, PUF, 2000 ; Sites internet du ministère de la défense, de l'Institut de Stratégie Comparée et du GRIP, www.stratic.org, consulté en mars 2016.
- Contribution de la France au rapport du Secrétaire Général sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et sur les aspects se rapportant à la question, en application de la résolution 67/53 adopté par l'Assemblée Générale le 3 décembre 2012. [http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/\(httpAssets\)/15DB91986B8C5CD2C1257B87004B8927/\\$file/France+FR.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/15DB91986B8C5CD2C1257B87004B8927/$file/France+FR.pdf) , consulté en avril 2016.
- Site de l'organisation des Nations Unies, www.un.org/fr/disarmement/instruments/iaea/shtml, consulté en février 2016.
- Site de l'organisation des Nations Unies ,www.un.org/fr/sc/members/, consulté en février 2016
- https://fr.wikipedia.org/wiki/composition_du_conseil_de_sécurité_des_Nations_unies , consulté en février 2016.
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Cachemire>, consulté en mai 2016.
- [fr.wikipédia.org/wiki/Pierre_Marie_Gallois](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Marie_Gallois) , consulté en février 2016.
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Armes_de_destruction_massive_en_Irak#cite_note-38 , consulté en mai 2016.
- fr.wikipedia.org/wiki/Le_Choc_des_civilisations , La Thèse, un nouveau paradigme: un monde multipolaire et multicivilisationnel , consulté en février 2016.
- https://fr.wikipedia.org/wiki/National_missile_defense , consulté en mars 2016.
- fr.wikipedia.org/wiki/conflit_frontalier_sino-sovietique_de_1969, consulté en avril 2016.

➤ Article de périodique ou revue en ligne

AFP:

-Agence news press, Site de l'AFP, 11/04/2016
<https://www.afp.com/fr/infos/262/lechange-efficace-dinformations-renforce-la-lutte-contre-le-terrorisme-nucleaire-declare-le-chef-dinterpol>
consulté en avril 2016.

AGORAVOX:

- Folamour, 14/05/2016, <http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/commentaire-pourquoi-l-entree-de-l-180903>
consulté en avril 2016

ARTE INFO:

- Anonyme, Site d'arte info, décembre 2007 <http://ddc.arte.tv/emission/le-bouclier-antimissile> le dessous des cartes,
PROJET DE BOUCLIER ANTIMISSILE: UN HÉRITAGE DE LA GUERRE FROIDE
consulté en avril 2016

CAIRN:

-Courmont Barthélémy, « L'AIEA critique plusieurs omissions de l'Égypte sur ses activités nucléaires », Le Temps,
14 février 2005. Site du Cairn <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-2-page-119.htm>
consulté en avril 2016

- Courmont Barthélémy, « Après l'Iran : vers une prolifération nucléaire au Moyen-Orient ? », Revue internationale et
stratégique 2/2008 (N° 70) , p. 119-128, site du Cairn [www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-2-
page-119.htm](http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-2-page-119.htm).
consulté en juin 2016.

- Ghislaine Doucet, Terrorisme : définition, juridiction pénale internationale et victimes, Revue internationale de droit
pénal2005/3 (Vol. 76) <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2005-3-page-251.htm>
consulté en mai 2016

COURRIER INTERNATIONAL:

-AFP, Site du Courrier international, 06/01/2016: [http://www.courrierinternational.com/depeche/pyongyang-annonce-
avoir-mene-son-premier-essai-reussi-de-bombe-hydrogene.afp.com20160106.doc.6v66j.xml](http://www.courrierinternational.com/depeche/pyongyang-annonce-avoir-mene-son-premier-essai-reussi-de-bombe-hydrogene.afp.com20160106.doc.6v66j.xml)
consulté en avril 2016

FRANCE INFO:

- EXPLIQUEZ-NOUS LE CONFLIT SUNNITE/CHITE par Gérald Roux, Elene Usdin, mardi 5 janvier 2016
[http://www.franceinfo.fr/emission/expliquez-nous/2015-2016/expliquez-nous-2015-2016-
du-05-01-2016-05-01-2016-05-40](http://www.franceinfo.fr/emission/expliquez-nous/2015-2016/expliquez-nous-2015-2016-du-05-01-2016-05-01-2016-05-40)
consulté en juillet 2016

-France2.fr avec agences, 02/11/2011 | [http://www.francetvinfo.fr/monde/israel-a-teste-mercredi-un-systeme-de-
propulsion-de-fusee-a-partir-de-la-base-aerienne-de-palmahim_224051.html](http://www.francetvinfo.fr/monde/israel-a-teste-mercredi-un-systeme-de-propulsion-de-fusee-a-partir-de-la-base-aerienne-de-palmahim_224051.html)
consulté en mai 2016.

France 24:

-Terrorisme nucléaire : faut-il prendre la menace au sérieux ?, france24, Julia Dumont, 01/04/2016 [http://
www.france24.com/fr/20160331-terrorisme-nucleaire-menace-serieux-ei-bombe-sale-uranium-sommet-washington](http://www.france24.com/fr/20160331-terrorisme-nucleaire-menace-serieux-ei-bombe-sale-uranium-sommet-washington)
consulté en juin 2016

I 24 NEWS

-Anonyme I24 news, Obama affirme qu'Israël "admet" que l'Iran a respecté l'accord sur le nucléaire, 05/08/2016
[http://www.i24news.tv/fr/actu/international/ameriques/121810-160804-washington-dement-avoir-verse-une-rancon-a-l-
iran](http://www.i24news.tv/fr/actu/international/ameriques/121810-160804-washington-dement-avoir-verse-une-rancon-a-l-iran)
consulté en mai 2016

LA PRESSE CANADA:

- Jean-Christophe Laurence, le ba-ba du conflit syrien, lapresse Canada, 15 mars 2014
<http://www.lapresse.ca/international/dossiers/crise-dans-le-monde-arabe/guerre-civile-en-syrie/201403/15/01-4747995-le-ba-ba-du-conflit-syrien.php>
consulté en juin 2016

L'ECONOMISTE:

- Jean-Louis Dufour, «la dissuasion nucléaire n'est pas morte, L'Economiste,, Edition n°4730, 16/03/2016 <http://leconomiste.com/article/995224-la-dissuasion-nucleaire-n'est-pas-morte>
Consulté en mars 2016.

Le FIGARO :

-Pierre Prier, 11/11/2012, site du Figaro, <http://plus.lefigaro.fr/tag/syrie>
consulté en mai 2016.

-Anonyme, 07/05/2008, site du Figaro,<http://www.lefigaro.fr/international/2008/05/07/01003-20080507ARTFIG00013-comment-la-france-a-aide-israel-a-avoir-la-bombe.php>
Consulté en mai 2016.

-Pierre Avril, « La Russie tente d'empêcher les noces entre l'Ukraine et l'UE »,Le Figaro, 7/11/2013, page 5.
<http://www.lefigaro.fr/international/2013/11/06/01003-20131106ARTFIG00573-la-russie-tente-d-empêcher-les-noces-entre-l-ukraine-et-l-ue.php>
consulté en avril 2016

-Arnaud De la Grange, Les réseaux noirs de la prolifération nucléaire, LES ECHOS: Le figaro international, 16/10/2006
<http://www.lefigaro.fr/international/2006/10/16/01003-20061016ARTFIG90236-les-reseaux-noirs-de-la-proliferation-nucleaire.php>
consulté en avril 2016.

-Jacques Hubert-Rodier, Les failles du traité de non prolifération nucléaire, les Echos.fr, 16/04/2013 http://www.lesechos.fr/16/04/2013/LesEchos/21418-032-ECH_les-failles-du-traite-de-non-proliferation-nucleaire.htm
consulté en avril 2016

- Le Figaro, Cyrille Vanlerberghe, la bombe H, 10 à 100 fois plus puissante que la bombe A, publié le 06/01/2016 <http://www.lefigaro.fr/sciences/2016/01/06/01008-20160106ARTFIG00245-la-bombe-h-10-a-100-fois-plus-puissante-que-la-bombe-a.php> / consulté en février 2016.

LE JDD:

-Gaël Vaillant - leJDD.fr, 20/06/2012, <http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Une-dissuasion-nucleaire-pas-si-couteuse-521025>
consulté en mars 2016.

LE MONDE :

-Anonyme, Le Monde International, en 2015 une nouvelle donne géopolitique, 31 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/international/article/2014/12/31/en-2015-une-nouvelle-donne-geopolitique_4547984_3210.html
Consulté en avril 2016.

- [Colin Folliot](#), Cécile Bouanchaud, Entre l'Arabie saoudite et l'Iran, 35 ans de rivalités
Le Monde.fr | 06.01.2016 http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/01/06/entre-riyad-et-teheran-trente-cinq-ans-de-rivalites_4842692_3218.html
Consulté en juillet 2016.

-La Russie renforce son arsenal nucléaire nucléaire avec 40 missiles intercontinentaux, Le Monde avec AFP et Reuters, 16/06/2015 http://www.lemonde.fr/international/article/2015/06/16/la-russie-renforce-son-arsenal-nucleaire-avec-40-missiles-intercontinentaux_4655454_3210.html
consulté en avril 2016.

- Anonyme, Le Monde.fr avec AFP, L'"ambiguïté délibérée" reste la règle israélienne quant au nucléaire, 11.05.2010 http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2010/05/11/l-ambiguite-deliberee-reste-la-regle-israelienne-sur-le-nucleaire_1349494_3218.html
consulté en avril 2016.

- [Maxime Vaudano](#), [Pierre Breteau](#), [Mathilde Damgé](#) et [Jérémy Baruch](#), nucléaire iranien : tout ce que vous devez savoir sur un accord historique, Le Monde.fr ,14.07.2015 à 17h54 http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/07/14/tout-ce-que-vous-devez-savoir-sur-l-accord-conclu-a-vienne-sur-le-nucleaire-iranien_4682968_4355770.html
Consulté en mai 2016.

- Nathalie Guibert, sommet de l'OTAN à Varsovie, une étape vers le bouclier antimissile, LE MONDE | 09.07.2016 http://www.lemonde.fr/international/article/2016/07/09/le-sommet-de-l-otan-a-varsovie-une-etape-vers-le-bouclier-antimissile_4967015_3210.html
consulté en avril 2016

- Jean-Sylvestre Mongrenier, concept stratégique de l'OTAN à l'épreuve du réel, le Monde, 28/12/2012 http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/05/18/le-concept-strategique-de-l-otan-a-l-epreuve-du-reel-1-3_1700792_3214.html
Consulté en mars 2016

-[Alexandre Pouchard](#), euros constants, le ministère de la défense a perdu 20 % de son budget en 25 ans, Le Monde.fr , 29.04.2015 http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/29/le-ministere-de-la-defense-a-perdu-20-de-son-budget-depuis-vingt-cinq-ans_4625187_4355770.html
Consulté en mars/avril 2016.

LE MONDE DIPLOMATIQUE:

-Philippe Leymarie, le réveil militaire russe, les blogs du Diplo, site du Monde Diplomatique, 6 février 2015. <http://blog.mondediplo.net/2015-02-06-Le-reveil-militaire-russe/> /
consulté en mars 2016

- Trita Parsi, Le temps de la haine entre les Etats-Unis et l'Iran est-il révolu? mars 2015 <https://www.monde-diplomatique.fr/2015/03/PARSI/52708/> consulté en mai 2016.

-Anonyme, Bouclier nucléaire en péril Chronologie, mai 2010, <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/05/A/19096>
Consulté en avril 2016.

LE POINT:

-Anonyme, source AFP, Le chef de l'Agence internationale de l'énergie atomique a souligné que la possibilité d'un attentat de ce type ne pouvait pas être "exclue". 25/03/2016, Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/le-terrorisme-nucleaire-est-une-realite-25-03-2016-2027990_24.php
consulté en juillet 2016.

- Nicolas REVISE, Dave Clark, Nucléaire iranien: un dégel USA-Iran au détriment de l'Arabie saoudite, Le Point, 17/01/2016 - Washington (AFP), http://www.lepoint.fr/monde/nucleaire-iranien-un-degel-usa-iran-au-detriment-de-l-arabie-saoudite-17-01-2016-2010635_24.php
Consulté en mai 2016.

-Anonyme, source AFP, Le ministère de la Défense israélien est furieux qu'Obama, son allié numéro 1, se soit félicité de l'accord sur le nucléaire avec l'Iran, son ennemi juré. 05/08/2016 | Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/israel-un-ministere-compare-l-accord-sur-le-nucleaire-avec-l-iran-a-celui-de-munich-05-08-2016-2059330_24.php
consulté en mai 2016.

- MARION COCQUET La Crimée en dix moments clés, 06/03/2014 à 19:33 | Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/la-crimée-en-dix-moments-clés-06-03-2014-1798398_24.php

consulté en avril 2016.

- Anonyme, source AFP, IRAK - Colin Powell exige des réponses sur les fausses informations, 17/02/2011 à 08:06 | Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/irak-colin-powell-exige-des-reponses-sur-les-fausses-informations-17-02-2011-1296279_24.php
consulté en mai 2016.

- http://www.lepoint.fr/monde/nucleaire-l-iran-respecte-ses-engagements-26-02-2016-2021328_24.php L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) atteste notamment que Téhéran n'a "pas enrichi d'uranium" à des degrés prohibés par l'accord, SOURCE AFP, Le Point.fr, 26/02/2016
consulté en juin 2016.

- Anonyme, source AFP, Les États-Unis craignent un conflit en mer de Chine méridionale, 08/11/2015 http://www.lepoint.fr/monde/les-etats-unis-craignent-un-conflit-en-mer-de-chine-meridionale-08-11-2015-1980046_24.php
Consulté en mars/ avril 2016

L'EXPRESS:

- Arnaud Lefebvre, L'Etat islamique change de stratégie, 6 juillet 2016 <https://fr.express.live/2016/07/06/letat-islamique-change-de-strategie/>
Consulté en juillet/ aout 2016.

-Anonyme, La crise nucléaire en Corée du Nord (1989-2013), L'EXPRESS.fr , 12/02/2013
http://www.lexpress.fr/actualite/monde/asia/la-crise-nucleaire-en-coree-du-nord-1989-2013_480094.html
Consulté en avril 2016.

L'EXPRESSIONDZ

-Anonyme, Jeudi 23 Juin 2016, <http://www.lexpressiondz.com/internationale/244286-ban-appelle-a-se-doter-des-moyens-d-empêcher-leur-utilisation.html>
Consulté en juillet 2016.

LIBERATION:

-Jean-Pierre Perrin , Iran-Arabie Saoudite, un conflit à fragmentation , 5 janvier 2016 http://www.liberation.fr/planete/2016/01/05/iran-arabie-saoudite-un-conflit-a-fragmentation_1424552
Consulté en juin 2016.

- Jean Dominique Merchet, Le secret de polichinelle de la bombe atomique en Israël, Site deLibération, 13 décembre 2006 http://www.liberation.fr/planete/2006/12/13/le-secret-de-polichinelle-de-la-bombe-atomique-en-israel_60118
Consulté en mai 2016.

-Sylvain Mouillard, «Avec de l'uranium enrichi à 20%, l'utilisation militaire devient de plus en plus facile»
9 février 2010 http://www.liberation.fr/planete/2010/02/09/avec-de-l-uranium-enrichi-a-20-l-utilisation-militaire-devient-de-plus-en-plus-facile_608960
Consulté en avril 2016

L'HUMANITE:

-LINA SANKARI , Cachemire, le plus vieux conflit au monde, 30/01/2015 <http://www.humanite.fr/cachemire-le-plus-vieux-conflit-au-monde-564159>
Consulté en mai 2016

- Michel Rogalski, Le pouvoir de tirer sans être touché, journal l'Humanité, 4 septembre 2000 <http://www.humanite.fr/lotan-fait-elle-nouveau-de-la-russie-son-adversaire-principal-609233>
Consulté en avril 2016

LA TRIBUNE:

-Anonyme, Nucléaire : l'AIEA referme le dossier iranien, latribune.fr ,15/12/2015
<http://www.latribune.fr/economie/international/nucleaire-l-aiea-referme-le-dossier-iranien-536384.html>

Consulté en mai 2016

MARIANNE:

-Paul Quilès, Bernard Norlain, Jean-Marie Collin, Dissuasion nucléaire : ouvrons vraiment le débat, Marianne, 15/06/2015 <http://www.marianne.net/ agora-dissuasion-nucleaire-ouvrons-vraiment-debat-100234623.html>
Consulté en mars 2016

NOUVEL OBS :

Anonyme, Site de nouvel obs, 03/09/2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160803.OBS5719/colere-du-japon-apres-la-chute-d-un-missile-nord-coreen-au-large-de-ses-cotes.html>
Consulté en avril 2016.

-Anonyme, Washington va déployer son bouclier antimissiles en Corée du Sud, 08/07/16
<http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/24996-etats-unis-coree-washington-deployer-bouclier-antimissiles.html>
consulté en avril 2016.

- Vincent Jauvert, Corée du Nord : 5 questions sur la bombe atomique de Kim Jong-un, 04/05/2016
<http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160503.OBS9776/coree-du-nord-5-questions-sur-la-bombe-atomique-de-kim-jong-un.html>
Consulté en avril 2016.

- Gabriela Baczynska, Moscou juge inutile le bouclier antimissile américain en Europe,, nouvelobs temps réel, 14/09/2015 <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20150814.REU8796/moscou-juge-inutile-le-bouclier-antimissile-americaen-en-europe.html>
Consulté en mars/ avril 2016

PSEI:

-J-F. GUILHAUDIS, Présentation de la chronique : objet et concept, organisation et méthode, auteurs, contenu. mis en ligne le 25 novembre 2015 / URL : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>
consulté en mars 2016

S. LAVOREL, Le Sommet de la Haye sur la sécurité nucléaire (mai 2014), mis en ligne le 19 novembre 2015/ URL : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=666> / Consulté en mars 2016

-PSEI, J-F Guilhaudi, �, puissances et impuissances, acteurs de la sécurité et de l'insécurité internationale (A1-A83), 17 aout 2015 <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>
Consulté en février 2016.

-PSEI, J-F Guilhaudis, Désarmement (G 209-G 214), 17 aout 2015 <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=739>

RADIO CANADA

-Barbara debays, le bouclier antimissile, radio canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/bouclier-reagan.html>
Consulté en avril 2016.

RFI:

-EricThayer, Les dates clés du nucléaire iranien,14-07-2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20150714-chronologie-nucleaire-iran-dates-uranium-enrichi-centrifugeuses-sanctions-onu->
Consulté en mai 2016

- Anonyme, source AFP, Un missile balistique nord-coréen s'est abîmé dans les eaux japonaises, 03-08-2016
<http://www.rfi.fr/asiе-pacifique/20160803-missile-balistique-coree-nord-eaux-japon-zee-pyongyang-kim-jong>
Consulté en aout 2016

- anonyme, source REUTERS, Essai nucléaire nord-coréen: les condamnations se multiplient, 06-01-2016 <http://www.rfi.fr/asi-pacifique/20160106-essai-nucleaire-nord-tir-hydrogene-sud-japon>
Consulté en avril 2016

-Frédéric Ojardias, Corée du Nord: épouvantail nucléaire ou vraie menace?, 07-01-2016, <http://www.rfi.fr/asi-pacifique/20160107-coree-nord-nucleaire-kim-jong-bombe-hydrogene>
Consulté en avril 2016

RUSSIA BEYOND THE HEADLINES

-Alexeï Timofeïtchev, Poutine hausse le ton face au bouclier antimissile américain, 13 novembre 2015, https://fr.rbth.com/2015/11/13/poutine-hause-le-ton-face-au-bouclier-antimisile-americain_540095
Consulté en avril 2016

USA TODAY

- Bill Nichols, U.N.: Iraq had no WMD after 1994, TODAY, 02/03/2004, http://usatoday30.usatoday.com/news/world/iraq/2004-03-02-un-wmd_x.htm
Consulté en mai 2016.

Sigles utilisés

- AIEA = Agence Internationale de l'Energie Atomique
- TNP = Traité de non prolifération
- TICE =Traité d'interdiction complet des essais nucléaires
- TIPMF =Traité d'interdiction de production de matières fissiles
- ONU= Organisation des Nations Unies
- OTAN= Organisation du Traité Nord Atlantique
- SALT = Strategic Arms Limitation Talks
- INF = Intermediate-Range Nuclear Forces
- START = Strategic Arms Reduction Talks
- SIPRI = Stockholm International Peace Research Institute

Table des matières

Remerciements.....	1
Sommaire	2
Introduction.....	4
PARTIE 1: L'ACTUALITÉ POSSIBLE DE LA THÉORIE DU POUVOIR ÉGALISATEUR DE L'ATOME POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ	15
CHAPITRE 1 – LA PERTINENCE DE LA THÉORIE DE L'EFFET ÉGALISATEUR DE L'ATOME.....	15
Section 1- Les différentes stratégies nucléaires dans les pays membres du conseil de sécurité.....	16
Paragraphe 1- La France : frappes ciblées et stricte suffisance.....	16
Paragraphe 2- Les Etats-Unis : puissance et volonté de désarmement.....	19
Paragraphe 3- La Russie: puissance et protection.....	23
Paragraphe 4-La Chine: un outil strictement limité à la Défense de l'Etat.....	26
Paragraphe 5-La Grande Bretagne : dépendance croissance aux US.....	28
Section 2- Le pouvoir égalisateur de l'atome: un contexte politique international nécessitant la dissuasion nucléaire.....	31
Paragraphe 1- Le conflit en Mer de Chine.....	31
Paragraphe 2- Le conflit Russie / Ukraine.....	36
CHAPITRE 2 – LES LIMITES DE LA STRATÉGIE DU POUVOIR ÉGALISATEUR DE L'ATOME.....	41
Section 1- L'apparition d'un problème économique : la théorie onéreuse du pouvoir égalisateur.....	41
Section 2- Les efforts entrepris : encadrement et interdictions.....	44
Paragraphe 1- Le Traité de non prolifération (TNP).....	44
Paragraphe 2- l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le nucléaire civil.....	46
Paragraphe 3- Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaire (TICE).....	48
Paragraphe 4- Traité sur l'interdiction de production de matière fissile (TIPMF).....	51
Section 3- La problématique du bouclier anti missile, une remise en cause du pouvoir égalisateur par les américains.....	52
Paragraphe 1- Le projet	53
A- un projet ancien.....	53
B- l'actualité du projet.....	55
Paragraphe 2- La position des Etats tiers, notamment la Russie.....	56
PARTIE 2 : LA GÉNÉRALISATION ALÉATOIRE POUVOIR ÉGALISATEUR DE L'ATOME.....	60
CHAPITRE 1 – LE DÉPASSEMENT DU TRAITÉ DE NON PROLIFÉRATION.....	61
Section 1- Le contournement du TNP: reprise de la prolifération.....	61
Section 2- . De la coopération conventionnelle à la coopération imposée : la nouvelle solution diplomatique.....	64
Paragraphe 1-La tentative de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité de l'ONU contre la prolifération nucléaire.....	64
Paragraphe 2- Interpol: nouvel acteur dans la lutte contre la prolifération.....	67
CHAPITRE 2 – LA PROLIFÉRATION ET SES CONSÉQUENCES SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES.....	71
Section 1- La Corée du Nord : la course à l'armement, de la bombe A à la bombe H.....	72
Section 2- Les relations conflictuelles Inde / Pakistan.....	77
Section 3- Le moyen Orient instable avec des enjeux considérables.....	82
Paragraphe 1-les puissances nucléaires.....	83
A- Israël.....	83
B- Iran.....	88
Paragraphe 2-L'instabilité régionale.....	93
A- le risque accru de prolifération.....	93
B- le risque de terrorisme nucléaire.....	98
Conclusion	104
Sources/ Bibliographie	107
Sigles et abréviations utilisés	117

Table des matières117

RÉSUMÉ

L'arme nucléaire fut considérée pendant la Guerre Froide comme l'élément ayant permis la non intensification des tensions. Si la guerre froide n'a jamais éclaté en conflit ouvert ou en guerre atomique, c'est justement grâce à l'arme atomique. Deux Etats possédant l'arme atomique peuvent se détruire mutuellement. Cette peur établie un équilibre entre ces Etats : le pouvoir égalisateur de l'atome.

Aujourd'hui, nous avons quitté le monde Bipolaire de la guerre froide et sommes entrés dans un monde multipolaire. Le Contexte géopolitique et économique est différent. Il s'agit d'observer si cette théorie du pouvoir égalisateur de l'atome s'applique aux tensions mondiales actuelles.

La théorie du pouvoir égalisateur de l'atome va être à l'épreuve des textes internationaux, de la prolifération nucléaire, des difficultés économiques de certains Etats dotés de l'arme nucléaire, des tensions accrues entre certaines nations et à une quête de puissance grandissante de pays comme la Corée du Nord.

Avec la mondialisation, le nombre d'Etats dans le monde se multiplie, le risque de conflits se multiplie également. Le risque de voir un jour une guerre nucléaire éclatée augmente.

L'arme atomique est-elle toujours un facteur de stabilité ou bien est-elle devenue un facteur d'instabilité?

MOTS CLÉS : dissuasion nucléaire, pouvoir égalisateur de l'atome, arme nucléaire, prolifération nucléaire.